



20  
20

**AMENDEMENT  
AU DOCUMENT  
D'ENREGISTREMENT  
UNIVERSEL**

**Éléments financiers  
au 30 juin 2021**



**CRÉDIT AGRICOLE**  
CORPORATE & INVESTMENT BANK

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2021</b>	<b>4</b>
1.	Activités et résultats de Crédit Agricole CIB .....	5
2.	Transactions et parties liées .....	10
3.	Tendances récentes et perspectives.....	11
4.	Facteurs de risque .....	13
5.	Gestion des risques.....	17
6.	Informations au titre du Pilier 3 de Bâle III .....	26

<b>2.</b>	<b>COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2021</b>	<b>39</b>
1.	Cadre général .....	40
2.	États financiers consolidés .....	44
3.	Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés .....	51
4.	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021 .....	102

<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>103</b>
1.	Notes des agences de notation .....	104
2.	Statuts en vigueur au 30 juin 2021 .....	105
3.	Autres informations sur l'évolution récente de la société .....	111
4.	Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration.....	120

<b>4.</b>	<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	<b>121</b>
1.	Attestation de responsabilité .....	122
2.	Contrôleurs légaux des comptes.....	123
3.	Table de concordance.....	124



# 20 20

## AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Éléments financiers  
au 30 juin 2021

AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

**AMF**

Cet Amendement au Document d'enregistrement universel a été déposé le 11 août 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

# 1

## SOMMAIRE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2021

<b>1. Activités et résultats de Crédit Agricole CIB.....</b>	<b>5</b>
1.1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	5
1.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SYNTHÉTIQUE.....	7
1.3. RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ.....	8
<b>2. Transactions et parties liées.....</b>	<b>10</b>
<b>3. Tendances récentes et perspectives... </b>	<b>11</b>
<b>4. Facteurs de risque.....</b>	<b>13</b>
4.1 RISQUES DE CRÉDIT .....	13
4.2 RISQUES FINANCIERS.....	14
4.3 RISQUES OPÉRATIONNELS .....	15
4.4 AUTRES RISQUES .....	15
4.5 RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE.....	16
<b>5. Gestion des risques.....</b>	<b>17</b>
5.1 RISQUES DE CRÉDIT.....	17
5.2 RISQUES FINANCIERS.....	19
5.3 RISQUES OPÉRATIONNELS.....	22
5.4 ÉVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES .....	23
5.5 RISQUES DE NON-CONFORMITÉ .....	25
<b>6. Informations au titre du Pilier 3 de Bâle III.....</b>	<b>26</b>
6.1 COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL.....	27
6.2 SYNTHÈSE DES EMPLOIS PONDÉRÉS.....	29
6.3 RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE.....	30
6.4 RISQUES DE MARCHÉ .....	37
6.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ.....	38

# 1. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

1

## 1.1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

### Premier semestre 2021

A l'instar de l'année 2020, les performances économiques des grandes zones économiques ont continué, sur la première moitié de l'année 2021, d'être conditionnées par la structure des économies (poids relatifs de l'industrie et des services dont tourisme), la réponse sanitaire (diffusion de la pandémie, capacité à l'endiguer, déploiement de la vaccination) et la contre-offensive budgétaire et monétaire (ampleur des soutiens à l'activité). Les trajectoires de reprise se révèlent aussi hétérogènes que les récessions en 2020 : aux États-Unis en tête et à la zone euro qui résiste, s'oppose, de façon fragmentée, la majorité des pays émergents. Dès avril, le FMI a ainsi relevé sa prévision de croissance mondiale pour 2021 (à +6% contre +5,5% lors des prévisions de janvier), et ce pour moitié en raison de la meilleure croissance anticipée aux États-Unis (+6,4% contre +5,1%), seul grand pays développé pour lequel le FMI prévoyait un niveau de PIB supérieur, dès fin 2022, à sa tendance d'avant-crise. Dans le monde émergent hors Chine, les prévisions de reprise étaient beaucoup plus faibles, avec un niveau d'activité en 2022 encore +6% en-dessous de son niveau anticipé avant la crise du Covid.

**Aux États-Unis**, après *The Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act* (CARES Act) de 2 200 milliards de dollars de Donald Trump, puis le plan de décembre de 900 milliards de dollars, le plan de relance de Joe Biden (*the American Rescue Plan*) a été déployé à partir de mars pour 1 900 milliards de dollars, soit environ 9% du PIB. Les ménages, en particulier ceux à faible revenu, en ont été les grands bénéficiaires. **Dopée par les aides publiques aux revenus, la consommation des ménages s'est vigoureusement redressée : avec une hausse de +10,7% en rythme annualisé au premier trimestre, elle a permis au PIB américain de progresser de +6,4% en rythme annualisé.** Alors que la demande extérieure reste à la traîne, en ligne avec un reste du monde toujours en proie à la crise sanitaire (exportations -11% sous leurs niveaux pré-crise), la consommation contribue pour 7 points de pourcentage à la croissance. Si le PIB demeure inférieur à son niveau pré-crise (de +0,9% par rapport à fin 2019), la consommation des ménages a quasiment récupéré ses pertes : le consommateur a dépensé en biens (+12,5% par rapport au niveau de pré-crise) ce qu'il n'a pas dépensé en services (-5,7%). Les enquêtes confirment la vigueur de la reprise américaine. En juin, **tant le taux de chômage (à 5,9%) que le nombre de chômeurs (à 9,5 millions) se sont quasiment stabilisés** à un niveau bien inférieur au point haut d'avril 2020 (respectivement 14,8% et 23,1 millions), mais restent supérieurs aux niveaux pré-crise (3,5% et 5,7 millions) de février 2020. De même, le taux de participation (61,6% en juin) s'est redressé par rapport au creux d'avril 2020 (60,2%) mais reste inférieur à son niveau pré-crise (63,4%).

Simultanément, **l'inflation sous-jacente** (prix à la consommation hors énergie et produits alimentaires) **s'est redressée (à 3,8% contre 1,4% en janvier) mais reste inférieure à l'inflation totale, passée de 1,4% sur un an en janvier à 5% en mai**, le plus haut niveau depuis le pic de 5,4% d'août 2008. Cette accélération rapide résulte de la combinaison de plusieurs facteurs. Aux effets de base s'ajoutent de fortes hausses des prix des matières premières et des goulots d'étranglement temporaires dans un contexte

de fort rebond de la consommation des ménages, soutenue par des aides financières substantielles et par une épargne élevée. Par ailleurs, la réouverture de l'économie engendre des pressions sur les prix dans les secteurs directement impactés par la pandémie (hôtellerie, transport aérien et automobile), alors même que l'offre demeure restreinte au sortir de la crise. On observe enfin deux facteurs spécifiques : d'une part, la hausse des prix des véhicules d'occasion (+30% en mai sur un an) qui s'explique elle-même en partie par les mesures de soutien à la consommation qui devraient continuer d'impacter le taux d'inflation jusqu'au début 2022 et, d'autre part, la hausse des prix des maisons existantes (+19% en avril sur un an) qui devrait pousser la composante « loyer équivalent propriétaires » vers le haut entre le troisième trimestre 2021 et fin 2022.

**La zone euro a bien résisté aux dernières phases de confinement. Les effets négatifs se sont limités aux secteurs faisant l'objet de mesures de restriction ciblées, et la reprise précoce par rapport à d'autres zones a permis une réactivation rapide de son secteur manufacturier.** Le repli de la croissance au premier trimestre a été limité (-0,3%) et moins marqué qu'au dernier trimestre de 2020 (-0,6%). Au premier trimestre, le PIB a révélé une meilleure convergence intra-zone des performances (à l'exception de l'Espagne), la consommation privée freinant encore la croissance, et l'investissement restant performant, tout comme les échanges commerciaux, en dépit d'une contribution à la croissance légèrement positive. La bonne surprise est venue du dynamisme de l'investissement productif, soutenu par la vigueur de la demande de biens manufacturés mais aussi par les fonds européens du plan de relance : bien que non encore versés, ils ont pu être anticipés par les Etats et des projets d'investissement ont pu être débloqués, via les budgets nationaux. Si l'investissement a presque pleinement récupéré dans les grandes économies de la zone à l'exception de l'Espagne, le PIB est encore de -5,1% inférieur au niveau pré-crise, du fait principalement du retard de la consommation privée (-9,5%).

**Au vu notamment des enquêtes, les perspectives sont favorables : la vigueur de la reprise du cycle manufacturier mondial crée un cercle vertueux de demande pour les biens d'investissement dont profitent les producteurs européens.** Les tensions croissantes signalées par les producteurs de la zone euro sur leurs équipements sont de bon augure pour le maintien d'une demande soutenue pour le secteur. Selon les enquêtes auprès des industriels, la demande n'est plus un facteur contraignant la production : la demande de biens de consommation demeure dynamique, tirée par les biens de consommation durable, et bénéficiant ainsi à la production d'équipements électriques et électroniques. Bien que la demande étrangère soit soutenue et la demande interne à la zone attendue en hausse, l'activité dans l'industrie restera encore perturbée dans les prochains mois par la résorption de stocks importants et par les difficultés d'approvisionnement en matières premières et en biens intermédiaires. D'autres facteurs risquent aussi de perturber les débouchés de la production, notamment l'acheminement des exportations du fait des perturbations dans le fret maritime. Dans les services, les enquêtes signalent un retour à l'expansion de l'activité dès les premières phases du dé-confinement. Le PIB rebondit nettement au deuxième trimestre dans

la zone euro (+2,0%), probablement tiré par une contribution très positive de la consommation suite à la levée des restrictions sanitaires dans de nombreux pays et à l'avancée des campagnes de vaccination. **Les pressions haussières (prix des matières premières, effets de base) ont conduit à un redressement de l'inflation totale** (passée de +0,9% sur un an en janvier à +1,9% en juin) **mais ont épargné l'inflation sous-jacente** (+0,9% sur un an en juin).

**Le cap accommodant des politiques monétaires a été maintenu tant par la Réserve Fédérale que par, évidemment, la BCE.**

Aux **États-Unis**, en début d'année, J. Powell insistait sur la situation toujours très dégradée du marché du travail et la faiblesse du taux d'emploi par rapport à son niveau pré-crise. Le stimulus budgétaire et la reprise économique étaient certes susceptibles de se traduire par une inflation plus élevée mais temporaire (désinflation structurelle, sous-emploi élevé, ancrage des anticipations d'inflation). L'emploi et l'inflation, tous deux encore éloignés de leurs cibles, justifiaient le maintien d'une politique monétaire durablement accommodante (achats d'actifs au rythme mensuel de 120 milliards de dollars, fourchette-cible du taux des Fed Funds à [0-0,25%]). Sa stratégie de ciblage de l'inflation (+2% en moyenne) couplée à l'expérience de la gestion des crises antérieures encourageait la Fed à ne pas se précipiter. C'est seulement lors de la réunion du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) des 15 et 16 juin, qu'est intervenue la première inflexion qui consistait uniquement en une hausse des prévisions des taux des Fed Funds<sup>(1)</sup> couplée à une révision à la hausse des prévisions de croissance et d'inflation<sup>(2)</sup>. Les pressions inflationnistes sont plus élevées mais toujours estimées transitoires (forte demande dans le sillage de la réouverture de l'économie, goulots d'étranglement dans l'industrie plus importants qu'anticipé).

En **zone euro**, si la BCE a révisé à la hausse, en juin, ses prévisions de croissance et d'inflation<sup>(3)</sup>, elle a confirmé l'orientation très accommodante et très flexible de sa politique monétaire. Les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt resteront inchangés (à respectivement 0,00%, +0,25% et -0,50%) jusqu'à ce que « les perspectives d'inflation convergent durablement vers un niveau suffisamment proche de, mais inférieur à +2% sur son horizon de projection, et que cette convergence se reflète de manière cohérente dans la dynamique d'inflation sous-jacente » ; achats nets d'actifs dans le cadre du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*, dont l'enveloppe totale est de 1 850 milliards d'euros) au moins jusqu'à fin mars 2022 et jusqu'à ce que la crise du coronavirus soit terminée ; maintien des achats nets dans le cadre de l'APP (*Asset Purchase Programme*) à un rythme mensuel de 20 milliards d'euros « aussi longtemps que

nécessaire pour renforcer les effets accommodants de ses taux directeurs », maintien d'une liquidité abondante par le biais des opérations de refinancement (TLTRO III).

**L'évolution des marchés obligataires peut être très schématiquement scindée en deux parties : un premier trimestre enthousiaste porté par le *reflation trade*, un deuxième trimestre plus maussade rattrapé par la réalité de la pandémie.**

Portés par le thème du « *reflation trade* » nourri par des perspectives de croissance et d'inflation plus soutenues, elles-mêmes alimentées des soutiens budgétaires massifs, des politiques monétaires très accommodantes, le renchérissement du prix du pétrole et des matières premières, les progrès de la vaccination et des données économiques meilleures qu'anticipé, les taux d'intérêt se sont nettement tendus aux États-Unis au premier trimestre et leur hausse s'est diffusée à la zone euro. Alors que les taux très courts restaient ancrés à un niveau très bas, les taux souverains sans risque encore faibles début janvier (10 ans américains et allemands proches de, respectivement, +0,90% et -0,60%) se sont redressés jusqu'à culminer en avril à +1,70% aux États-Unis et plus tardivement à -0,10% en mai en Allemagne. Si la Fed s'est montrée plus tolérante au durcissement des conditions financières synonyme d'amélioration des perspectives économiques, la BCE s'est empressée de signaler qu'un tel durcissement était prématuré et injustifié.

Une fois l'amélioration économique anticipée effectivement confirmée, les nouvelles du front sanitaire sont cependant venues tempérer l'enthousiasme au deuxième trimestre : apparition de nouveaux variants, reprise virulente de la pandémie dans de grands pays émergents, lenteur ou absence de déploiement des vaccins hors des grands pays développés, responsables chinois admettant la faible efficacité des vaccins produits localement. Il est apparu que la pandémie était loin d'être à son terme et continuerait de guider le rythme et la vigueur de la sortie de crise.

Aussi, après avoir bondi, les marchés obligataires ont adopté une position plus conservatrice. Début juillet, les taux à 10 ans américain (+1,30%) et allemand (+0,35%) enregistraient des hausses respectives limitées à environ +40 et +25 points de base (pb) par rapport à leurs niveaux de début janvier. Le spread par rapport au Bund de la France (+40 pb) et de l'Italie (+110 pb) était respectivement plus large (de +15 pb) et stable par rapport au début d'année. Les marchés actions, toujours soutenus par des conditions financières accommodantes et des perspectives de croissance favorables tout au moins dans les pays avancés, s'affichaient en hausse : une progression quasiment ininterrompue au cours du premier semestre 2021 (S&P 500, Eurostoxx 50, CAC 40, respectivement, +15%, +12,5%, +15%).

(1) Treize membres du FOMC (sur un total de dix-huit) prévoient un taux des Fed Funds en hausse jusqu'à fin 2023 (contre sept lors du précédent FOMC). La médiane des préférences des membres du FOMC se situe 50 points de base au-dessus du taux actuel, suggérant deux hausses de taux de 25 points de base chacune pour 2023 (contre aucune en mars dernier). Le consensus anticipait une progression de seulement 25 points de base.

(2) Les membres du FOMC ont revu leur prévision de croissance pour 2021 à 7% (contre 6,5% en mars) avec un taux de chômage inchangé à 4,5%. Le scénario pour 2022 et 2023 reste globalement inchangé avec une prévision de croissance pour 2022 maintenue à 3,3% et celle pour 2023 relevée légèrement à 2,4% contre 2,2%, toujours supérieure au taux de croissance potentiel, à 1,8%. Le taux d'inflation PCE s'établirait en moyenne à 3% cette année (contre 2,2% prévu en mars) avec une révision à la hausse de 1 point de pourcentage, à 3,4%, pour le quatrième trimestre 2021. Toutefois, la Réserve fédérale reste fidèle à son analyse selon laquelle la hausse de l'inflation à court terme devrait être transitoire, ce qui se traduit également par une prévision d'inflation affichant toujours une forte baisse en 2022 (à 2,1% aux T4-2022 et T4-2023).

(3) La prévision de croissance a été portée à 4,6% en 2021 (contre 4% lors des prévisions de mars) et à 4,7% en 2022 (de 4,1%), mais pas en 2023 (2,1%) ; la BCE a également intégré la remontée récente de l'inflation (à 2% au mois de mai) en révisant ses prévisions pour 2021 de 1,5% à 1,9% et pour 2022 de 1,2% à 1,5%. La hausse de l'inflation ne serait que temporaire : cela justifie le maintien de sa prévision pour 2023 à 1,4%.

## 1.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SYNTHÉTIQUE

en millions d'euros

	BFI sous-jacente <sup>1</sup>	Non récurrent	BFI publiable	Gestion de Fortune	Activités Hors Métiers	CACIB	Variation S1-21/S1-20 BFI sous-jacente	Variation S1-21/S1-20 BFI sous-jacente à cours constant
<b>Produit net bancaire</b>	2 634	(15)	2 619	409	(9)	3 019	-1%	2%
Charges d'exploitation	(1 632)	0	(1 632)	(341)	(2)	(1 975)	+8%	10%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	1 002	(15)	987	68	(11)	1 044	-13%	-9%
Coût du risque	(33)	-	(33)	(5)	-	(38)	-93%	-93%
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	0	-	0	-	-	0	ns	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(37)	-	(37)	0	-	(37)	ns	-
<b>Résultat avant impôt</b>	932	(15)	917	63	(11)	969	+41%	51%
Impôt	(199)	4	(195)	(6)	20	(181)	-	-
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	0	-	5	0	5	-	-
<b>Résultat net</b>	733	(11)	722	62	9	793	+22%	29%
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)	0	(2)	6	0	4	+46%	46%
<b>Résultat net part du groupe</b>	735	(11)	724	56	9	789	+22%	29%

<sup>1</sup> Retraitée des couvertures de prêts, des impacts du DVA, du coût de liquidité de la FVA et de secured lending en PNB pour respectivement -16 m€ et +7 m€, +3 m€ et -9 m€.

L'activité économique s'est stabilisée en France au premier trimestre 2021, après avoir baissé au quatrième trimestre 2020 avec le deuxième confinement de novembre 2020. Puis elle a progressé au second trimestre 2021 malgré le troisième confinement qui a principalement affecté les secteurs du commerce et des services de transport. Ce soutien de l'activité résulte du dynamisme de l'investissement privé, aussi bien des entreprises que des ménages.

Le premier semestre 2021 s'est conclu avec un bilan solide pour l'ensemble des marchés actions mondiaux et particulièrement pour l'Europe qui surperforme les autres zones géographiques. En effet, l'ensemble des indices américains (+ 13% pour le NASDAQ et le DOW JONES, + 14% pour le S&P 500) et européens (+15% pour l'EURO STOXX 50, +17% pour le CAC 40) ont nettement progressé, saluant la reprise économique, à la faveur des campagnes de vaccination et sur fond de politiques monétaires accommodantes. Toutefois, en mai / juin 2021, les investisseurs ont été partagés sur le caractère temporaire ou non de l'inflation qui a augmenté de + 5% sur un an pour le Consumer Price Index (CPI) aux États-Unis.

Sur le marché obligataire, les taux se sont tendus au cours du premier semestre 2021 après avoir débuté l'année à 1,67% pour le T-Bond 30 ans et à 0,90% pour le T-Bond 10 ans. Fin mars 2021, ils s'élevaient respectivement à 2,39% et 1,74% avant de refluer d'environ 30 points de base au second trimestre. La reprise économique et les craintes liées à l'inflation ont contribué à cette remontée des taux. Enfin, sur le marché des changes, après avoir gagné près de +9% en 2020 et culminé à 1,23 \$ début janvier 2021, l'euro a perdu petit à petit du terrain face au dollar pour passer à 1,19 \$ à fin juin 2021.

Dans ce contexte, les revenus de la BFI sous-jacente enregistrent un léger recul sur le semestre de -1% à cours courant mais sont en hausse de +2% à cours constant par rapport au premier semestre 2020. La hausse des revenus de la banque de financement (+1% à cours courant, +5% à cours constant) n'arrive pas à compenser la baisse des revenus de la banque de marché et d'investissement (-4% à cours courant et -1% à cours constant), pénalisée au

premier semestre 2021 par des revenus moindres sur les activités de *Fixed Income* dans un contexte de faible volatilité et comparés à une performance exceptionnelle sur ces mêmes activités au premier semestre 2020 dans une situation de crise.

Les résultats de ce semestre illustrent bien la complémentarité et la résilience des activités de Crédit Agricole CIB.

Le maintien des positions de leader de Crédit Agricole CIB dans un certain nombre de secteurs (# 1 – Crédits Syndiqués en France<sup>(1)</sup>, # 2 – Crédits Syndiqués en EMEA<sup>(2)</sup>, # 7 - *All Bonds in EUR Worldwide*<sup>(3)</sup>, # 1 *All French Corporate Bonds*<sup>(4)</sup>) démontre à nouveau l'intensification de la relation client depuis la crise.

Les charges sont en hausse de +8% à cours courant. Cette hausse est essentiellement liée à la hausse de la contribution au FRU qui s'élève à 295 millions d'euros au premier semestre 2021 contre 236 millions d'euros au premier semestre 2020. Hors FRU, les charges progressent de +4% et confirmant la stratégie de croissance organique et d'investissements.

Hors FRU, le coefficient d'exploitation de la BFI sous-jacente ressort à 51% au premier semestre 2021.

Le résultat brut d'exploitation de la BFI sous-jacente s'établit ainsi à 1 002 millions d'euros.

Le coût du risque de la BFI sous-jacente est en baisse significative, face à un premier semestre, et plus spécifiquement un deuxième trimestre 2020 en situation de crise. Il est en dotation nette pour -33 m€ au premier semestre 2021 vs. -496 m€ au premier semestre 2020, sous l'effet principalement de l'actualisation des scénarios économiques (baisse des taux de défaut due à l'amélioration des prévisions économiques à moyen terme) et malgré des dotations notamment dans la filière aéronautique.

Les gains ou pertes nets sur autres actifs enregistrent au 30 juin 2021 l'impact négatif de -37 millions d'euros lié à la déconsolidation de la filiale algérienne.

Le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole CIB s'élève à 789 m€ sur le premier semestre 2021.

(1) Source Refinitiv T2 2021.

(2) Source : Refinitiv R17.

(3) Source : Refinitiv N1.

(4) Source : Dealogic T2 2021, Bookrunner in EUR.

## 1.3. RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

### Banque de financement

<i>en millions d'euros</i>	S1-21 sous- jacent <sup>1</sup>	S1-20 sous- jacent <sup>1</sup>	Variation S1-21/ S1-20
Produit net bancaire	1 337	1 324	+1 %
Charges d'exploitation	(658)	(604)	+9 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>678</b>	<b>720</b>	<b>-6 %</b>
Coût du risque	(51)	(450)	ns
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	0	1	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(37)	(0)	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>590</b>	<b>271</b>	<b>+118 %</b>
Impôt sur les bénéfices	(74)	77	ns
<b>Résultat net</b>	<b>516</b>	<b>348</b>	<b>+48 %</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(1)	-21 %
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>517</b>	<b>349</b>	<b>+48 %</b>

<sup>1</sup> Retraité des impacts de couverture de prêts en PNB pour respectivement -16 m€ au premier semestre 2021 et +47 m€ au premier semestre 2020.

Les revenus de la banque de financement sont en progression de +1 % à cours courant et +5 % à cours constant, bénéficiant de la reprise de certains secteurs affectés par la crise dans les financements structurés.

Les activités de Debt Optimisation and Distribution avaient été fortement sollicitées au premier semestre 2020, notamment pour faire face aux besoins de financements des clients dans le contexte de crise (tirages RCF, nouvelles facilités, PGE). Les revenus se maintiennent à un très bon niveau au premier semestre 2021 mais sont donc en recul face une base de comparaison très élevée. Crédit Agricole CIB conserve son positionnement sur les crédits syndiqués en restant à la 2<sup>e</sup> place <sup>(1)</sup> sur les activités de syndication sur la zone EMEA, avec 6,6 % de parts de marché, et à la 1<sup>ère</sup> place <sup>(2)</sup> en France.

Les revenus d'International Trade and Transaction Banking progressent avec la poursuite de la croissance sur l'activité Private Equity Financing Solutions en partenariat avec CACEIS et sur les activités de Supply Chain. La reprise du commerce international, principalement en Europe et aux États-Unis permet aux activités de Global Trade de réaliser une bonne performance.

La contribution au résultat net part du Groupe de la Banque de financement s'établit à 517 millions d'euros, en hausse de +48 % par rapport au premier semestre 2020, notamment sous l'effet de la baisse significative du coût du risque (-51 m€ au premier semestre 2021 vs. -450 m€ au premier semestre 2020 au cœur de la crise).

(1) Source : Refinitiv R17.

(2) Source : Source Refinitiv T2 2021.

### Banque de marché et d'investissement

<i>en millions d'euros</i>	S1-21 sous- jacent <sup>1</sup>	S1-20 sous- jacent <sup>1</sup>	Variation S1-21/ S1-20
Produit net bancaire	1 297	1 346	-4 %
Charges d'exploitation	(973)	(908)	+7 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>324</b>	<b>438</b>	<b>-26 %</b>
Coût du risque	18	(46)	-139 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>342</b>	<b>392</b>	<b>-13 %</b>
Impôt sur les bénéfices	(126)	(140)	-10 %
<b>Résultat net</b>	<b>216</b>	<b>252</b>	<b>-14 %</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(0)	ns
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>217</b>	<b>252</b>	<b>-14 %</b>

<sup>1</sup> Retraité des impacts de DVA, du coût de liquidité de la FVA et security lending en PNB pour respectivement +1 m€ au premier semestre 2021 et -25 m€ au premier semestre 2020.

Les revenus de la banque de marché sont en baisse (-4 % à cours courant, ramenée à -1 % à cours constant) par rapport au premier semestre 2020, pénalisés par une base de comparaison défavorable, le premier semestre 2020 avait été marqué par la superperformance des activités de marché. L'activité du crédit s'est normalisée. Le premier semestre 2020 avait connu des niveaux record d'émissions de la part des clients au plus fort de la crise sanitaire. L'activité commerciale est dynamique au premier semestre 2021 mais on constate cependant une moindre capacité à monétiser les flux dans une période de faible volatilité des marchés. Les activités de Titrisation affichent une très bonne performance.

Les revenus de la banque d'investissement sont en progression. Le développement commercial de l'activité Equity Solutions lui permet de réaliser une bonne performance sur le semestre. Les activités d'Equity Capital Markets ont enregistré une hausse, grâce à une **bonne activité, notamment aux États-Unis**.

La contribution au résultat net part du Groupe de la banque de marché et d'investissement s'établit à 217 millions d'euros, en baisse de 14 % par rapport au premier semestre.

## Gestion de fortune

	S1-21	S1-20	Variation S1-21/ S1-20
<i>en millions d'euros</i>			
Produit net bancaire	409	408	+0%
Charges d'exploitation	(341)	(354)	-4%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>68</b>	<b>54</b>	<b>+26%</b>
Coût du risque	(5)	(1)	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	3	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	0	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>63</b>	<b>56</b>	<b>+12%</b>
Impôt sur les bénéfices	(6)	(1)	ns
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	5	0	ns
<b>Résultat net</b>	<b>62</b>	<b>55</b>	<b>+13%</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	6	5	ns
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>56</b>	<b>50</b>	<b>+13%</b>

Les revenus de la Gestion de Fortune sont stables à cours courant (+2% à cours constant). Retraités de l'effet périmètre <sup>(1)</sup> (16,6 millions d'euros de revenus sur Miami / Brésil au premier semestre 2020), les revenus sur le premier semestre 2021 sont en hausse de +16,4 millions d'euros par rapport à la même période en 2020, en lien notamment avec les revenus supplémentaires générés par l'entrée d'un nouveau client d'Azqore, Société Générale Private Banking et avec la hausse des revenus sur encours (hausse de la fortune moyenne en 2021, l'année 2020 ayant été pénalisée par un effet marché défavorable suite notamment à la baisse des marchés actions).

À cours courant, les charges sont en baisse facialement de -4% (ramenée à -2% à cours constant). Retraitées de l'effet périmètre (17 millions d'euros de charges sur Miami / Brésil au premier semestre 2020), les charges sont en hausse de 4 millions d'euros, en lien notamment avec les charges supplémentaires générées par l'entrée d'un nouveau client d'Azqore, Société Générale Private Banking.

Le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession se compose du closing favorable de la cession de Miami et le résultat déficitaire du Brésil et Miami.

À fin juin 2021, l'encours de fortune s'élève à 130,8 milliards d'euros en hausse de +2% par rapport à fin 2020 due à un effet marché. Retraités de l'effet périmètre (sortie des encours de Miami de 2,5 milliards d'euros) les encours de fortune seraient en hausse de +4%.

## Activités hors métiers

	S1-21	S1-20	Variation S1-21/ S1-20 (en m€)
<i>en millions d'euros</i>			
Produit net bancaire	(9)	(8)	(1)
Charges d'exploitation	(2)	(2)	0
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(11)</b>	<b>(10)</b>	<b>(1)</b>
Coût du risque	0	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(11)</b>	<b>(10)</b>	<b>(1)</b>
Impôt sur les bénéfices	20	18	3
<b>Résultat net</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>1</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>1</b>

Le pôle « Activités hors métiers » comprend les différents impacts non imputables aux autres pôles. Cela concerne dans les revenus l'impact des opérations de gestion du ratio NSFR au premier semestre 2021 et les coûts de couverture sur des titres au premier semestre 2020. En charges, est enregistrée la contribution au fonds de solidarité Covid et en IS des produits en lien avec les coupons d'AT1.

La contribution en résultat net part du groupe de ce pôle est en hausse de 1 million d'euros par rapport au premier semestre 2020.

(1) Vente en cours de la filiale CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTMV et du fonds de commerce associé aux encours de la succursale CACIB Miami (cf Note 2 des États financiers - Principales opérations de structure et événements significatifs de la période).

## 2. TRANSACTIONS ET PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre les parties liées sont décrites dans le cadre général des comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021.

# 3. TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

1

Grâce aux progrès de la vaccination, à la normalisation progressive de la mobilité, aux plans de soutien puis de relance budgétaire, la croissance se révèle et s'annonce plus soutenue dans la plupart des pays avancés. Mais l'enthousiasme peut être tempéré par une possible résurgence de la pandémie à l'été (aux effets moindres), et il se limite au monde développé, tant l'univers émergent reste fragmenté.

Aux **États-Unis**, mesures de relance massives et progrès de la vaccination autorisant un rythme de réouverture plus rapide qu'anticipé ont permis à la croissance de se redresser significativement au premier trimestre. Notre révision à la hausse des prévisions se fonde sur un comportement de consommation plus propice à la croissance, avec des ménages disposés à puiser plus largement dans l'épargne accumulée qu'auparavant. La consommation des services, qui progresse légèrement depuis trois trimestres malgré les restrictions, devrait s'envoler dans les prochains mois, se substituant aux dépenses en biens. Notre prévision table aussi sur un investissement solide, dopé par une reprise soutenue et un niveau de confiance élevé. Le PIB devrait continuer d'accélérer au deuxième trimestre grâce aux progrès de la campagne de vaccination et à l'assouplissement des restrictions à l'activité et à la mobilité. **La croissance atteindrait ainsi un pic au deuxième trimestre (+10 %), pic à partir duquel une décélération progressive se dessinerait : à +6,5 % en 2021 puis à +4 % en 2022<sup>(1)</sup>.** La croissance moyenne se situerait nettement au-dessus de sa tendance de long terme, une tendance vers laquelle elle convergerait fin 2022. Afin de refléter des prix de l'énergie plus élevés et des prix de l'immobilier encore hauts, mais aussi un redressement de l'inflation sous-jacente (effets de second tour, impact des plans de relance sur les comportements de consommation qui suscitent des hausses de prix très spécifiques comme celles, par exemple, des voitures d'occasion), les prévisions d'inflation ont été revues à la hausse. **Cependant, cette accélération forte (donc impressionnante) de l'inflation ne serait être que transitoire.** L'inflation totale, après un pic compris entre +4,5 % et +5 % jusqu'en janvier 2022, s'assagirait pour retrouver en fin d'année un rythme « normal » (inflation sous-jacente et totale à respectivement, +2,3 % et +2,1 % fin 2022). Une modération des rythmes d'inflation reste notre scénario central dans les prochains mois grâce à la dissipation des effets de base et à l'ouverture de l'économie qui devrait faciliter la normalisation du déséquilibre actuel entre l'offre et la demande.

**Si sa vigueur à moyen terme demeure grevée d'hypothèques, sur lesquelles il est prématuré de se prononcer, la croissance de la zone euro s'annonce plus forte en 2021.** Grâce à des mesures de restriction ciblées et moins pénalisantes, à la reprise plus précoce d'autres zones réactivant leur secteur manufacturier, puis à la normalisation attendue des comportements de dépenses, mais aussi à l'allègement des contraintes localisées pesant sur l'offre<sup>(2)</sup>, la croissance pourrait atteindre (voire excéder légèrement en raison de risques modérément haussiers, mais encore baissiers à moyen terme) +4,8 % en 2021 puis +4,5 % en 2022.

**En France, une reprise plus durable de l'activité se dessine : une reprise portée en premier lieu par la consommation mais**

**aussi par une croissance de l'investissement qui poursuivrait son rétablissement, soutenu par le plan de relance et des conditions financières toujours très favorables.** La croissance s'établirait ainsi à +5,4 % en 2021 et +4,1 % en 2022. La dégradation récente de la situation sanitaire fait certes redouter de nouvelles restrictions : elles seraient circonscrites et le risque baissier entourant notre scénario semble limité. En leur absence, une sortie de crise accompagnée d'une forte désépargne des ménages pourrait même entraîner des révisions à la hausse de nos prévisions pour 2022. Par ailleurs, notre scénario retient une hausse du chômage moyen à 8,7 % en 2021 (8 % en 2020). Ainsi, si la reprise des embauches et les tensions localisées sur le marché du travail alimentent les craintes de retour d'une inflation durablement plus élevée aux États-Unis, celles-ci semblent injustifiées en France. Nous retenons une accélération limitée et temporaire de l'inflation (proche de +1,9 % fin 2021 et de +1,1 % fin 2022 pour des moyennes annuelles de +1,5 % et +1,25 %, respectivement). Plus généralement, **le scénario esquissé pour la zone euro écarte simultanément une reprise durable et soutenue de l'inflation mais aussi une dynamique fortement déflationniste.** Les prévisions d'inflation intègrent une accélération transitoire, conduisant l'inflation totale au-dessus de la cible de +2 % au cours du second semestre 2021 et du premier trimestre 2022 – avec un sommet vers novembre puisque l'inflation totale culminerait légèrement au-dessus de +3 % pour une inflation sous-jacente proche de +2 % – puis un fléchissement sensible et un retour confortablement sous la cible fin 2022 (autour de +1,3 %).

**Au sein de l'univers émergent (éclaté), la reprise est manifeste : elle s'annonce néanmoins très hétérogène, et les menaces, au sein desquelles la pandémie continue d'occuper la première place, s'amoncellent.** La reprise *post-Covid* se découpe schématiquement en deux étapes, initiée d'abord par une impulsion extérieure, puis relayée par des facteurs domestiques. Alors que les progrès de la vaccination sont très inégaux, la croissance risque de rester freinée par les mesures de distanciation sociale, mais également par les restrictions pesant sur le tourisme, par une force de frappe budgétaire limitée et une contrainte monétaire forte : à mesure que l'inflation se renforce même si elle n'est que temporaire, elle peut conduire les banques centrales à rapidement opter pour une politique plus restrictive. Alors que le processus de désinflation est moins ancien et les anticipations d'inflation plus réactives, de nombreuses banques centrales émergentes – dont la crédibilité est plus récente – ne peuvent attendre. Enfin, en **Chine**, sous l'influence d'un recul des mesures de soutien, dont témoignent une consolidation budgétaire rapide et une décélération générale du financement, **le ralentissement devrait se poursuivre.** La croissance se révèle en outre de plus en plus déséquilibrée : à une offre très dynamique répond une demande intérieure moins soutenue, car la consommation des ménages reste pénalisée par la faiblesse du marché du travail qui suscite une remontée du taux d'épargne. Notre scénario table sur une croissance moyenne d'environ +8,5 % en 2021 – un rythme élevé mais insuffisant pour stabiliser le marché du travail – puis un ralentissement vers +5,7 % en 2022.

(1) Aux États-Unis, les plans de relance en cours de discussion sur les dépenses d'infrastructures ne sont pas de nature à produire le même impact sur la croissance que les plans précédents, plus axés sur un soutien direct à la consommation des ménages et aux entreprises. Sous sa forme actuelle, le plan prévoit 579 milliards de dollars de dépenses, soit seulement une fraction du plan initial du président Joe Biden (2300 milliards de dollars) et devrait être réparti sur huit ans. Le projet de plan reste entouré d'incertitudes élevées. Il n'est actuellement pas intégré dans nos prévisions et le sera dès que la visibilité sera suffisante.

(2) Les tensions dans les secteurs où se sont concentrées les augmentations de la demande pendant la phase de distanciation sociale (informatique, microprocesseurs) s'estomperaient progressivement et la récupération de plusieurs secteurs encore contraints pourrait démarrer et pour certains aboutir complètement.

**Aux États-Unis**, l'accélération de la croissance et celle, supposée transitoire, de l'inflation ne font pas de l'adoption d'une politique monétaire nettement plus restrictive une urgence absolue. **Bien que le resserrement monétaire s'annonce plus précoce, il restera graduel et mesuré : tapering d'abord, hausse des taux ensuite, et pas avant 2023.** Les discussions sur un ralentissement de son programme d'achats d'actifs pourraient débuter au symposium de Jackson Hole fin août ; la réduction progressive des achats d'actifs ne devrait pas commencer avant début 2022 et, si le revirement légèrement *hawkish* de juin suggère une remontée plus rapide des taux directeurs, celle-ci serait limitée à deux premières hausses de taux de 25 points de base chacune, en 2023. À la différence de 2013, le *tapering* progressif de la Fed ne devrait pas entraîner de tempêtes sur les marchés, mais s'accompagner d'une modération des taux longs, notamment promue par la normalisation de l'inflation et l'abondance de liquidités dans le système financier. Notre scénario retient un taux souverain à dix ans autour de +1,65 % fin 2021 puis vers +1,35 % fin 2022 : un niveau modéré qu'expliquent encore, outre la résorption lente de l'écart de production, la faiblesse du taux d'intérêt dit neutre, un taux inscrit sur une lourde et longue trajectoire baissière peu (voire pas) susceptible de s'inverser rapidement.

**En zone euro, malgré l'amélioration des perspectives économiques et la réduction des risques, la BCE conservera une politique monétaire très accommodante** au cours des prochains mois en procédant notamment à une expansion en montant et en durée du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*), supposé se terminer en mars 2022, jusqu'à la fin de 2022. Les taux obligataires souverains européens resteraient très bas et sont même susceptibles de s'effriter durant l'été (baisse de la volatilité, opérations de portage, annonce faite en juin par la BCE d'un rythme d'achat de titres « nettement plus élevé » prolongé jusqu'au troisième trimestre, importante liquidité du système bancaire). Notre scénario retient un taux de rendement allemand à dix ans à 0,20 % fin 2021 et 0,10 % fin 2022 couplé à des *spreads* des pays « non super core » encore serrés.

**La réduction de l'accommodation monétaire aux États-Unis, via tout d'abord un *tapering* mesuré, est favorable à une appré-**

**ciation du dollar elle-même modérée et moins durable que celle intervenue en 2013.** Au-delà, les facteurs fondamentaux de soutien fléchissent, facteurs au titre desquels figure notamment la diversification en tendance certes et interrompue par les périodes de forte aversion au risque – des réserves de change au détriment du dollar et au profit de substituts liquides comme l'euro.

### PERSPECTIVES POUR CRÉDIT AGRICOLE CIB

Au premier semestre 2021, le contexte est resté incertain et les économies ont encore été fortement touchées par la pandémie de Covid-19 qui a continué de conditionner les performances financières. Cependant Crédit Agricole CIB a montré, à nouveau, une capacité de résilience et d'adaptation en réalisant un très bon premier semestre, illustrant une bonne dynamique de ses métiers tout en s'appuyant sur une structure financière solide. La complémentarité des activités est un véritable atout chez Crédit Agricole CIB, permettant d'afficher un niveau de revenus élevé (-1% vs. le premier semestre 2020 à cours courant, +2% à cours constant), et même supérieur aux niveaux d'avant-crise avec de bonnes performances de la banque de financement ou encore des activités de Titrisation et Equity Solutions.

Ces résultats démontrent ainsi toute la pertinence du business model de Crédit Agricole CIB, conformément à la trajectoire définie dans le PMT.

Dans cet environnement incertain, le second semestre 2021 restera chahuté par les effets de la crise Covid-19. Plusieurs pays connaissent actuellement une nouvelle vague de l'épidémie, y compris la France, sous l'effet des variants. Les impacts dépendront pour beaucoup du déploiement des campagnes de vaccination.

L'ambition de Crédit Agricole CIB reste bien de continuer à servir ses clients et à saisir toute opportunité de renforcer sa proximité ou de conquérir une nouvelle clientèle.

# 4. FACTEURS DE RISQUE

1

Cette partie présente les évolutions significatives survenues au cours du premier semestre 2021 et portant sur la partie Facteurs de risque du Document d'enregistrement universel (DEU) 2020 de Crédit Agricole CIB (p. 144 et suivantes). Ces évolutions apparaissent en caractères gras dans les paragraphes ci-dessous.

## 4.1 RISQUES DE CRÉDIT

### ♦ A – Risque corporate & institutions financières

Crédit Agricole CIB est exposé au risque de crédit sur ses contreparties de type corporate ou institutions financières. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de Crédit Agricole CIB lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ces obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, Crédit Agricole CIB pourrait alors avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait sa rentabilité (ECL bucket 3 en IFRS9). Le risque de crédit inclut également le risque de détérioration significative du profil de risque d'une contrepartie qui se reflète désormais en coût du risque (ECL bucket 1 et bucket 2 en norme IFRS9).

Sur les corporates, la qualité du crédit des emprunteurs pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. **Sur les secteurs les plus touchés par le contexte sanitaire et économique, la tendance à la dégradation du profil de risque des contreparties, déjà observée en 2020, s'est poursuivie en 2021. Il s'agit des secteurs maritime (notamment les ports, bulkers, croisières, tankers), aéronautique (en particulier les compagnies aériennes), immobilier (hôtels), Oil & gas (Oil services, offshore) et automobile (loueurs). Les notations se maintiennent, voire s'améliorent, sur le reste du portefeuille sur le premier semestre.**

Crédit Agricole CIB est exposé à de nombreuses institutions financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent Crédit Agricole CIB à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières de ces contreparties. En outre, le risque de crédit de Crédit Agricole CIB serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par Crédit Agricole CIB ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de Crédit Agricole CIB au titre des prêts ou produits dérivés en défaut. **La sortie ou arrêt de schémas de soutien public, la volatilité accrue dans les marchés, les anticipations d'inflation, de remontée des taux et des niveaux d'endettement des Etats, pourraient générer des dégradations additionnelles du profil de risque des banques et assurances clientes, au-delà des dégradations observées en 2020.**

Crédit Agricole CIB a recours à des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de

compensation. Mais seule une partie du risque de crédit supporté par Crédit Agricole CIB est couverte par ces techniques.

Les actifs pondérés spécifiques à ce risque, hors titrisation (couvert par le point D) et hors souverain (couvert par le point E), s'élèvent à 72,8 milliards d'euros au 30 juin 2021, soit environ 55 % du total des actifs pondérés.

### ♦ B - Risque de Concentration sectoriel et individuel

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2020 (cf. page 145 du DEU 2020 de Crédit Agricole CIB).

Au 31 décembre 2020, les trois premiers secteurs d'expositions de Crédit Agricole CIB étaient celui du secteur finance et assurances hors administrations/banques centrales représentant un montant d'environ 160 milliards d'euros soit 31 % du montant total d'expositions, celui de l'industrie à haute d'environ 71 milliards d'euros représentant 14 % du montant total des expositions et celui du transport et entreposage pour un montant de 32 millions d'euros soit 6 % du montant total des expositions.

### ♦ C - Risque de contrepartie sur opérations de marché

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2020 (cf. page 145 du DEU 2020 de Crédit Agricole CIB). Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 19,1 milliards d'euros au 30 juin 2021.

### ♦ D - Risque de titrisation

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2020 (cf. page 146 du DEU 2020 de Crédit Agricole CIB).

Au 30 juin 2021, les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 9,1 milliards d'euros.

### ♦ E - Risques Pays et Souverains

Du fait de son exposition, Crédit Agricole CIB surveille le risque pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique dans un ou plusieurs pays où il exerce, pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. En outre, Crédit Agricole CIB est exposé à des risques importants dans des pays non-membres de l'OCDE, qui sont sujets à des incertitudes telles que l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées. Les expositions de Crédit Agricole CIB se répartissent sur les principaux pays suivants : France, États-Unis et Japon. Tous secteurs confondus, le montant des expositions de Crédit Agricole CIB était respectivement au 31 décembre 2020 de 180 milliards, 62 milliards et 32 milliards d'euros ce qui représentait respectivement 34 %, 12 % et 6 % des expositions totales.

Par ailleurs Crédit Agricole CIB est exposé au risque souverain au titre de ses engagements sur diverses contreparties souveraines (dans le cas où celles-ci feraient défaut ou seraient en incapacité de faire face à leurs obligations contractuelles).

**Les risques pays et souverains se sont accrus en 2021. En effet, le maintien dans la durée de dispositifs de soutien de**

**l'économie génère une augmentation de l'endettement des Etats, et donc de leur risque de défaillance, toutes choses égales par ailleurs.**

Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 2,2 milliards d'euros au 30 juin 2021.

## 4.2 RISQUES FINANCIERS

### ◆ A – Risque de marché

Les activités de Crédit Agricole CIB sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles Crédit Agricole CIB opère. Crédit Agricole CIB est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres, des taux de change, de la prime applicable à ses émissions obligataires ainsi que des prix du pétrole, des métaux précieux et autres matières premières. Des fluctuations prolongées des marchés, en particulier des baisses du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. De telles situations peuvent exposer Crédit Agricole CIB à des pertes significatives si Crédit Agricole CIB n'est pas en mesure de solder rapidement, le cas échéant, ses positions déficitaires. Cela peut notamment être le cas pour les actifs détenus par le Crédit Agricole CIB peu liquides à l'origine. Les actifs qui ne sont pas négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, tels que certains produits dérivés négociés entre banques, sont valorisés par Crédit Agricole CIB à l'aide de modèles plutôt que sur la base des cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution des prix de ces actifs Crédit Agricole CIB pourrait subir des pertes qu'il n'a pas anticipées.

**Au premier semestre 2021, les activités de Crédit Agricole CIB sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par les déploiements des nouveaux cadres/référentiels à l'initiative des régulateurs :**

- ◆ **Le déploiement des nouveaux indices « benchmark » destinés à remplacer les indices BOR génère de nouveaux types de risques de marché. En effet, l'abondance d'indices de remplacement génère non seulement des risques liés à la valorisation de ces nouveaux indices et à leur corrélation mais aussi une incertitude sur leur qualité et leur pérennité.**
- ◆ **Les incertitudes relatives aux futures règles de clearing des opérations Euro suite à la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (notamment sur le maintien de l'équivalence accordée à LCH) sont encore nombreuses ; elles impactent l'appréciation des risques de marché et de liquidité.**

Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 6,3 milliards d'euros au 30 juin 2021.

### ◆ B – Risque de variation de valeur des participations

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2020 (cf. page 146 du DEU 2020 de Crédit Agricole CIB).

### ◆ C – Risque de Change

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2020 (cf. page 146 du DEU 2020 de Crédit Agricole CIB).

### ◆ D – Risque de Liquidité

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2020 (cf. page 147 du DEU 2020 de Crédit Agricole CIB).

Au 30 juin 2021, le Groupe affichait un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio - ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 123 %, supérieur au plancher réglementaire de 100 % et à l'objectif du Plan à Moyen Terme de 110 %.

Les notations du Groupe selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3 [perspective stable], A+ [perspective stable] et AA- [perspective négative].

### ◆ E – Risque de variation de valeur du portefeuille titres ou risque Emetteurs

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2020 (cf. page 147 du DEU 2020 de Crédit Agricole CIB).

### ◆ F - Risque de taux d'intérêt global

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2020 (cf. page 147 du DEU 2020 de Crédit Agricole CIB).

### 4.3 RISQUES OPÉRATIONNELS

Les actifs pondérés spécifiques aux risques opérationnels s'élèvent à 22,4 milliards d'euros au 30 juin 2021.

#### ♦ A – Les risques de non-conformité et risques juridiques :

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2020 (cf. page 148 du DEU 2020 de Crédit Agricole CIB).

#### ♦ B – Les autres risques opérationnels dont les risques de Sécurité des Systèmes d'Information

Sur la période allant de 2018 à 2020, les incidents de risque opérationnel pour Crédit Agricole CIB se répartissent tel que suit : la catégorie « Fraude interne » représente 35 % des pertes opérationnelles, la catégorie « Exécution, livraison et gestion des processus » représente 33 % des pertes opérationnelles, la catégorie « Pratiques en matière d'emploi » représente 10 % des pertes opérationnelles et la catégorie « Clients et pratiques commerciales » représente 6 %. La « Fraude Externe » a représenté 1 % des pertes opérationnelles, hors risque frontière crédit, consistant en des incidents de fraude externe, commis par ou chez nos clients et qui ont généré ou aggravé des pertes de crédit. En conformité avec les principes bâlois, ces pertes ont été comptabilisées en coût du risque de crédit. Finalement, le type d'incident « Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes » a représenté 1 % des pertes opérationnelles.

Les risques Sécurité des Systèmes d'Information sont devenus une priorité non pas en raison de l'historique observé des pertes (appartenant à la catégorie « dysfonctionnements de l'activité et des systèmes » mentionnée ci-dessus), mais de l'émergence de nouvelles formes de risques. Crédit Agricole CIB est confronté au

cyber-risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients.

Comme la plupart des banques, Crédit Agricole CIB dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts, et générer des coûts significatifs.

Crédit Agricole CIB est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels Crédit Agricole CIB a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, Crédit Agricole CIB pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients.

**Le développement massif du télétravail du fait de la crise Covid et sa persistance durable en 2021 pose la question de l'adaptation du plan de contrôles, du respect de la confidentialité en travail à distance. Néanmoins, à ce stade, Crédit Agricole CIB n'a pas identifié d'incident lié à ces évolutions. Les risques psycho-sociaux sont suivis avec vigilance, et leur impact définitif reste à mesurer.**

### 4.4 AUTRES RISQUES

#### ♦ A – Risque business :

##### a) Risque systémique : potentiel impact négatif des conditions économiques et financières défavorables

Dans l'exercice de ses activités, Crédit Agricole CIB est spécifiquement exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et, plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Sur l'année 2020, 43 % du produit net bancaire Crédit Agricole CIB a été réalisé en France, 27 % dans le reste de l'Europe et 31 % dans le reste du monde. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels Crédit Agricole CIB intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- ♦ un contexte économique défavorable pourrait affecter les activités et les opérations des clients de Crédit Agricole CIB, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- ♦ une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités de Crédit Agricole CIB ;
- ♦ les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de Crédit Agricole CIB les plus exposées au risque de marché ;

- ♦ la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- ♦ une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de Crédit Agricole CIB, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

**A ce titre, les incertitudes ne sont pas intégralement levées sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à atteindre un niveau de vaccination de la population suffisant et du développement de variants plus contagieux. On ne peut exclure la mise en place éventuelle de nouvelles mesures restrictives dans certains pays européens (« jauges », couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinements, etc.), qui pourraient freiner l'activité économique et peser sur la confiance des agents économiques. Par ailleurs, des incertitudes fortes subsistent sur les dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises) et le marché du travail (chômage), aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l'économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont des**

étapes clés. De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale. Dans ce contexte la Commission européenne a revu ses prévisions pour 2021 à la hausse en juillet à 4,8 % pour la zone euro et 6 % pour la France (contre 4,3 % et 5,7 % prévus en mai 2021), mais pas la croissance mondiale hors UE. Elle souligne que les incertitudes et les risques restent élevés, notamment en raison des inquiétudes autour des variants du virus.

Au-delà de la crise liée à la Covid-19, les opérations de Crédit Agricole CIB pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif provenant d'autres sources :

- ◆ une dégradation du contexte global conduirait à un assouplissement supplémentaire des politiques monétaires qui, combiné à un regain d'aversion au risque, entraînerait un maintien prolongé de taux très bas dans les pays jugés sans risque (incluant l'Allemagne et la France) ;
- ◆ le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies : guerre commerciale, Brexit, tensions au Moyen Orient, crises sociales ou politiques à travers le monde, etc..
- ◆ en Italie, une crise politique, dans un contexte de croissance déjà faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance et l'économie et pourrait également provoquer une hausse des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs ;
- ◆ en France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer

et à épargner par précaution et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité du crédit ;

- ◆ le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et entraîne la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les Etats à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Seul le risque systémique provenant d'évolutions des conditions économiques et financières a connu une évolution significative au cours du premier semestre 2021, lié aux développements de la crise de la Covid-19.

La diversification des métiers de Crédit Agricole CIB et les initiatives d'investissement engagées ont permis de limiter ce risque : les premiers mois de l'année 2021 montrent que certains métiers ou secteurs prennent le relais lorsque d'autres sont plus en retrait. C'est le cas tant au sein des activités de marché où la croissance des equity donne déjà par exemple des résultats très prometteurs, que pour les activités de banque commerciale.

### b) Risque systémique : potentiel impact des évolutions législatives et réglementaires

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2020 (cf. page 150 du DEU 2020 de Crédit Agricole CIB).

### c) Risque Stratégique : potentiel impact de la non-réalisation des objectifs fixés dans le plan à moyen terme de Crédit Agricole CIB

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2020 (cf. page 150 du DEU 2020 de Crédit Agricole CIB).

## B – Risque Climatique

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2020 (cf. page 151 du DEU 2020 de Crédit Agricole CIB).

## 4.5 RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2020. (cf. page 151 du DEU 2020 de Crédit Agricole CIB).

# 5. GESTION DES RISQUES

1

Les principales catégories de risques auxquelles le groupe Crédit Agricole CIB est exposé sont :

- ◆ les risques de crédit ;
- ◆ les risques financiers ;
- ◆ les risques opérationnels, dont font partie les risques juridiques ainsi que les risques de non-conformité.

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du

Document d'enregistrement universel de 2020, dans le chapitre consacré à la gestion des risques (pages 153 à 194).

La description de ces risques et les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2021 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains dont les évolutions sont présentées dans la note 6.4 des annexes aux états financiers.

## 5.1 RISQUES DE CRÉDIT

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du Document d'enregistrement universel de 2020, de la page 167 à 178.

### Concentrations

- ◆ Ventilation des risques de contrepartie par zone géographique (y compris les contreparties bancaires)

La ventilation par zone géographique des crédits accordés par le groupe Crédit Agricole CIB (nets de garanties crédit export, hors UBAF) au 30 juin 2021 (soit 394 milliards d'euros contre 373 milliards d'euros au 31 décembre 2020) se répartit comme suit :

Répartition en %	30.06.2021	31.12.2020
Autres pays d'Europe de l'Ouest	28,84 %	30,69 %
France	26,64 %	24,44 %
Amérique du nord	15,54 %	17,47 %
Asie (Hors Japon)	11,36 %	11,06 %
Japon	9,29 %	7,46 %
Afrique et Moyen-Orient	4,34 %	4,46 %
Amérique Latine	2,18 %	2,46 %
Autres pays d'Europe	1,80 %	1,97 %
Autres et supranationaux	0,00 %	0,00 %

Source : risques (hors UBAF, engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques, net de garantie crédit export).

- ◆ Ventilation des risques par filière économique (y compris les contreparties bancaires)

Au 30 juin 2021, les crédits accordés par le groupe Crédit Agricole CIB, nets de garanties crédit export (hors UBAF) s'élèvent à 394 milliards d'euros (474 milliards d'euros bruts) contre 373 milliards d'euros à fin 2020.

Leur ventilation par filière économique se répartit comme suit :

Répartition en %	30.06.2021	31.12.2020
Banque	20,95 %	18,82 %
Divers	15,79 %	16,86 %
Dont Titrisations	8,82 %	9,49 %
Pétrole et Gaz	8,53 %	8,80 %
Autres activités financières (non bancaires)	6,06 %	5,81 %
Immobilier	4,20 %	4,57 %
Électricité	4,54 %	4,59 %
Aéronautique/Aérospatial	3,98 %	4,25 %
Industrie lourde	3,48 %	3,44 %
Automobile	2,96 %	4,04 %
Maritime	2,57 %	2,82 %
Télécom	3,73 %	3,02 %
BTP	2,24 %	2,42 %
Assurance	2,28 %	2,37 %
Autres industries	2,64 %	3,08 %
Autres Transports	2,32 %	2,64 %
Production & Distribution de biens de consommation	2,54 %	2,66 %
Informatique/Technologies	2,04 %	1,99 %
Santé/Pharmacie	1,81 %	1,75 %
Agroalimentaire	1,45 %	1,61 %
Tourisme/Hôtels/Restauration	1,34 %	1,38 %
Services non marchands/ Secteur public/Collectivité	1,32 %	1,78 %
Média/Édition	0,54 %	0,47 %
Utilities	2,40 %	0,46 %
Bois/Papier/Emballage	0,29 %	0,38 %
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

Source : risques (hors UBAF, engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques, net de garantie crédit export).

- ◆ Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 1.1.1 des états financiers consolidés.

### ◆ Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Agricole CIB et ses principaux mouvements sont présentés en note 4.9 des états financiers consolidés.

### ◆ Application de la norme IFRS 9

Les principes utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues (*Expected Credit loss* - ECL) sont décrits dans les principes et méthodes comptables (§ risque de crédit) qui précisent en particulier les données d'entrée, les hypothèses et techniques d'estimation utilisées.

Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir d'une part, sur toute la durée de vie d'autre part, ou encore pour déterminer si le risque de crédit des instruments financiers a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, le Groupe s'appuie essentiellement sur les données utilisées dans le cadre du dispositif mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des facteurs de réduction des risques et des pertes en cas de défaut).

Les informations macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts : le *forward looking central* permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro-économique pour l'ensemble des entités du Groupe et le *forward looking local* qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales de Crédit Agricole CIB.

Pour la construction du « *forward looking central* », Le Groupe s'appuie sur des 4 scénarios macroéconomiques prospectifs établis par le département des études économiques (ECO) de Crédit Agricole S.A. qui sont pondérés en fonction de leur probabilité d'occurrence anticipée. Le scénario de base qui est fondé sur les hypothèses budgétaires est complété par trois autres scénarios (adverse, adverse modéré et favorable). Les modèles quantitatifs permettant d'évaluer l'impact des données macro-économiques

sur l'évolution des ECL sont également utilisés dans les stress tests internes et réglementaires.

Les variables économiques actualisées trimestriellement contiennent les facteurs ayant un effet sur les principaux portefeuilles du Groupe (exemple : évolution du PIB France et pays de la zone euro, taux de chômage France et Italie, investissement des ménages, prix du pétrole etc..).

Les perspectives économiques et les scénarios utilisés pour le calcul des ECL sont examinés trimestriellement par le Comité de coordination IFRS9 qui regroupe les principales entités du Groupe ainsi que les Directions de Crédit Agricole S.A. impliquées dans le processus IFRS9.

Le scénario central utilisé dans les modèles de prévision du « *forward looking* » central du Groupe et de ses entités peut être résumé de la manière suivante :

Le profil de croissance économique continuera de dépendre des hypothèses sanitaires, notamment la montée en charge de la vaccination et l'apparition de nouveaux variants. Dans ce sens, un assouplissement des mesures sanitaires au S2 permet un redressement graduel de l'activité, qui retrouvera son niveau d'avant crise courant 2022. Certains secteurs resteront cependant fragilisés et connaîtront une reprise plus modérée (aéronautique, automobile, commerce, tourisme, hôtellerie, restauration, culture, ...).

Le scénario suppose que les taux d'intérêt de la zone euro resteront faibles avec un maintien des dispositifs actuels (rachat de titres). De la même manière, aucune hausse des taux d'intérêt de la Fed n'est anticipée avant 2023.

### ◆ Évolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la note 3 des états financiers au 30 juin 2021.

## 5.2 RISQUES FINANCIERS

### 5.2.1 RISQUES DE MARCHÉ

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 178 à 185 du Document d'enregistrement universel 2020.

#### MÉTHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

Les méthodologies de mesure de la VaR n'ont pas fait l'objet d'évolution significative au cours du premier semestre 2021.

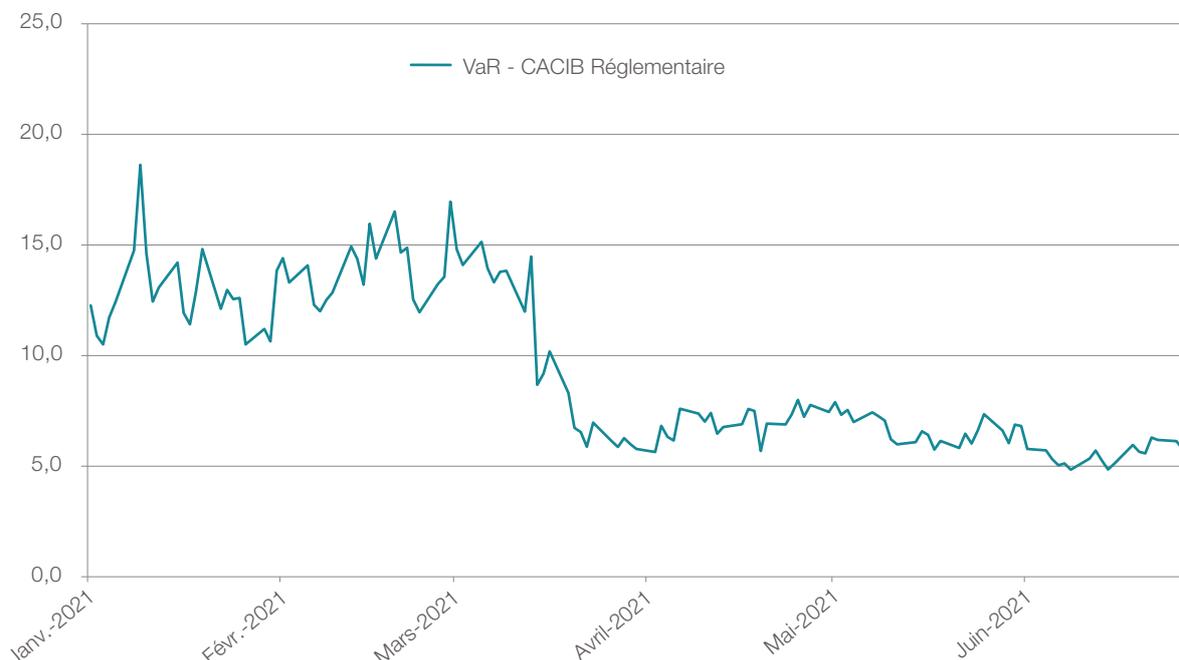
#### EXPOSITION (MESURE DE LA VALUE AT RISK (VaR))

##### ► Mesure de la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021

En millions d'euros	Premier semestre 2021				31.12.2020
	Fin de période	Minimum	Moyenne	Maximum	
Total VaR	6	5	9	19	9
Effet de compensation	(8)	(4)	(8)	(16)	(10)
VaR Taux	5	4	8	16	8
VaR Action	3	1	2	3	2
VaR Change	3	2	3	7	5
VaR Commodities	0	0	0	0	0
VaR Crédit	3	2	4	8	4

#### ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DE LA VaR DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

##### ► VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 (en millions d'euros)



La VaR réglementaire à la fin du premier semestre 2021 s'élève à 5,7 millions d'euros.

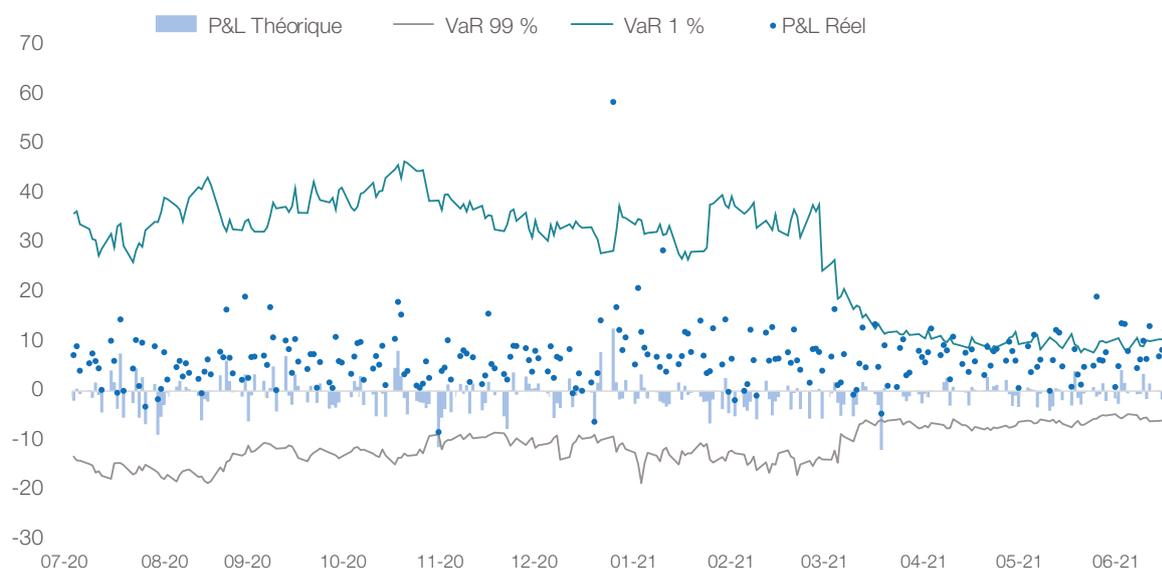
Sur le premier semestre 2021 la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB évolue dans une fourchette plus étroite qu'au cours de l'année 2020, le maximum a été atteint à 18,6 millions d'euros le 12 janvier 2021.

La forte baisse de la VaR au cours de la période est principalement expliquée par le retrait de l'historique de la VaR des chocs observés au pic de la crise Covid-19.

La moyenne sur le semestre de la VaR réglementaire est à 9,3 millions d'euros, en nette baisse par rapport à sa moyenne de l'année 2020 à 14,2 millions d'euros.

**BACKTESTING DE LA VaR**

► **Backtesting de la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2021 (en millions d'euros)**



À fin juin 2021, on relève sur un an glissant d'historique, 2 exceptions de *Backtesting* avec des pertes théoriques - P&L théorique équivalent au P&L quotidien hors réserves et hors nouvelles opérations - supérieures à la VaR. Ces exceptions sont à considérer dans la détermination du montant de Fonds Propres.

◆ **Évolution de la VaR réglementaire stressée sur le premier semestre 2021**

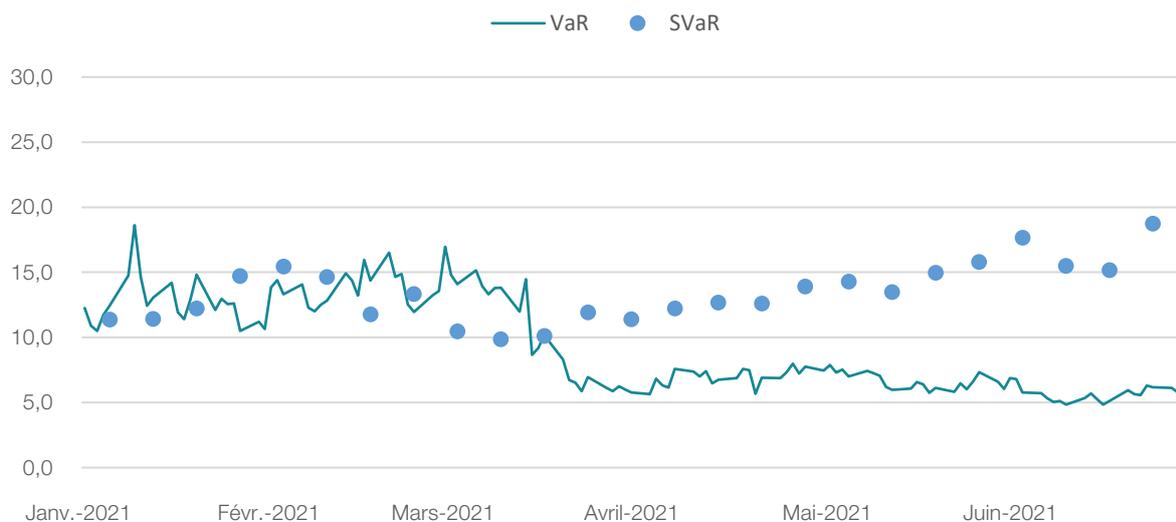
Conformément aux exigences du régulateur, la SVaR (*Stressed Value at Risk*) est produite à une fréquence hebdomadaire. La VaR stressée n'a pas connu d'évolution méthodologique significative au cours du premier semestre 2021.

Le graphique ci-dessous expose l'évolution de la VaR et de la VaR stressée réglementaires de Crédit Agricole CIB sur le premier semestre 2021.

La VaR Stressée affiche une moyenne sur le premier semestre 2021 à 13,4 millions d'euros, en baisse par rapport à l'année 2020, et avec une plage de variation plus étroite comme en atteste le tableau de statistiques ci-dessous.

À fin juin, le ratio VaR stressée / VaR s'élève à 3.

► **VaR stressée réglementaire**



En millions d'euros	Premier semestre 2021				Année 2020
	Fin de période	Minimum	Maximum	Moyenne	Fin de période
VaR réglementaire Stressée	19	10	19	13	12

## AUTRES INDICATEURS

## ► Exigences en fonds propres liées à l'IRC (Incremental Risk Charge)

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2020
IRC	131	119	133	124	116

## ► Exigence de fonds propres liés à la CVA

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2020
CVA	301	294	308	303	318

## ► Exigence de fonds propres liés à la prudent valuation

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2020
Prudent Valuation	740	508	740	659	508
<i>dont au titre des Activités de Marché</i>	492	294	496	428	294

## 5.2.2 AUTRES RISQUES FINANCIERS

L'organisation et le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan sont décrits pages 185 à 189 du Document d'enregistrement universel 2020 et n'ont pas connu d'évolution significative.

## RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

Le risque de taux d'intérêt global (RTIG) ou risque de taux d'intérêt sur le *banking book* (IRRBB) d'un établissement financier est le risque encouru en cas de variation adverse des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et hors-bilan, à l'exception des opérations soumises aux risques de marché.

Les objectifs et politique, Gestion du risque, et la méthode de mesure du risque de taux d'intérêt global sont présentés pages 185 et 186 du Document d'enregistrement universel de 2020.

## ◆ Exposition

L'exposition de Crédit Agricole CIB au risque de taux d'intérêt global sur les opérations de clientèle est limitée compte tenu de la règle d'adossement en taux de chaque financement clientèle auprès de la Trésorerie.

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des fonds propres et des participations, de la modélisation des passifs non rémunérés et pour les maturités inférieures à un an des activités de Trésorerie du portefeuille bancaire.

Le Groupe est principalement exposé aux variations de taux d'intérêt de la zone monétaire euro et dans une moindre mesure à celles du dollar américain.

Crédit Agricole CIB gère son exposition au risque de taux d'intérêt dans le cadre de limites d'exposition en gaps et en Valeur Actuelle Nette (VAN) toutes devises définies par Crédit Agricole S.A..

Les impasses de taux expriment l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, une impasse positive représente une exposition sujette à un risque de baisse des taux sur la période considérée.

Les résultats de ces mesures au 30 juin 2021 traduisent ainsi une exposition de la Banque à une baisse des taux d'intérêt au-delà de la première année.

<i>En milliards d'euros</i>	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Impasse moyenne Dollar US	-3,11	-0,04	+ 0,53
Impasse moyenne Euro	-0,36	+ 0,75	+ 0,63

## RISQUES DE CHANGE

Le risque de change représente le risque financier lié à l'évolution défavorable du cours des parités de devises sur le marché des changes. Il s'appréhende principalement à travers la mesure de l'exposition résiduelle nette résultant de la prise en compte des positions de change brutes et de leurs couvertures et de manière différenciée entre risque de change structurel et opérationnel. Les risques de change structurel et opérationnel sont décrits aux pages 186 et 187 du Document d'enregistrement universel de 2020 et n'ont pas significativement évolué sur le premier semestre 2021.

## RISQUES DE LIQUIDITÉ

Le groupe Crédit Agricole CIB est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas, par exemple, de retrait massif des dépôts de la clientèle ou d'investisseurs ou lors d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires, monétaires et obligataires).

À fin juin 2021, le numérateur du ratio LCR (comprenant le portefeuille de titres HQLA, la caisse et les dépôts Banques Centrales, hors réserves obligatoires), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit à 134 milliards d'euros pour Crédit Agricole CIB. Le dénominateur du ratio (représentant les sorties nettes de trésorerie), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit à 110 milliards d'euros pour Crédit Agricole CIB. Conformément à la demande du régulateur, ces éléments sont désormais publiés trimestriellement depuis le 31 mars 2018.

Le ratio LCR moyen sur 12 mois de Crédit Agricole CIB s'élève à 121 % à fin juin 2021. Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL ET DE CHANGE

Dans le cadre de la gestion de ses risques financiers, Crédit Agricole CIB a notamment recours à des instruments (swaps de taux d'intérêt et opérations de change) pour lesquels une relation de couverture est établie au regard de l'intention de gestion poursuivie.

La note 3.4 des états financiers consolidés du Document d'enregistrement universel de 2020 du Groupe présente les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture au 31 décembre 2020. Les trois types de couvertures (couverture de juste valeur, couverture de flux de trésorerie et couverture de l'investissement net en devise) sont décrits dans le Document d'enregistrement universel de 2020 en pages 188 et 189.

Concernant la couverture de flux de trésorerie, en application d'IFRS 7, les montants d'intérêts futurs attachés aux éléments de bilan faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie sont présentés ci-dessous selon leurs périodes d'échéance.

En millions d'euros	30.06.2021		
	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts (à recevoir)	143,02	8,99	152,01
Flux de trésorerie couverts (à payer)	0,00	52,89	52,89

## 5.3 RISQUES OPÉRATIONNELS

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du Document d'enregistrement universel 2020. Les risques opérationnels ont fait l'objet d'une taxonomie établie au niveau Groupe Crédit Agricole et déclinée pour Crédit Agricole CIB qui est présentée en préambule de la partie « Facteurs de Risque ».

Les pertes opérationnelles de Crédit Agricole CIB restent très limitées dans un contexte de crise sanitaire sans précédent : le montant global enregistré au 30 juin 2021 s'élève en date de détection à 7,2 millions d'euros (BFI hors risque frontière crédit).

Pas d'incident à conséquence financière significative liée au Covid sur le semestre. Le maintien dans le temps du dispositif de crise reste un sujet de vigilance et un point d'attention fort.

La banque poursuit ses efforts pour conserver et adapter son pilotage rapproché de ses risques opérationnels :

- ◆ mise en place du RSA (Risk Self-Assessment) en continu,
- ◆ déploiement d'un registre de contrôles opérationnels,
- ◆ mise à jour des contrôles de supervision,
- ◆ travaux sur les nouveaux risques (climatiques en particulier),
- ◆ implication dans la maîtrise des outsourcing à la lumière des guidelines de l'EBA et pour répondre aux besoins de la banque.

Ce dispositif de management des risques opérationnels et son évolution justifient une cotation nette « acceptable » du risque opérationnel de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2021.

Au 30 juin 2021, l'indicateur d'appétence des risques « coût du risque opérationnel comptabilisé du trimestre / PNB du trimestre » s'établit à 0,26 %, pour une appétence de 2 % et une tolérance de 4 %.

## 5.4 ÉVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2020.

Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document et actualisés au premier trimestre 2021 dans le document A02, les seules évolutions se trouvent :

- ◆ à l'avant-dernier alinéa du paragraphe « Euribor/Libor et autres indices »,
- ◆ aux deuxième et troisième alinéas du paragraphe « Bonds SSA »,
- ◆ au dernier alinéa du paragraphe « O'Sullivan and Tavera »
- ◆ au dernier alinéa du paragraphe « Intercontinental Exchange, Inc. (« ICE ») »,

### FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

#### ◆ Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (*Deferred Prosecution Agreements*) avec l'*US Attorney Office du District de Columbia* (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans. Crédit Agricole CIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

#### ◆ Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (*London Interbank Offered Rates*) sur plusieurs devises, du taux Euribor (*Euro Interbank Offered Rate*) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (*Department of Justice*) et la CFTC (*Commodity Future Trading Commission*) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Cette enquête a été clôturée à la suite d'une transaction, aux termes de laquelle Crédit Agricole S.A. a accepté de s'acquitter d'une pénalité de CHF 4 465 701 et de coûts de procédure d'un montant de CHF 187 012, sans aucune reconnaissance de culpabilité.

Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à CA-CIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), l'action de groupe « Lieberman » est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité ; la procédure est toujours suspendue devant la Cour fédérale de l'État de New York. Quant à l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une *motion to dismiss* visant à rejeter la demande des plaignants. La Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande à l'égard

de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB. Le 14 juin 2019, les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (*class action*) aux États-Unis (« Frontpoint ») relative aux indices SIBOR (*Singapore Interbank Offered Rate*) et SOR (*Singapore Swap Offer Rate*). Après avoir accepté une première *motion to dismiss* présentée par Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole S.A. de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices SIBOR et SOR ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Le 17 mars 2021, un panel de trois juges de la cour d'appel fédérale du 2<sup>e</sup> circuit a fait droit à l'appel des plaignants, considérant dès lors la nouvelle plainte recevable et renvoyant l'affaire devant la cour fédérale de New York pour reprise de la procédure. Les défendeurs, incluant Crédit Agricole CIB, ont demandé à la cour d'appel fédérale, statuant en formation plénière, de reconsidérer cette décision. Cette demande a été rejetée par la cour d'appel le 6 mai 2021, mais un autre recours a été déposé le 19 mai 2021 par les défendeurs afin d'obtenir la suspension de ce retour du dossier devant la juridiction de première instance.

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

### ◆ Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (*Supranational, Sub-Sovereign and Agencies*) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019.

Par une décision en date du 28 avril 2021, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 3 993 000 euros pour leur participation à une entente sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Le 7 juillet 2021, Crédit Agricole S.A.

et Crédit Agricole CIB ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne.

Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (*class action*) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « *motions to dismiss* » visant à rejeter cette plainte. S'agissant de Crédit Agricole CIB la plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise et, dans une décision ultérieure, le Tribunal a jugé que les plaignants avaient en tout état de cause échoué à établir une violation de la loi antitrust américaine. En juin 2020 les plaignants ont fait appel de ces deux décisions. Le 19 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale du 2<sup>e</sup> circuit a confirmé la position du Tribunal selon laquelle les plaignants n'ont pas réussi à établir une violation de la loi antitrust américaine.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. En juillet 2020 les plaignants ont volontairement interrompu l'action mais elle pourrait être reprise.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020.

### ◆ O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« *O' Sullivan I* »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« *O'Sullivan II* »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« *Tavera* »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du *US Anti-Terrorism Act* et du *Justice Against Sponsors of Terrorism Act*. Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le *US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control*, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une « *motion to dismiss* » visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure « *O'Sullivan I* ». Le 28 mars 2019 le juge a fait droit à cette demande de Crédit Agricole CIB et des autres défendeurs. Les plaignants ont déposé le 22 avril 2019 une requête en vue de modifier leur plainte. Les défendeurs se sont opposés à cette requête le 20 mai 2019 et les plaignants ont répondu le 10 juin 2019. Le 25 février 2020 la requête des plaignants en vue de modifier leur plainte a été refusée et leur plainte initiale a été rejetée.

Le 28 mai 2020, les plaignants ont déposé une nouvelle requête en vue d'obtenir une décision finale susceptible d'appel. Le 11 juin 2020, les défendeurs se sont opposés à cette requête et le 18 juin 2020 les plaignants ont répondu. Le 29 juin 2021, le Tribunal a rejeté la requête des plaignants.

#### ◆ Intercontinental Exchange, Inc. (« ICE »)

Le 15 janvier 2019, une action de groupe (« *Putnam Bank* ») a été introduite devant un tribunal fédéral de New York (l'*US District Court Southern District of New-York*) contre l'*Intercontinental Exchange, Inc.* (« ICE ») et de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Cette action a été introduite par des plaignants qui prétendent avoir investi dans des produits financiers indexés sur l'USD ICE LIBOR. Ils accusent les banques de s'être entendues, depuis février 2014, pour fixer de manière artificiellement basse cet indice et d'avoir réalisé ainsi des profits illicites.

Le 31 janvier 2019 une action similaire (« *Livonia* ») a été introduite auprès de l'*US District Court Southern District of New-York* contre de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Le 1<sup>er</sup> février 2019 ces deux actions ont été jointes.

Le 4 mars 2019 une troisième action de groupe (« *Hawai Sheet Metal Workers retirement funds* ») a été introduite contre les mêmes banques devant le même tribunal et consolidée avec les deux

actions précédentes le 26 avril 2019. Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, les demandeurs ont déposé une « *Consolidated Class Action Complaint* ». Les défendeurs ont déposé le 30 août 2019 une « *motion to dismiss* » visant à rejeter cette plainte consolidée.

Le 26 mars 2020, le juge a fait droit à la « *motion to dismiss* » des défendeurs. Le 24 avril 2020, les plaignants ont fait appel de cette décision.

Le 30 novembre 2020, les avocats des plaignants, durant la phase de dépôt des mémoires, ont informé les défendeurs du souhait des plaignants nommés de se désister et le 1<sup>er</sup> décembre 2020 ont déposé une demande de sursis à statuer auquel les défendeurs se sont opposés. Le 7 décembre 2020, le tribunal a rejeté cette demande et les plaignants ont répondu le 15 décembre 2020.

Le 28 décembre 2020, DYJ Holdings Inc a fait une demande d'intervention en vue de se substituer aux plaignants nommés. Le 7 janvier 2021, les défendeurs s'y sont opposés et ont également déposé une requête pour le rejet de l'appel.

Le 6 avril 2021, le tribunal a accepté la demande d'intervention de DYJ Holdings et rejeté la requête des défendeurs. Le tribunal va maintenant vraisemblablement statuer sur le fond de l'appel.

#### ◆ Dépendances éventuelles

Crédit Agricole CIB n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

## 5.5 RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Concernant la gestion des risques de non-conformité, la principale évolution sur le premier semestre 2021, par rapport au Document d'enregistrement universel 2020, concerne la mise en place d'une nouvelle organisation de la fonction Conformité de Crédit Agricole CIB.

Celle-ci est entrée en vigueur le 15 février 2021 et vise à répondre aux évolutions réglementaires et aux enjeux majeurs de gestion du risque de non-conformité pour la Banque. Elle s'inscrit dans une démarche de renforcement du dispositif de conformité et de meilleure articulation avec les métiers.

L'organisation s'appuie sur :

- ◆ 4 pôles d'expertise intégrés avec une responsabilité mondiale et organisés selon un axe Client, Produit et / ou Collaborateur :
  - *Global Markets Regulatory Compliance* : en charge des problématiques de conformité aux réglementations, lois et codes des marchés financiers ;
  - *Investment & Corporate Banking Regulatory Compliance* : en charge de la supervision du dispositif de conformité des métiers

de financement et d'investissement ainsi que de la politique de gestion des conflits d'intérêts ;

- *Financial Security* : en charge du dispositif de Sécurité Financière (prévention du blanchiment des capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, obligations en matière d'embargos et de gel des avoirs, corruption externe) ;
- *Ethics Advisory Group* : en charge des sujets liés à la lutte contre la fraude et la corruption, la protection des données, la gouvernance FATCA, la coordination des formations et la culture Conformité ;
- ◆ un Secrétariat général, qui coordonne les sujets transverses impliquant la fonction Conformité ;
- ◆ un réseau international organisé autour de 4 régions / pays, chacun(e) sous la responsabilité d'un *Regional Compliance Officer* rapportant directement au Responsable de CPL et animant, au niveau régional, le réseau des *Local Compliance Officers* de son périmètre de responsabilité.

# 6. INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III

Figure dans l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2020 de Crédit Agricole CIB un extrait des tableaux du Pilier 3. L'intégralité du Pilier 3 sera présentée dans un document dédié qui sera publié en septembre 2021.

## ► Indicateurs clés phasés au niveau de Crédit Agricole CIB (EU KM1)

En millions d'euros

30.06.2021

### Fonds propres disponibles (montants)

1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	14 716
2	Fonds propres de catégorie 1	23 053
3	Fonds propres totaux	27 211

### Montants d'expositions pondérées

4	Montant total d'exposition au risque	131 884
---	--------------------------------------	---------

### Ratios des fonds propres (en pourcentage % du montant d'exposition pondéré)

5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	11,2 %
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1	17,5 %
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	20,6 %

### Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le levier excessif (en pourcentage % du montant d'exposition pondéré)

EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	1,50 %
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET 1 (points de pourcentage)	0,84 %
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,13 %
EU 7d	Exigences totales de fonds propres le SREP (%)	9,50 %

### Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage % du montant d'exposition pondéré)

8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50 %
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro-prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un Etat membre (%)	na
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,048 %
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	na
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	na
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	na
11	Exigence globale de coussin (%)	2,55 %
EU 11a	Exigences totales de fonds propres (%)	12,05 %
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	5,81 %

### Ratio de levier

13	Mesure de l'exposition totale	620 473
14	Ratio de levier (%)	3,72 %

### Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)

15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	102 545
EU 16a	<b>Sorties de trésorerie - Valeur pondérée</b>	<b>122 351</b>
EU 16b	<b>Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale</b>	<b>39 311</b>
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	83 040
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	123 %

## 6.1 COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

### Adéquation du capital

#### FONDS PROPRES PRUDENTIELS SIMPLIFIÉS

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres totaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

L'ensemble des tableaux et commentaires ci-après inclut le résultat conservé de la période.

#### ► Fonds propres prudentiels phasés simplifiés

	30.06.2021		31.12.2020	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
<i>En millions d'euros</i>				
Instruments de capital versés éligibles en tant que fonds propres CET1	9 425	9 425	9 425	9 425
Autres réserves / Résultats non distribués	7 548	7 548	7 520	7 520
Autres éléments du résultat global accumulés	(94)	(94)	(133)	(133)
Intérêts minoritaires pris en compte dans les fonds propres CET1	0	0	0	0
<b>Instruments de capital et réserves</b>	<b>16 879</b>	<b>16 879</b>	<b>16 811</b>	<b>16 811</b>
Filtres prudentiels	(1 079)	(1 079)	(1 040)	(1 040)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(1 284)	(1 284)	(1 286)	(1 286)
Dépassement de franchises	0	0	0	0
Autres éléments du CET1	200	(24)	48	49
<b>Ajustements réglementaires</b>	<b>(2 163)</b>	<b>(2 387)</b>	<b>(2 277)</b>	<b>(2 277)</b>
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>14 716</b>	<b>14 492</b>	<b>14 534</b>	<b>14 534</b>
Instruments de capital AT1 versés éligibles	7 909	7 909	4 649	4 649
Instruments de capital AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	468	0	938	0
Instruments Tier 1 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 1	0	0	0	0
Autres éléments du Tier 1	(40)	(40)	(82)	(82)
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	<b>8 337</b>	<b>7 869</b>	<b>5 506</b>	<b>4 567</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)</b>	<b>23 053</b>	<b>22 361</b>	<b>20 040</b>	<b>19 102</b>
Instruments de capital versés éligibles en tant que fonds propres Tier 2	3 671	3 671	3 225	3 225
Instruments de capital non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	31	0	137	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	457	457	412	412
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2	0	0	0	0
Autres éléments du Tier 2	(0)	0	0	0
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2</b>	<b>4 158</b>	<b>4 128</b>	<b>3 774</b>	<b>3 637</b>
<b>FONDS PROPRES TOTAUX</b>	<b>27 211</b>	<b>26 489</b>	<b>23 814</b>	<b>22 739</b>

### RATIO DE LEVIER

Depuis la publication au Journal officiel de l'Union européenne le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier fait l'objet d'une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- ◆ l'exigence minimale de ratio de levier est de 3 % ;
- ◆ le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

Le règlement CRR2 prévoit que certaines expositions Banque Centrale peuvent être exclues de l'exposition totale du ratio de levier lorsque des circonstances macro-économiques exceptionnelles le justifient. En cas d'application de cette exemption, les établissements doivent satisfaire à une exigence de ratio de levier ajustée, supérieure à 3 %. Le 18 juin 2021, la Banque Centrale Européenne a déclaré que les établissements de crédit sous sa supervision peuvent appliquer cette exclusion compte tenu de l'existence de circonstances exceptionnelles depuis le 31 décembre 2019 ; cette mesure est applicable jusqu'au 31 mars 2022. Crédit Agricole CIB applique cette disposition et doit, en conséquence, respecter une exigence de ratio de levier de 3,06 % pendant cette période.

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 au moins une fois par an : les établissements peuvent choisir

de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

Crédit Agricole CIB a retenu comme option de publier le ratio de levier en format phasé.

Le ratio de levier de Crédit Agricole CIB s'élève à 3,72 % sur une base de Tier 1 phasé après neutralisation des expositions Banque Centrale. L'application de cette mesure permet de neutraliser les expositions Banque Centrale à hauteur de 30,4 milliards d'euros au 30 juin 2021.

Le ratio de levier intra-trimestriel phasé de Crédit Agricole CIB, dont le dénominateur est calculé en tenant compte de la moyenne quotidienne du trimestre des expositions SFT, atteint 3,6 %.

Le ratio de levier est en progression de 0,18 point de pourcentage sur le premier semestre 2021, grâce principalement à la neutralisation des expositions de la Banque Centrale. Hors cela, le ratio est stable sur l'année, la progression des fonds propres Tier 1 ayant permis de couvrir celle des expositions.

#### ► Crédit Agricole CIB - Ratio de levier

<i>En milliards d'euros</i>	<b>30.06.2021</b>
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	23,1
Mesure de l'exposition totale (LRE)	620,5
<b>Ratio de levier (%)</b>	<b>3,72%</b>
Mesure de l'exposition totale intégrant les moyennes des actifs SFT	645,7
<b>Ratio de levier intra-trimestriel (%)</b>	<b>3,57%</b>

## 6.2 SYNTHÈSE DES EMPLOIS PONDÉRÉS

### ► Emplois pondérés par type de risque (OV1)

En millions d'euros	Montants total d'exposition au risque RWA			Exigences totales de fonds propres	
	30.06.2021	31.03.2021	31.12.2020	30.06.2021	
<b>1</b>	<b>Risque de crédit (hors CCR)</b>	<b>75 005</b>	<b>74 454</b>	<b>68 026</b>	<b>6 000</b>
2	Dont: approche standard	10 735	10 561	11 085	859
3	Dont: approche NI simple (F-IRB)	-	-	-	-
4	Dont: approche par référencement	-	-	-	-
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	1 067	1 101	1 151	85
5	Dont: approche NI avancée (A-IRB)	62 607	62 383	55 337	5 009
<b>6</b>	<b>Risque de crédit de contrepartie - CCR</b>	<b>19 051</b>	<b>19 143</b>	<b>18 723</b>	<b>1 524</b>
7	Dont: approche standard	1 420	-	-	113
8	Dont: méthode du modèle interne (IMM)	10 430	10 610	10 379	834
EU 8a	Dont: expositions sur une CCP	414	312	294	33
EU 8b	Dont: ajustement de la valeur de crédit - CVA	3 763	3 783	3 975	301
9	Dont autres CCR <sup>1</sup>	3 023	4 438	4 075	242
<b>15</b>	<b>Risque de règlement</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
<b>16</b>	<b>Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)</b>	<b>9 124</b>	<b>9 221</b>	<b>8 473</b>	<b>730</b>
17	Dont approche SEC-IRBA	3 212	3 305	2 370	257
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	4 959	4 991	5 177	397
19	Dont approche SEC-SA	952	925	926	76
EU 19a	Dont 1250%	-	-	-	-
<b>20</b>	<b>Risques de position, de change et de matières premières (risque de marché)</b>	<b>6 335</b>	<b>6 625</b>	<b>6 614</b>	<b>507</b>
21	Dont: approche standard	1 342	1 232	1 280	107
22	Dont approche fondée sur les modèles internes	4 993	5 392	5 333	399
<b>EU 22a</b>	<b>Grands risques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>23</b>	<b>Risque opérationnel</b>	<b>22 368</b>	<b>22 333</b>	<b>22 307</b>	<b>1 789</b>
EU 23a	Dont: approche élémentaire	-	-	-	-
EU 23b	Dont: approche standard	503	469	496	40
EU 23c	Dont: approche par mesure avancée	21 866	21 864	21 812	1 749
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250%)	1 369	1 368	1 352	109
<b>29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>131 884</b>	<b>131 779</b>	<b>124 143</b>	<b>10 551</b>

<sup>1</sup> Avec l'application du règlement (UE) n°2019/876 (CRR2) depuis le 30/06/2021, les expositions sur les dérivés auparavant modélisées en méthode CEM sont dorénavant évaluées en approche standard SA-CCR.

### ► Évolution des emplois pondérés

En millions d'euros	31.12.2020	Change	Effets réglementaires et modèles	Variation organique et actions d'optimisation	Total variation S1 2021	30.06.2021
Risque de crédit et de contrepartie	95 222	1 410	4 575	1 973	7 958	103 180
dont CVA	3 975			(211)	(211)	3 763
Risque de marché	6 614		125	(404)	(279)	6 335
Risque opérationnel	22 307		0	61	61	22 368
<b>Total</b>	<b>124 143</b>	<b>1 410</b>	<b>4 700</b>	<b>1 630</b>	<b>7 740</b>	<b>131 884</b>

## 6.3 RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

### Présentation générale du risque de crédit et de contrepartie

#### EXPOSITIONS PAR TYPE DE RISQUE

► Expositions au risque global (crédit, contrepartie, dilution, règlement livraison) au 30 juin 2021

En millions d'euros	30.06.2021												
	Standard				IRB				TOTAL				
	Exposition brute <sup>1</sup>	Exposition brute après ARC <sup>2</sup>	EAD	RWA	Exposition brute <sup>1</sup>	Exposition brute après ARC <sup>2</sup>	EAD	RWA	Exposition brute <sup>1</sup>	Exposition brute après ARC <sup>2</sup>	EAD	RWA	Exigence de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	1 169	1 196	1 147	1 001	106 293	118 187	115 843	1 198	107 462	119 383	116 990	2 199	176
Établissements	14 184	29 478	29 051	853	86 131	99 089	90 595	6 887	100 316	128 567	119 645	7 739	619
Entreprises	25 422	10 041	6 513	5 907	279 314	240 900	196 405	67 863	304 736	250 942	202 918	73 770	5 902
Clientèle de détail	429	429	381	286	14 435	14 455	14 455	566	14 864	14 884	14 836	851	68
Crédits aux particuliers	429	429	381	286	14 311	14 331	14 331	562	14 739	14 760	14 712	847	68
dont garantis par une sûreté immobilière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont renouvelables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont autres	429	429	381	286	14 311	14 331	14 331	562	14 739	14 760	14 712	847	68
Crédits aux Petites et moyennes entités	-	-	-	-	125	125	125	4	125	125	125	4	-
dont garantis par une sûreté immobilière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont autres crédits	-	-	-	-	125	125	125	4	125	125	125	4	-
Actions	306	-	306	306	623	-	520	1 647	929	-	827	1 953	156
Titrisations	5 566	4 331	4 331	953	43 968	43 943	43 943	8 171	49 534	48 274	48 274	9 124	730
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	3 874	-	3 874	3 599	17	-	17	17	3 891	-	3 891	3 616	289
<b>TOTAL</b>	<b>50 950</b>	<b>45 475</b>	<b>45 603</b>	<b>12 904</b>	<b>530 781</b>	<b>516 574</b>	<b>461 778</b>	<b>86 349</b>	<b>581 731</b>	<b>562 049</b>	<b>507 381</b>	<b>99 252</b>	<b>7 940</b>

<sup>1</sup> Exposition brute initiale.

<sup>2</sup> Exposition brute après atténuation du risque de crédit (ARC).

## ► Expositions au risque global (crédit, contrepartie, dilution, règlement livraison) au 31 décembre 2020

En millions d'euros	31.12.2020												
	Standard				IRB				TOTAL				
	Exposition brute <sup>1</sup>	Exposition brute après ARC <sup>2</sup>	EAD	RWA	Exposition brute <sup>1</sup>	Exposition brute après ARC <sup>2</sup>	EAD	RWA	Exposition brute <sup>1</sup>	Exposition brute après ARC <sup>2</sup>	EAD	RWA	EFP
Administrations centrales et Banques centrales	1 217	1 244	1 190	991	97 473	108 046	105 812	1 202	98 689	109 290	107 002	2 193	175
Établissements	11 886	27 018	26 581	717	94 278	100 625	97 934	7 054	106 164	127 642	124 515	7 770	622
Entreprises	25 959	10 692	6 709	6 161	276 833	251 353	196 187	60 133	302 792	262 045	202 896	66 294	5 304
Clientèle de détail	837	837	789	592	13 140	13 140	13 140	584	13 976	13 976	13 929	1 176	94
Crédits aux particuliers	837	837	789	592	13 023	13 023	13 023	578	13 859	13 859	13 812	1 170	94
dont garantis par une sûreté immobilière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont renouvelables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont autres	837	837	789	592	13 023	13 023	13 023	578	13 859	13 859	13 812	1 170	94
Crédits aux petites et moyennes entités	-	-	-	-	117	117	117	5	117	117	117	5	-
dont garantis par une sûreté immobilière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont autres crédits	-	-	-	-	117	117	117	5	117	117	117	5	-
Actions	310	-	310	311	486	-	486	1 587	796	-	796	1 898	152
Titrisations	5 392	4 199	4 199	926	40 586	40 561	40 561	7 547	45 978	44 760	44 760	8 473	678
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	3 335	-	3 335	3 132	17	-	17	17	3 352	-	3 352	3 149	252
<b>TOTAL</b>	<b>48 935</b>	<b>43 989</b>	<b>43 114</b>	<b>12 830</b>	<b>522 812</b>	<b>513 725</b>	<b>454 136</b>	<b>78 123</b>	<b>571 748</b>	<b>557 713</b>	<b>497 250</b>	<b>90 953</b>	<b>7 276</b>

<sup>1</sup> Exposition brute initiale.<sup>2</sup> Exposition brute après atténuation du risque de crédit (ARC).

### ► Qualité de crédit des prêts et avances aux entreprises non financières par secteur d'activité (CQ5)

30.06.2021						
En millions d'euros	Valeur comptable brute			Dont prêts et avances soumis à dépréciation	Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
	Dont non performantes		Dont en défaut			
Agriculture, sylviculture et pêche	430	76	76	430	(69)	-
Industries extractives	10 158	120	120	10 158	(92)	-
Secteur manufacturier	27 837	428	428	27 837	(388)	-
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	11 608	119	119	11 608	(91)	-
Distribution d'eau	708	0	0	708	(2)	-
Construction	2 529	73	73	2 529	(64)	-
Commerce de gros et de détail	12 163	428	428	12 163	(312)	-
Transports et entreposage	20 515	1 338	1 338	20 514	(559)	-
Hébergement et restauration	3 417	205	205	3 417	(220)	-
Information et communication	9 212	75	75	9 212	(33)	-
Activités de finance et d'assurance	12 367	278	278	12 367	(173)	-
Activités immobilières	8 344	95	95	8 342	(74)	-
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 311	0	0	1 311	(7)	-
Activités de services administratifs et de soutien	3 162	213	213	3 162	(98)	-
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	89	0	0	89	(0)	-
Enseignement	35	0	0	35	(0)	-
Services de santé humaine et action sociale	1 513	80	80	1 513	(33)	-
Arts, spectacles et activités récréatives	248	0	0	248	(2)	-
Autres services	224	2	2	224	(18)	-
<b>Total</b>	<b>125 870</b>	<b>3 529</b>	<b>3 529</b>	<b>125 868</b>	<b>(2 235)</b>	<b>-</b>

L'état CQ5 (qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité) remplace l'état RC1-B (qualité des expositions de crédit par secteur ou type de contrepartie) dans le cadre de l'application du règlement (UE) n°2019/876 (CRR2) depuis le 30/06/2021.

L'état CQ5 ne tient pas compte des titres de dettes, ni des prêts et créances sur les administrations centrales et banques centrales, les établissements de crédit et les ménages.

31.12.2020						
<i>En millions d'euros</i>	Valeur comptable brute			Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes	
	Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation			
		Dont en défaut				
Agriculture, sylviculture et pêche	436	76	76	436	(68)	-
Industries extractives	10 435	244	244	10 435	(146)	-
Secteur manufacturier	27 300	448	448	27 300	(386)	-
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	10 813	112	112	10 813	(76)	-
Distribution d'eau	706	-	-	706	(1)	-
Construction	2 508	108	108	2 508	(111)	-
Commerce de gros et de détail	11 665	502	502	11 665	(304)	-
Transports et entreposage	20 370	1 373	1 373	20 370	(627)	-
Hébergement et restauration	3 233	149	149	3 233	(186)	-
Information et communication	7 593	83	83	7 593	(51)	-
Activités de finance et d'assurance	9 742	299	299	9 742	(183)	-
Activités immobilières	7 318	68	68	7 313	(62)	-
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 549	6	6	1 549	(8)	-
Activités de services administratifs et de soutien	3 217	192	192	3 217	(94)	-
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	133	-	-	133	0	-
Enseignement	35	-	-	35	0	-
Services de santé humaine et action sociale	1 565	75	75	1 565	(39)	-
Arts, spectacles et activités récréatives	316	-	-	316	(4)	-
Autres services	655	3	3	655	(3)	-
<b>Total</b>	<b>119 590</b>	<b>3 739</b>	<b>3 739</b>	<b>119 584</b>	<b>(2 348)</b>	<b>-</b>

## Chapitre 1 – Rapport d'activité au 1<sup>er</sup> semestre 2021

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III

### ► Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes (CR1)

	30.06.2021															
	Valeur comptable brute/Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sûretés reçues et garanties financières reçues			
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Passages en perte	Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes	
	Dont Bucket 1	Dont Bucket 2		Dont Bucket 2	Dont Bucket 3		Dont Bucket 1	Dont Bucket 2		Dont Bucket 2	Dont Bucket 3					
<i>En millions d'euros</i>																
<b>Solde de trésorerie auprès des banques centrales et autres dépôts à vue</b>	<b>71 134</b>	<b>71 134</b>	-	<b>16</b>	-	<b>16</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>	-	<b>(16)</b>	-	<b>(16)</b>	-	<b>68</b>	-	
<b>Prêts et avances</b>	<b>166 570</b>	<b>148 611</b>	<b>17 958</b>	<b>4 406</b>	-	<b>4 404</b>	<b>(735)</b>	<b>(204)</b>	<b>(531)</b>	<b>(2 236)</b>	-	<b>(2 236)</b>	-	<b>74 587</b>	<b>1 707</b>	
Banques centrales	421	421	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	-	-	-	
Administrations centrales	7 409	6 693	716	52	-	52	(7)	(6)	(1)	(28)	-	(28)	-	3 106	22	
Établissements de crédit	19 863	19 813	50	401	-	401	(11)	(11)	(0)	(352)	-	(352)	-	221	-	
Autres entreprises financières	4 520	4 508	12	363	-	363	(2)	(2)	(0)	(316)	-	(316)	-	2 772	-	
Entreprises non financières	122 340	105 183	17 156	3 529	-	3 528	(712)	(183)	(529)	(1 523)	-	(1 523)	-	64 645	1 663	
Dont petites et moyennes entreprises	565	528	36	24	-	24	(3)	(1)	(2)	(17)	-	(17)	-	217	-	
Ménages	12 016	11 993	23	60	-	60	(3)	(2)	(1)	(17)	-	(17)	-	3 842	22	
<b>Titres de créance</b>	<b>37 134</b>	<b>36 618</b>	<b>441</b>	<b>31</b>	-	<b>27</b>	<b>(11)</b>	<b>(11)</b>	<b>(1)</b>	<b>(27)</b>	-	<b>(27)</b>	-	-	-	
Banques centrales	3 031	3 031	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Administrations centrales	16 319	16 319	0	-	-	-	(6)	(6)	-	-	-	-	-	-	-	
Établissements de crédit	8 394	8 391	-	1	-	1	(3)	(3)	-	(1)	-	(1)	-	-	-	
Autres entreprises financières	6 100	5 611	429	-	-	-	(1)	(0)	(1)	-	-	-	-	-	-	
Entreprises non financières	3 290	3 266	11	30	-	26	(1)	(1)	(0)	(26)	-	(26)	-	-	-	
<b>Expositions de hors-bilan</b>	<b>313 789</b>	<b>304 269</b>	<b>9 521</b>	<b>864</b>	<b>0</b>	<b>864</b>	<b>(365)</b>	<b>(125)</b>	<b>(241)</b>	<b>(165)</b>	-	<b>(165)</b>	-	<b>18 113</b>	<b>121</b>	
Banques centrales	6 704	6 704	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	-	-	-	
Administrations centrales	39 978	39 276	702	-	-	-	(4)	(2)	(2)	-	-	-	-	1 915	-	
Établissements de crédit	46 077	46 047	30	2	-	2	(2)	(2)	(0)	-	-	-	-	97	-	
Autres entreprises financières	52 622	52 620	2	-	-	-	(3)	(3)	-	-	-	-	-	244	-	
Entreprises non financières	166 119	157 336	8 783	861	0	861	(355)	(117)	(238)	(165)	-	(165)	-	15 857	121	
Ménages	2 289	2 286	3	0	-	0	(1)	(1)	(1)	(0)	-	(0)	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>588 627</b>	<b>560 632</b>	<b>27 919</b>	<b>5 315</b>	<b>0</b>	<b>5 310</b>	<b>(1 112)</b>	<b>(339)</b>	<b>(772)</b>	<b>(2 443)</b>	-	<b>(2 443)</b>	-	<b>92 769</b>	<b>1 829</b>	

31.12.2020																
	Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciation cumulée, variation négative cumulée de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Passages en perte	Sûretés reçues et garanties financières reçues		
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – Dépréciation cumulée et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes	
		Dont bucket 1	Dont bucket 2		Dont bucket 2	Dont bucket 3		Dont bucket 1	Dont bucket 2		Dont bucket 2	Dont bucket 3				
<i>En millions d'euros</i>																
<b>Solde de trésorerie auprès des banques centrales et autres dépôts à vue</b>	57 745	57 745	-	15	-	15	-	-	-	(15)	-	(15)	-	3 228	-	
<b>Prêts et avances</b>	164 690	147 232	17 458	4 603	-	4 599	(762)	(189)	(573)	(2 312)	-	(2 312)	-	57 421	1 346	
Banques centrales	306	306	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Administrations centrales	7 733	7 035	698	58	-	58	(6)	(5)	(1)	(28)	-	(28)	-	-	-	
Établissements de crédit	23 643	23 588	55	389	-	389	(10)	(10)	-	(342)	-	(342)	-	-	-	
Autres entreprises financières	5 692	5 603	89	355	-	355	(20)	(15)	(4)	(302)	-	(302)	-	2 714	-	
Entreprises non financières	115 851	99 301	16 550	3 739	-	3 734	(723)	(156)	(566)	(1 626)	-	(1 626)	-	54 707	1 346	
Dont petites et moyennes entreprises	498	464	34	57	-	57	(1)	(1)	-	(20)	-	(20)	-	269	-	
Ménages	11 465	11 399	67	63	-	63	(4)	(2)	(1)	(14)	-	(14)	-	-	-	
<b>Titres de créance</b>	37 352	36 976	314	29	-	25	(11)	(10)	(1)	(25)	-	(25)	-	-	-	
Banques centrales	2 477	2 477	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Administrations centrales	17 395	17 395	-	-	-	-	(6)	(6)	-	-	-	-	-	-	-	
Établissements de crédit	8 220	8 218	-	1	-	1	(3)	(3)	-	(1)	-	(1)	-	-	-	
Autres entreprises financières	6 208	5 847	314	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	-	-	-	-	
Entreprises non financières	3 052	3 040	-	28	-	24	-	-	-	(24)	-	(24)	-	-	-	
<b>Expositions de hors-bilan</b>	260 449	250 908	9 541	832	-	832	(281)	(106)	(174)	(141)	-	(141)	-	14 597	170	
Banques centrales	8 809	8 809	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Administrations centrales	11 015	10 271	744	-	-	-	(3)	(1)	(2)	-	-	-	-	1 450	-	
Établissements de crédit	40 117	40 083	34	2	-	2	(2)	(2)	-	-	-	-	-	44	-	
Autres entreprises financières	45 853	45 838	15	-	-	-	(3)	(3)	-	-	-	-	-	340	-	
Entreprises non financières	152 109	143 365	8 744	826	-	826	(271)	(99)	(172)	(141)	-	(141)	-	12 762	170	
Ménages	2 546	2 542	4	4	-	4	(1)	(1)	-	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	520 235	492 860	27 312	5 480	-	5 471	(1 054)	(306)	(748)	(2 494)	-	(2 494)	-	75 246	1 516	

### ► Analyse de l'exposition au risque de contrepartie par approche (CCR1)

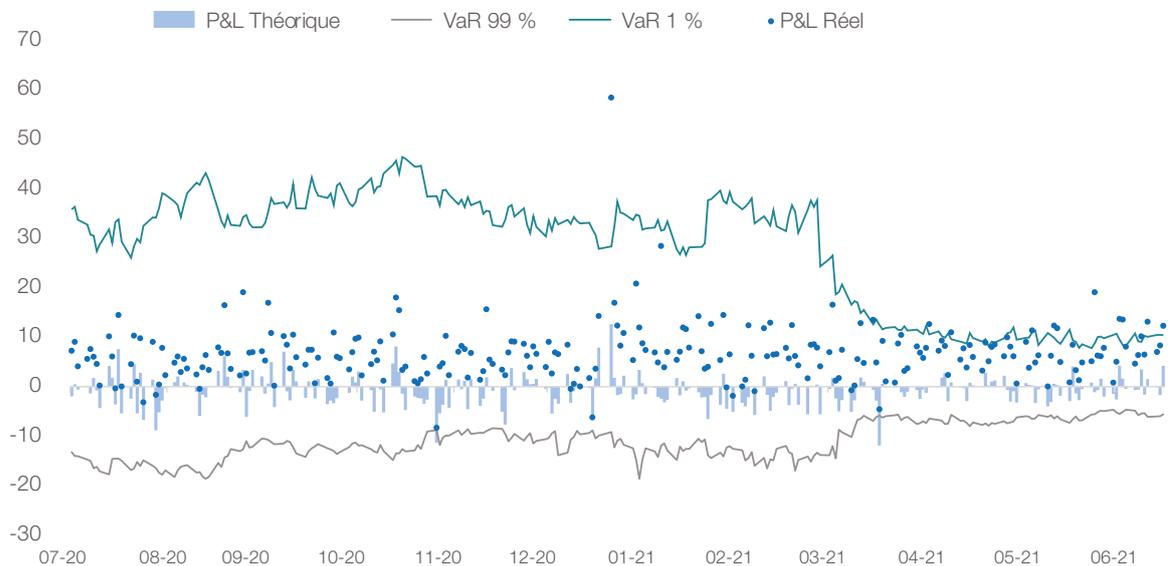
		30.06.2021							
		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWA)
<i>En millions d'euros</i>									
EU1	EU - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-	-	1.40	-	-	-	-
EU2	EU - SA-CCR (pour les dérivés)	-	-	-	1.40	-	-	-	-
1	SA-CCR (pour les dérivés)	1 201	1 100	-	1.40	-	3 221	3 216	1 420
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)	-	-	22 915	1.65	66 053	37 809	37 174	10 430
2a	Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
2b	Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé	-	-	22 915	-	66 053	37 809	37 174	10 430
2c	Dont issues d'ensembles de compensation multiproduits	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)	-	-	-	-	-	30 588	29 782	3 135
5	VaR pour les OFT	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>6</b>	<b>TOTAL 30.06.2021</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>66 053</b>	<b>71 618</b>	<b>70 172</b>	<b>14 986</b>
	<b>TOTAL 31.12.2020</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 355</b>

## 6.4 RISQUES DE MARCHÉ

### ► Risque de marché dans le cadre de l'approche du modèle interne (MR2-A)

En millions d'euros	30.06.2021		31.12.2020	
	RWA	Exigences minimales de fonds propres	RWA	Exigences minimales de fonds propres
<b>1 VaR (max entre les valeurs a et b)</b>	<b>1 019</b>	<b>82</b>	<b>1 694</b>	<b>136</b>
(a) Mesure de la valeur en risque du jour précédent (VaRt-1)	-	18	-	29
(b) Coefficient multiplicateur (mc) X la moyenne des mesures quotidiennes de la valeur en risque au cours des 60 jours ouvrables précédents (VaRavg)	-	82	-	136
<b>2 SVaR (max entre les valeurs a et b)</b>	<b>2 331</b>	<b>187</b>	<b>2 188</b>	<b>175</b>
(a) Dernière mesure disponible (SVaRt-1)	-	59	-	37
(b) Coefficient multiplicateur (ms) X la moyenne des mesures quotidiennes de la valeur en risque stressée au cours des 60 jours ouvrés précédents (SVaRavg)	-	187	-	175
<b>3 Risque additionnel de défaut et de migration - IRC (max entre les valeurs a et b)</b>	<b>1 642</b>	<b>131</b>	<b>1 451</b>	<b>116</b>
(a) Dernière mesure disponible	-	109	-	69
(b) Mesure moyenne sur 12 semaines	-	131	-	116
<b>4 Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation – CRM (max entre les valeurs a, b et c)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
(a) Dernière mesure disponible	-	-	-	-
(b) Mesure moyenne sur 12 semaines	-	-	-	-
(c) Niveau plancher	-	-	-	-
<b>5 Autre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>6 TOTAL</b>	<b>4 993</b>	<b>399</b>	<b>5 333</b>	<b>427</b>

### ► Back testing du modèle de VAR (MR4)



## 6.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Portée de la consolidation : consolidé		Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
Monnaie et unités : Euro Million		30.06.2021	31.03.2021	31.12.2020	30.09.2020	30.06.2021	31.03.2021	31.12.2020	30.09.2020
Trimestre se terminant (JJ MM AAAA)		30.06.2021	31.03.2021	31.12.2020	30.09.2020	30.06.2021	31.03.2021	31.12.2020	30.09.2020
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes		12	12	12	12	12	12	12	12
<b>ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ</b>									
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					102 545	103 645	97 605	102 320
<b>SORTIES DE TRÉSORERIE</b>									
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	13 403	13 282	13 027	12 850	1 984	1 970	1 932	1 906
3	Dépôts stables	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Dépôts moins stables	13 403	13 282	13 027	12 850	1 984	1 970	1 932	1 906
5	Financement de gros non garanti	128 518	125 960	117 884	126 520	60 747	62 994	58 706	63 617
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	23 271	25 388	25 990	26 359	5 818	6 347	6 498	6 590
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	100 097	97 336	87 878	93 605	49 779	53 411	48 192	50 471
8	Créances non garanties	5 150	3 235	4 016	6 556	5 150	3 235	4 016	6 556
9	Financement de gros garanti					16 862	15 910	13 843	17 998
10	Exigences supplémentaires	134 758	139 307	127 857	127 486	33 559	34 454	32 607	33 002
11	Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	17 021	17 985	9 729	10 509	7 960	8 180	6 731	6 851
12	Sorties associées à des perte de financement sur des produits de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Facilités de crédit et de trésorerie	117 737	121 322	118 128	116 977	25 599	26 273	25 876	26 151
14	Autres obligations de financement contractuel	42 538	38 344	35 403	32 258	5 587	7 309	1 745	1 335
15	Autres obligations de financement éventuel	68 440	59 975	49 988	47 410	3 612	3 189	2 689	2 560
16	<b>TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE</b>					<b>122 351</b>	<b>125 825</b>	<b>111 521</b>	<b>120 418</b>
<b>CASH-INFLOWS</b>									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple : prises en pension)	192 445	171 120	139 579	143 190	15 439	13 259	11 392	10 150
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	29 366	27 656	38 648	23 478	18 936	20 739	32 718	18 299
19	Autres entrées de trésorerie	4 937	7 969	2 680	2 188	4 937	7 969	2 680	2 188
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts ou libellées en monnaie non convertible)					0	0	0	0
EU-19b	(Exédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					0	0	0	0
20	<b>TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE</b>	<b>226 748</b>	<b>206 745</b>	<b>180 907</b>	<b>168 855</b>	<b>39 311</b>	<b>41 966</b>	<b>46 791</b>	<b>30 636</b>
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	0	0	0	0	0	0	0	0
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%	0	0	0	0	0	0	0	0
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%	205 130	188 013	160 674	150 969	39 311	41 966	46 791	30 636
21	<b>COUSSIN DE LIQUIDITÉ</b>					<b>102 545</b>	<b>103 645</b>	<b>97 605</b>	<b>102 320</b>
22	<b>TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE</b>					<b>83 040</b>	<b>83 859</b>	<b>64 731</b>	<b>89 782</b>
23	<b>RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)</b>					<b>123,49%</b>	<b>123,59%</b>	<b>150,79%</b>	<b>113,96%</b>

# 2

## SOMMAIRE

# COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2021

## 1. Cadre général ..... 40

- 1.1. PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE  
CORPORATE AND INVESTMENT BANK .....40
- 1.2. MÉCANISME D’AFFILIATION GROUPE .....41
- 1.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES .....43

## 2. États financiers consolidés ..... 44

- 2.1. COMPTE DE RÉSULTAT ..... 44
- 2.2. RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS  
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ..... 45
- 2.3. BILAN ACTIF .....46
- 2.4. BILAN PASSIF .....47
- 2.5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....48
- 2.6. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE ..... 50

## 3. Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés ..... 51

- NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES  
DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS  
UTILISÉES..... 51
- NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE  
ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS  
DE LA PÉRIODE ..... 53
- NOTE 3 : RISQUE DE CRÉDIT .....56
- NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET  
ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS  
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....65
- NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES..... 73
- NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN ..... 75

- NOTE 7 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE  
GARANTIE ET AUTRES GARANTIES..... 87
- NOTE 8 : RECLASSEMENTS D’INSTRUMENTS  
FINANCIERS .....88
- NOTE 9 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS  
FINANCIERS .....88
- NOTE 10 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION  
AU 30 JUIN 2021.....98
- NOTE 11 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS  
AU 30 JUIN 2021..... 101

## 4. Rapport des commissaires aux comptes sur l’information financière semestrielle Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021..... 102

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

# 1. CADRE GÉNÉRAL

## 1.1. PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

---

### DÉNOMINATION SOCIALE

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

### NOMS COMMERCIAUX

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank - Crédit Agricole CIB – CACIB

### ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

12, place des États-Unis  
CS 70052  
92547 Montrouge Cedex

### IMMATRICULATION

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 304 187 701.

### CODE NAF

6419 Z (APE)

### CODE LEI

1VUV7VQFKUOQSJ21A208

### FORME JURIDIQUE

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme de droit français (à Conseil d'administration) régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements de crédit et aux sociétés anonymes ainsi que par ses statuts.

La Société est affiliée depuis décembre 2011 au réseau Crédit Agricole au sens du Code monétaire et financier.

### CAPITAL SOCIAL

7 851 636 342 €

### OBJET SOCIAL (ART. 3 des statuts de la Société)

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- d'effectuer toutes opérations de banque et toutes opérations financières et notamment :
  - la réception de fonds, l'octroi de prêts, d'avances, de crédits, de financements, de garanties, la réalisation de tous encaissements, règlements, recouvrements ;
  - le conseil en matière financière et notamment de financement, d'endettement, de souscription, d'émission, de placement, d'acquisition, de cession, de fusion, de restructuration ;
  - la conservation, la gestion, l'achat, la vente, l'échange, le courtage, l'arbitrage, de tous titres, droits sociaux, produits financiers, dérivés, devises, marchandises, métaux précieux et autres valeurs de toute nature ;
- ◆ de fournir tous services d'investissement et services connexes au sens du Code monétaire et financier et de tout texte subséquent ;
- ◆ de créer et de participer à toutes entreprises, groupements, sociétés par voie d'apport, de souscription, d'achat d'actions ou de droits sociaux, de fusion, ou de toute autre manière ;
- ◆ d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ou à l'un des objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ;
- ◆ le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, et sous quelque forme que ce soit.

## 1.2. MÉCANISME D’AFFILIATION GROUPE

### Un groupe bancaire d’essence mutualiste

Crédit Agricole S.A. est l’organe central du réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. des Caisses Régionales et des Caisses locales, en application de l’article R 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le « réseau »).

Crédit Agricole S.A. en qualité d’organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l’article R. 512-18 du Code monétaire et financier, veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (articles L. 511-31 et L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres, en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l’ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

### Relations internes au Crédit Agricole

#### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l’article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d’organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l’ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l’introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d’un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d’assurer son rôle d’organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l’année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD<sup>(1)</sup> »), transposée en droit français par l’ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d’un mécanisme de résolution unique et d’un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d’assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l’économie, de protéger les déposants, et

d’éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d’un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c’est la stratégie de résolution de « point d’entrée unique élargi » (« extended SPE ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l’outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l’hypothèse d’une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c’est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d’organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d’entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l’encontre d’un établissement de crédit lorsqu’elle considère que : la défaillance de l’établissement est avérée ou prévisible, il n’existe aucune perspective raisonnable qu’une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l’établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu’ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d’un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu’ils auraient subies si l’établissement avait été liquidé dans le cadre d’une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l’article L. 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu’ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu’ils auraient subi si l’établissement avait fait l’objet d’une procédure normale d’insolvabilité.

Dans l’hypothèse où les autorités de résolution décideraient d’une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d’absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2<sup>(1)</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d’utiliser l’outil de résolution qu’est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette<sup>(2)</sup>, c’est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d’absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l’égard de l’organe central et de l’en-

(1) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

(2) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

semble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et

CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

## 1.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole CIB sont les sociétés du groupe Crédit Agricole, les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB intégrées globalement, ou mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du groupe

### Relations avec le groupe Crédit Agricole

Les encours de bilan et hors bilan restituant les opérations réalisées entre le groupe Crédit Agricole CIB et le reste du groupe Crédit Agricole sont résumés dans le tableau ci-après :

<i>Encours en millions d'euros</i>	<b>30.06.2021</b>
<b>Actif</b>	
Comptes et prêts	17 040
Instruments dérivés de transaction	20 721
<b>Passif</b>	
Comptes et emprunts	40 185
Instruments dérivés de transaction	19 730
Dettes subordonnées	4 188
Actions de préférence	-
<b>Engagements de financement et de garantie</b>	
Autres garanties données	1 165
Contre-garanties reçues	4 163
Autres garanties reçues	-
Accords de refinancement reçus	-

Les encours de comptes et prêts traduisent les relations de trésorerie existant entre Crédit Agricole CIB et Groupe Crédit Agricole. L'encours des instruments dérivés de transaction est pour l'essentiel représentatif des opérations de couverture de risque de taux du groupe Crédit Agricole pour lesquelles Crédit Agricole CIB assure la relation avec le marché.

Crédit Agricole CIB détenu à 99,9 % par le groupe Crédit Agricole depuis le 27 décembre 1996, et certaines de ses filiales, font partie du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A..

A ce titre, Crédit Agricole S.A. indemnise le sous-groupe Crédit Agricole CIB de ses déficits fiscaux imputables sur les bénéfices fiscaux du groupe Crédit Agricole.

### Relations entre les sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB

La liste des sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB est présentée en note 10.

Les transactions réalisées entre deux entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

Les encours existants en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par mise en équivalence ne sont pas éliminés dans les comptes du groupe.

Au 30 juin 2021, les encours déclarés par Crédit Agricole CIB avec son partenaire UBAF, non éliminés au bilan et hors bilan sont de :

<i>Encours en millions d'euros</i>	<b>30.06.2021</b>
<b>Actif</b>	
Comptes et prêts	-
Instruments dérivés de transaction	-
<b>Passif</b>	
Comptes et emprunts	7
Instruments dérivés de transaction	-
<b>Engagements de financement et de garantie</b>	
Autres garanties données	17
Contre-garanties reçues	-

2

# 2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 2.1. COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
Intérêts et produits assimilés	4.1	2 431	5 310	3 043
Intérêts et charges assimilées	4.1	(800)	(2 127)	(1 564)
Commissions (produits)	4.2	813	1 603	843
Commissions (charges)	4.2	(389)	(664)	(349)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	903	1 738	1 067
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	-	405	1 881	968
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-	498	(143)	99
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	24	35	30
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	12	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	12	35	30
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	4	7	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Produits des autres activités	4.6	62	99	52
Charges des autres activités	4.6	(29)	(67)	(30)
<b>Produit net bancaire</b>	-	<b>3 019</b>	<b>5 934</b>	<b>3 092</b>
Charges générales d'exploitation	4.7	(1 866)	(3 284)	(1 760)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(109)	(215)	(109)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	-	<b>1 044</b>	<b>2 435</b>	<b>1 223</b>
Coût du risque	4.9	(38)	(856)	(496)
<b>Résultat d'exploitation</b>	-	<b>1 006</b>	<b>1 579</b>	<b>727</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	1
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	(37)	4	3
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.7	-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	-	<b>969</b>	<b>1 583</b>	<b>731</b>
Impôts sur les bénéfices	4.11	(181)	(209)	(55)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	5	(25)	-
<b>Résultat net</b>	-	<b>793</b>	<b>1 349</b>	<b>676</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	-	4	8	4
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	-	<b>789</b>	<b>1 341</b>	<b>672</b>
Résultat par action (en euros) <sup>1</sup>	6.10	2,26	3,70	1,85
Résultat dilué par action (en euros) <sup>1</sup>	6.10	2,26	3,70	1,85

<sup>1</sup> Correspond au résultat y compris Résultat net d'impôt des activités abandonnées

## 2.2. RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
<b>Résultat net</b>	-	<b>793</b>	<b>1 349</b>	<b>676</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	34	(39)	46
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre <sup>1</sup>	4.12	(38)	(148)	88
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables <sup>1</sup>	4.12	9	(142)	(110)
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>5</b>	<b>(329)</b>	<b>24</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>4</b>	<b>85</b>	<b>11</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.12</b>	<b>9</b>	<b>(244)</b>	<b>35</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	240	(486)	(18)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	(19)	22	(13)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	(265)	223	323
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>(44)</b>	<b>(241)</b>	<b>292</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>73</b>	<b>(23)</b>	<b>(42)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.12</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.12</b>	<b>29</b>	<b>(268)</b>	<b>248</b>
<b>GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4.12</b>	<b>38</b>	<b>(512)</b>	<b>283</b>
<b>RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-</b>	<b>831</b>	<b>837</b>	<b>959</b>
Dont part du Groupe	-	828	830	956
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	3	7	3

<sup>1</sup> Le montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables est détaillé dans la note 4.12.

## 2.3. BILAN ACTIF

En millions d'euros

	Notes	30.06.2021	31.12.2020
Caisse, banques centrales	-	64 846	54 435
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1-6.4	278 814	284 415
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	278 467	284 101
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	347	314
Instruments dérivés de couverture	-	1 267	1 503
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2-6.4	12 621	11 311
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	12 296	11 042
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	325	269
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3-6.4	206 592	203 632
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	26 142	26 742
Prêts et créances sur la clientèle	-	147 385	142 000
Titres de dettes	-	33 065	34 890
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	2	-
Actifs d'impôts courants et différés	-	952	964
Comptes de régularisation et actifs divers	-	28 431	34 789
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	11	523
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-
Immeubles de placement	-	2	2
Immobilisations corporelles	6.6	861	892
Immobilisations incorporelles	6.6	397	381
Écarts d'acquisition	6.7	1 039	1 043
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	-	<b>595 835</b>	<b>593 890</b>

## 2.4. BILAN PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2021	31.12.2020
Banques centrales	-	346	837
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	264 721	274 228
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	239 354	250 169
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	25 367	24 059
Instruments dérivés de couverture	-	1 202	1 709
Passifs financiers au coût amorti	6.5	266 620	252 763
Dettes envers les établissements de crédit	-	69 655	61 450
Dettes envers la clientèle	-	150 356	149 084
Dettes représentées par un titre	-	46 609	42 229
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	52	95
Passifs d'impôts courants et différés	-	2 066	2 123
Comptes de régularisation et passifs divers	-	29 583	33 293
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	9	451
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	9	8
Provisions	6.8	1 505	1 426
Dettes subordonnées	6.9	4 188	4 351
<b>Total dettes</b>	-	<b>570 301</b>	<b>571 284</b>
<b>Capitaux propres</b>	-	<b>25 534</b>	<b>22 606</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	-	<b>25 412</b>	<b>22 484</b>
Capital et réserves liées	-	17 333	14 074
Réserves consolidées	-	7 384	7 202
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4.12	(94)	(133)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	789	1 341
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	-	<b>122</b>	<b>122</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	-	<b>595 835</b>	<b>593 890</b>

## 2.5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe									
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
<i>En millions d'euros</i>										
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>7 852</b>	<b>10 428</b>	-	<b>3 374</b>	<b>21 654</b>	<b>815</b>	<b>(437)</b>	<b>378</b>	-	<b>22 032</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation des titres autodétenus</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	500	500	-	-	-	-	500
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1 <sup>er</sup> semestre 2020	-	-	-	(135)	(135)	-	-	-	-	(135)
Dividendes versés au 1 <sup>er</sup> semestre 2020	-	(512)	-	-	(512)	-	-	-	-	(512)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	-	<b>(512)</b>	-	<b>365</b>	<b>(147)</b>	-	-	-	-	<b>(147)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	<b>250</b>	<b>36</b>	<b>286</b>	-	<b>286</b>
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)	-	(2)
Résultat du 1 <sup>er</sup> semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	672	672
Autres variations	-	22	-	-	22	-	-	-	-	22
<b>Capitaux propres au 30 juin 2020</b>	<b>7 852</b>	<b>9 938</b>	-	<b>3 739</b>	<b>21 529</b>	<b>1 063</b>	<b>(401)</b>	<b>662</b>	<b>672</b>	<b>22 863</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2 <sup>nd</sup> semestre 2020	-	-	-	(129)	(129)	-	-	-	-	(129)
Dividendes versés au 2 <sup>nd</sup> semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	3	-	-	3	-	-	-	-	3
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	-	<b>3</b>	-	<b>(129)</b>	<b>(126)</b>	-	-	-	-	<b>(126)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	<b>(16)</b>	-	-	<b>(16)</b>	<b>(518)</b>	<b>(279)</b>	<b>(797)</b>	-	<b>(813)</b>
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(13)	-	-	(13)	-	13	13	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	(3)	-	-	(3)	-	3	3	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	2	-	2	-	2
Résultat du 2 <sup>nd</sup> semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	669	669
Autres variations	-	(111)	-	-	(111)	-	-	-	-	(111)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2020</b>	<b>7 852</b>	<b>9 814</b>	-	<b>3 610</b>	<b>21 276</b>	<b>547</b>	<b>(680)</b>	<b>(133)</b>	<b>1 341</b>	<b>22 484</b>
Affectation du résultat 2020	-	1 341	-	-	1 341	-	-	-	(1 341)	-
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>7 852</b>	<b>11 155</b>	-	<b>3 610</b>	<b>22 617</b>	<b>547</b>	<b>(680)</b>	<b>(133)</b>	-	<b>22 484</b>
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2021 Retraité</b>	<b>7 852</b>	<b>11 155</b>	-	<b>3 610</b>	<b>22 617</b>	<b>547</b>	<b>(680)</b>	<b>(133)</b>	-	<b>22 484</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	3 260	3 260	-	-	-	-	3 260
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1 <sup>er</sup> semestre 2021	-	-	-	(131)	(131)	-	-	-	-	(131)
Dividendes versés au 1 <sup>er</sup> semestre 2021	-	(1 024)	-	-	(1 024)	-	-	-	-	(1 024)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	-	<b>(1 024)</b>	-	<b>3 129</b>	<b>2 105</b>	-	-	-	-	<b>2 105</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	<b>(9)</b>	-	-	<b>(9)</b>	<b>29</b>	<b>10</b>	<b>39</b>	-	<b>30</b>
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(9)	-	-	(9)	-	9	9	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1 <sup>er</sup> semestre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	789	789
Autres variations	-	4	-	-	4	-	-	-	-	4
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2021</b>	<b>7 852</b>	<b>10 126</b>	-	<b>6 739</b>	<b>24 717</b>	<b>576</b>	<b>(670)</b>	<b>(94)</b>	<b>789</b>	<b>25 412</b>

	Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés
	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>118</b>	<b>1</b>	<b>(4)</b>	<b>(3)</b>	<b>115</b>	<b>22 147</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
<b>Variation des titres autodétenus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	500
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1 <sup>er</sup> semestre 2020	-	-	-	-	-	(135)
Dividendes versés au 1 <sup>er</sup> semestre 2020	-	-	-	-	-	(512)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(147)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>285</b>
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	(2)
Résultat du 1 <sup>er</sup> semestre 2020	4	-	-	-	4	676
Autres variations	1	-	-	-	1	23
<b>Capitaux propres au 30 juin 2020</b>	<b>123</b>	<b>1</b>	<b>(5)</b>	<b>(4)</b>	<b>119</b>	<b>22 982</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2 <sup>nd</sup> semestre 2020	-	-	-	-	-	(129)
Dividendes versés au 2 <sup>nd</sup> semestre 2020	-	-	-	-	-	-
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	3
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(126)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(813)</b>
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	2
Résultat du 2 <sup>nd</sup> semestre 2020	4	-	-	-	4	673
Autres variations	(1)	-	-	-	(1)	(112)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2020</b>	<b>126</b>	<b>1</b>	<b>(5)</b>	<b>(4)</b>	<b>122</b>	<b>22 606</b>
Affectation du résultat 2020	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>126</b>	<b>1</b>	<b>(5)</b>	<b>(4)</b>	<b>122</b>	<b>22 606</b>
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2021 Retraité</b>	<b>126</b>	<b>1</b>	<b>(5)</b>	<b>(4)</b>	<b>122</b>	<b>22 606</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	3 260
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1 <sup>er</sup> semestre 2021	-	-	-	-	-	(131)
Dividendes versés au 1 <sup>er</sup> semestre 2021	(3)	-	-	-	(3)	(1 027)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>2 102</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>29</b>
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1 <sup>er</sup> semestre 2021	4	-	-	-	4	793
Autres variations	-	-	-	-	-	4
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2021</b>	<b>127</b>	<b>1</b>	<b>(6)</b>	<b>(5)</b>	<b>122</b>	<b>25 534</b>

## 2.6. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole CIB.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Notes	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
<i>En millions d'euros</i>			
<b>Résultat avant impôt</b>	- 969	1 583	731
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	- 110	214	110
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.7 -	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	- 132	993	564
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	- -	-	(1)
Résultat net des activités d'investissement	- 38	(1)	(3)
Résultat net des activités de financement	- 53	164	97
Autres mouvements	- (1 325)	4 423	(24)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>	- (992)	5 793	743
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 10 464	9 145	25 567
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- (908)	13 345	9 469
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- (288)	(29 998)	(15 021)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 2 385	2 654	704
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	- -	-	-
Impôts versés	- (137)	(290)	(105)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 11 516	(5 144)	20 614
Flux provenant des activités abandonnées	- (29)	23	-
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>	- 11 464	2 255	22 088
Flux liés aux participations <sup>1</sup>	- (85)	34	35
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- (66)	(136)	(57)
Flux provenant des activités abandonnées	- -	-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	- (151)	(102)	(22)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires <sup>2</sup>	- 2 101	(256)	(123)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement <sup>3</sup>	- (284)	(627)	(550)
Flux provenant des activités abandonnées	- (1)	4	-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	- 1 816	(879)	(673)
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>	- (551)	(1 169)	169
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>	- 12 578	105	21 562
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	- 53 669	53 564	53 563
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	- 53 594	56 438	56 438
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	- 75	(2 874)	(2 875)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	- 66 247	53 669	75 125
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	- 64 494	53 594	74 977
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	- 1 753	75	148
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	- 12 578	105	21 562

\* Composé du solde net du poste "Caisses, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

\*\* Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus).

<sup>1</sup> Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période ». La déconsolidation de l'entité CACIB Algérie impacte de -67 millions d'euros.

<sup>2</sup> Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : Pour l'année 2021, ce montant comprend le versement des dividendes de Crédit Agricole CIB à ses actionnaires, notamment Crédit Agricole S.A. pour -996 millions d'euros, les émissions nettes d'AT1 de Crédit Agricole CIB pour +3 259 millions d'euros et un versement d'intérêts au titre d'émissions AT1 de -131 millions d'euros.

<sup>3</sup> Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : Cette ligne recense principalement l'exercice de call de TSS pour -602 millions d'euros, des émissions AT2 pour +411 millions d'euros, ainsi que le règlement de coupons des TSS pour -40 Millions d'euros.

# 3. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

2

## NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉES

### 1.1 Normes applicables et comparabilité

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2021 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16</b> Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2	1 <sup>er</sup> janvier 2021 <sup>(1)</sup>	Oui

(1) Le Groupe avait décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

celles utilisées par Crédit Agricole CIB pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2020 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comparabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2021 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2021.

#### 1.1.1 RÉFORMES DES INDICES DE RÉFÉRENCE

Les réformes des indices de référence sont entrées en 2021 dans une phase d'accélération cadencée par les jalons de place définis par les groupes de travail sur les taux alternatifs et par les autorités. L'annonce du 5 mars d'IBA – l'administrateur du LIBOR – a confirmé le jalon important de fin 2021 pour l'arrêt de la publication ou la non représentativité des LIBOR, sauf sur les tenors les plus utilisés du LIBOR USD. Ainsi, pour le flux de nouveaux contrats, selon les devises et les classes d'actifs, l'ensemble des acteurs doit progressivement arrêter d'utiliser les indices LIBOR dans le courant de l'année 2021 et au plus tard ne pourra plus les utiliser après fin 2021.

Le remplacement des LIBOR par des taux calculés sur la base de RFR est le scénario privilégié. Pour certaines activités, l'utilisation d'un RFR à terme prédéterminé dit « *forward looking* » en début de période d'intérêt sera la seule solution, mais dans de nombreux cas l'utilisation d'un taux post-déterminé sera privilégiée et fortement encouragée par les autorités. Les modalités de transition se précisant, les développements des systèmes d'information étant pour certains livrés, la liquidité des marchés RFR se développant progressivement, enfin les dates butoir de fin 2021 approchant rapidement, les renégociations proactives de contrats commencent et tendent à s'intensifier.

Le secteur privé reste en première ligne de ces transitions. Toutefois les annonces récentes au Royaume-Uni et aux États-Unis ainsi que la révision de la BMR en Europe – qui donne le pouvoir à la Commission Européenne de désigner un taux de remplacement en cas de disparition d'un indice systémique – renforcent la perspective de possibles dispositions législatives pour accompagner les transitions des contrats impossibles à renégocier avant la disparition des LIBOR. Néanmoins, toujours en l'absence d'une défi-

inition ex-ante de périmètres de contrats qui pourraient bénéficier de tels supports, les plans de transition proactive sont déclenchés ou sont en voie d'être déclenchés sauf pour les contrats dont l'impossibilité à les renégocier est avérée. De surcroît, les transitions proactives par anticipation restent vivement encouragées par certaines autorités, telle que l'autorité britannique (FCA : *Financial Conduct Authority*).

Spécifiquement pour le périmètre des contrats dérivés et par extension aux contrats de Repo et prêts / emprunts de titres, le protocole ISDA – en vigueur depuis le 25/01/2021 – permet d'intégrer automatiquement aux contrats existants les nouvelles clauses de repli ou « *fallback* ». Ce protocole est de nature à simplifier la transition des contrats dérivés entre les parties qui y auront adhéré (plus de 14 200 au 30/06/2021).

Il est anticipé que ce protocole permette de basculer la majeure partie des encours de contrats dérivés vers les indices alternatifs. Pour les autres instruments non dérivés, un tel dispositif n'existe pas et de très nombreuses renégociations bilatérales ou multilatérales avec les parties aux contrats seront nécessaires.

Au travers du projet Benchmarks, le groupe Crédit Agricole continue à piloter les transitions des indices de référence en intégrant les préconisations des groupes de travail nationaux et les jalons définis par les autorités, en premier lieu par la FCA. Ainsi, le projet vise à s'inscrire dans les standards définis par les travaux de place. Le calendrier du projet de transition s'articule autour des phases d'adoption et d'offres de taux alternatifs et des dates d'arrêt formel de l'utilisation des indices dont la disparition est annoncée. Les plans de transition finalisés par entité du groupe Crédit Agricole, intégrant les dernières conclusions des groupes de travail et associations de marché et le cas échéant les précisions

relatives aux possibles interventions des autorités, sont activés selon des calendriers spécifiques à chaque entité.

S'agissant de la transition de l'EONIA vers l'€STR (au plus tard le 3 janvier 2022 lors de l'activation des clauses de *fallback* à la disparition de l'EONIA), les travaux sont toujours en cours. Les chambres de compensation ont déjà basculé la rémunération du collatéral de l'EONIA vers l'€STR. Les flux référençant l'€STR augmentent très progressivement. Par ailleurs, l'EURIBOR – comme tout indice de référence – est susceptible de voir sa méthodologie évoluer de nouveau ou d'être à terme remplacé. Toutefois, le scénario de remplacement de l'EURIBOR, n'est pas envisagé à ce stade.

En l'état, la liste des principaux indices de référence utilisés à l'échelle du groupe Crédit Agricole et/ou définis comme critiques par l'ESMA ou systémiques, qui sont concernés par une transition certaine ou potentielle est la suivante :

- ◆ L'EONIA qui disparaîtra le 3 janvier 2022 ;
- ◆ Les LIBOR EUR, CHF, JPY, GBP et USD dont la cessation de la publication interviendra ou la non représentativité sera prononcée fin 2021 ou fin juin 2023 pour la plupart des tenors du LIBOR USD ;
- ◆ L'EURIBOR, WIBOR, STIBOR, dont la disparition est possible mais n'est pas anticipée à ce stade.

L'EURIBOR, les LIBOR (notamment USD) et l'EONIA représentent – par ordre décroissant – les expositions les plus importantes du Groupe aux indices de référence.

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence qui disparaissent ou deviennent non représentatifs et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet visent également à identifier et gérer les risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels et protection des clients.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent se poursuivre malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe appliquera ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture, principalement ceux liés à l'EONIA, l'EURIBOR et les taux LIBOR (USD, GBP, CHF, JPY), peuvent en bénéficier au 30 juin 2021.

Au 30 juin 2021, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes fait apparaître un montant nominal de 68,66 milliards d'euros.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas décomptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme.

Au 30 juin 2021, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

En millions d'euros	EONIA	EURIBOR	LIBOR USD	LIBOR GBP	LIBOR JPY	LIBOR CHF	LIBOR EUR	WIBOR	STIBOR
Total des actifs financiers hors dérivés	449	99 689	24 811	2 760	2 446	355	-	257	177
Total des passifs financiers hors dérivés	5 972	61 589	7 017	978	292	23	-	153	84
Total des notionnels des dérivés	530 729	3 997 936	2 175 642	389 383	770 259	78 073	-	9 264	31 030

S'agissant des expositions portant sur l'indice EONIA, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 3 janvier 2022, date de transition.

S'agissant des expositions portant sur le LIBOR EUR, CHF, JPY et GBP, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 31/12/2021.

S'agissant des expositions portant sur le LIBOR USD, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 30/06/2023, la très grande majorité des encours étant concentrée sur les tenors disparaissant le 30 juin 2023 (JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois).

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

### 1.1.2 DÉCISION DE L'IFRIC DU 20 AVRIL 2021 RELATIVE À IAS 19 – AVANTAGES DU PERSONNEL

Dans le cadre de la préparation des comptes au 30 juin 2021, le Groupe n'a pas pris en considération la décision définitive de l'IFRIC du 20 avril 2021, publiée en mai 2021, qui apporte des précisions sur l'attribution d'avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services pour des régimes à prestations définies conformément à IAS 19, afin de disposer du temps nécessaire pour analyser les conséquences comptables de cette décision au cours de l'exercice 2021.

### 1.1.3 NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 30 JUIN 2021

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2021 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2021.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 du Groupe Crédit Agricole CIB et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe Crédit Agricole CIB sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

Par ailleurs, de par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

## NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10 « Périmètre de consolidation au 30 juin 2021 ».

### Déconsolidation de Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa

Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa est la filiale à 100 % de Crédit Agricole CIB (CACIB).

A compter de mi 2020, la Direction Générale de Crédit Agricole CIB s'est engagée dans un processus d'arrêt des activités bancaires de la filiale en toute transparence avec les autorités locales. La demande de retrait d'agrément d'établissement bancaire, officiellement déposée en décembre dernier, a été entérinée par le Gouverneur de la Banque d'Algérie le 28 mars 2021 et a été suivie par la nomination d'un liquidateur le 13 avril 2021 à qui ont été transférés tous les pouvoirs d'administration, de direction et de représentation conformément à l'article 115 de la loi bancaire algérienne. La mission du liquidateur est de procéder à la liquidation de l'entité, il agit sous la supervision de la Commission Bancaire et a seul la maîtrise du processus de liquidation.

Compte tenu de ce nouveau contexte, il apparaît, suite à la nomination du liquidateur, que les critères du contrôle exclusif sous IFRS 10 ne sont plus intégralement remplis pour les besoins des comptes consolidés intermédiaires du 30 juin 2021. Ainsi, la filiale Crédit Agricole CIB Algérie, n'étant plus contrôlée par Crédit Agricole CIB, est exclue du périmètre de consolidation du 30 juin 2021.

La comptabilisation de la perte de contrôle donne lieu à l'arrêt de l'intégration globale avec tous les impacts comptables suivants :

- ◆ sortie du bilan de tous les actifs et passifs consolidés à la date de perte de contrôle pour leur valeur nette comptable ;
- ◆ en l'absence de parts minoritaires, de goodwill, de prix de cession, l'impact en résultat se limite au recyclage en résultat des gains et pertes consolidés précédemment comptabilisés en capitaux propres pour leur valeur comptable à la date de perte de contrôle, soit un impact négatif en résultat de -37M€ ;
- ◆ la participation conservée dans la filiale restera comptabilisée selon IFRS 9 jusqu'à la liquidation définitive, à savoir en titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables. Toutes les réévaluations ultérieures du titre ainsi que l'impact lié au remboursement final du capital investi resteront en capitaux propres et n'impacteront pas le résultat.

### Crédit Agricole CIB (Miami) à Santander

Crédit Agricole CIB (Miami) est une succursale de Crédit Agricole CIB (CACIB), elle-même contrôlée à 97,8 % par Crédit Agricole S.A..

Courant 2020, les Directions générales de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB se sont engagées dans un processus de mise en vente du fonds de commerce associé aux encours envers la clientèle de la succursale Crédit Agricole CIB (Miami) de Crédit Agricole CIB (CACIB).

Les actifs et les passifs de Crédit Agricole CIB (Miami) ont ainsi été reclassés en IFRS5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2020.

Les négociations menées, depuis janvier 2021 avec la banque Santander, ont abouti à l'exécution d'un contrat de cession le 17 mai 2021 pour une partie de l'activité commerciale de la succursale Crédit Agricole CIB (Miami) de Crédit Agricole CIB (CACIB) et d'un complément le 14 juin 2021 pour un montant global de 27 millions d'euros générant un impact positif en résultat aux bornes de Crédit Agricole S.A. de 9 millions d'euros comptabi-

lisés en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

Les encours non cédés les 17 mai et 14 juin 2021, correspondant au bilan à des prêts envers la clientèle pour un montant de 57 millions d'euros et des dettes envers la clientèle pour un montant de 24 millions d'euros, ne sont plus comptabilisés en application d'IFRS 5 au 30 juin 2021.

### CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM

CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM est une filiale contrôlée à 97,8 % par Crédit Agricole S.A. Les titres de cette société sont détenus à 100 % par Crédit Agricole CIB (CACIB), elle-même contrôlée à 97,8 % par Crédit Agricole S.A..

Courant 2020, les Directions générales de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB se sont engagées dans un processus de mise en vente de CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM.

Les actifs et les passifs de CA Indosuez Wealth (Brazil) ont ainsi été reclassés en IFRS5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2020.

Les négociations menées avec la banque SAFRA ont abouti, le 23 avril 2021, à la signature d'un contrat de cession de CA Indosuez Wealth (Brazil). La réalisation de cette opération est sujette à l'obtention des accords réglementaires et vérifications d'usage.

CA Indosuez Wealth (Brazil) est donc maintenue en IFRS 5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2021 pour un montant de 11 millions d'euros en « Actifs non courants destinés à être cédés » et pour un montant de 9 millions d'euros en « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Le résultat net est classé en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » pour un montant de -4,7 millions d'euros.

### Crise sanitaire liée au Covid-19

Face à la crise sanitaire liée au Covid-19 et à ses conséquences économiques, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé massivement. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie mises en place par les autorités publiques et de place.

### PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'État.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

Sur cette période supplémentaire, le prêt pourra avoir durant la phase d'amortissement, une nouvelle période d'un an au cours de laquelle seuls les intérêts et le coût de la garantie d'État seront payés.

La durée totale du prêt ne pourra pas excéder 6 ans.

L'offre Groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilité définies par l'État pour bénéficier de la garantie.

Ces prêts peuvent atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Ces prêts, appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 30 juin 2021, le solde des encours de prêts garantis par l'État octroyés à la clientèle par Crédit Agricole CIB s'élève à hauteur de 2,25 milliards d'euros dont 2,07 milliards d'euros en montant tiré. La garantie reçue de l'état français dans le cadre de ces prêts s'élève à 1,77 milliards d'euros.

### RISQUE DE CRÉDIT

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

#### 2.1.1 ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la Covid-19, le Groupe revoit régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Pour mémoire, une première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a déjà été intégrée dès l'arrêté du deuxième trimestre 2020.

##### ♦ Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au T2 2021

Le Groupe a utilisé quatre scénarios, pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production au 30 Juin 2021, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023. Ces quatre scénarios ont été élaborés en avril 2021, sur la base des informations et des données disponibles à cette date.

Ils intègrent des hypothèses différenciées quant aux impacts de la crise de la Covid-19 sur l'économie, fonction du caractère plus ou moins rapide et complet du retour à la normale de la mobilité, de l'activité et de la consommation, et dépendant en grande partie des évolutions sanitaires, aujourd'hui encore incertaines. La solidité de la confiance des agents économiques est également décisive : selon les anticipations sur le plan sanitaire, économique et de l'emploi, elle conduit à des comportements d'attentisme et de précaution plus ou moins marqués qui déterminent en conséquence la propension des ménages à consommer l'épargne abondante accumulée durant le confinement et la capacité des entreprises à engager des investissements. L'ampleur, l'efficacité et le calendrier des mesures de soutien d'urgence et du plan de relance du gouvernement ont également un impact important sur l'évolution de l'activité.

Le rebond du T3 2020, permis par le déconfinement opéré dans la plupart des pays européens, a été plus fort que prévu. En France, le PIB a rebondi de 18,5% au T3 2020 comparé au T2 2020, après une baisse de 13,2% au T2 2020 comparé au T1 2020. Il y a eu un deuxième confinement en novembre : son impact sur l'économie a été nettement moins sévère du fait de restrictions moins fortes (écoles ouvertes) et de l'adaptation de nombreux secteurs aux

normes sanitaires. Ainsi, le deuxième confinement a surtout affecté la consommation tandis que l'investissement a progressé au T4 2020. En décembre 2020, un desserrement prudent a été réalisé avec une réouverture des commerces. A l'issue du confinement, il y a eu la mise en place d'un couvre-feu. La baisse du PIB a été limitée : -1,5% au T4 2020 comparé au T3 2020. **En moyenne annuelle en 2020, le PIB a reculé de 8%** sur l'année complète.

**Le premier scénario, qui est le scénario central, décrit une sortie de crise graduelle mais pas synchronisée, le profil de croissance dépend fortement des hypothèses sanitaires, pour lesquelles l'incertitude reste assez élevée. De plus, les évolutions sanitaires et les mesures décidées ne sont pas homogènes entre les pays européens.**

Ce premier scénario prend les hypothèses suivantes dans l'Union européenne (UE) et en France : les mesures sanitaires restrictives mises en place fin 2020 et début 2021 dans l'ensemble de l'UE (confinements, couvre-feux, etc.) sont maintenues dans leurs grandes lignes au T2 2021 (renforcées ou allégées en fonction des pays), du fait des risques liés aux variants ; les campagnes de vaccination montent en puissance peu à peu ; environ 50% de la population adulte de l'UE serait vaccinée fin juin 2021 ; au second semestre 2021, la montée en charge des vaccinations et l'assouplissement des mesures sanitaires permettent un redressement graduel de l'activité. Celle-ci retrouverait son niveau « normal » d'avant-crise courant 2022.

Dans la Zone Euro, il est prévu une croissance à 4% en 2021 et 4,1% en 2022 après -6,8% en 2020. L'inflation est projetée à 1,4% en 2021 et 1% en 2022.

En France, au T1 2021, des mesures restrictives renforcées, avec couvre-feu avancé, des fermetures des grands centres commerciaux, des reconfinements locaux à partir de mi-mars sont pris en compte. Les mesures de soutien sont prolongées pour les secteurs très affectés. L'activité est stable à -0,1% mais demeure en repli de 4,7% par rapport à la « normale » (niveau du T4 2019).

Au T2 2021, compte tenu de la forte circulation des variants, un nouveau confinement est mis en place de début avril au 19 mai, suivi d'une levée progressive des contraintes sanitaires entre mi-mai et mi-juin 2021. La réouverture progressive des établissements de services fermés depuis octobre 2020 (restaurants, bars, salles de sport, salles de spectacles, etc.) a également été prise en compte. Une légère hausse du PIB est ainsi prévue dès le T2 2021. Il y a une montée en charge des campagnes de vaccination.

Au second semestre 2021, sont attendus les effets positifs du déploiement des campagnes de vaccination. Les mesures restrictives seraient assouplies, mais pas supprimées. Il y aurait un redressement de la conjoncture, mais avec une reprise graduelle, malgré les mesures de soutien et le plan de relance, et porté par la consommation, qui retrouve son niveau normal fin 2021 avec une surconsommation possible dans certains secteurs par rapport aux niveaux d'avant-crise. D'autres secteurs resteront cependant fragilisés (aéronautique, automobile, commerce, tourisme, hôtellerie, restauration, culture, ...). L'investissement poursuivrait son rétablissement à un rythme plus modéré, faillites, hausse du chômage, maintien d'une épargne de précaution élevée des ménages. **En moyenne annuelle en 2021, le PIB progresserait de 5,4%. Il s'accroîtrait de 3,6% en 2022 et retrouverait son niveau d'avant-crise au T2 2022.**

Les **prévisions financières** seraient les suivantes dans ce scénario 1 :

- ♦ une forte remontée des taux américains en 2021 et, par contagion, des taux européens (dans une bien moindre mesure) avec un scénario de reflation dont les causes sont logées aux États-Unis : données économiques américaines plus solides que prévu, déploiement des vaccins et stimulus fiscal massif, pressions inflationnistes avérées et redoutées ;
- ♦ craintes relatives à l'inflation : envolée du prix des matières premières (industrielles mais aussi agricoles ; demande essentiel-

lement tirée par la Chine), hausse du prix du pétrole (demande en hausse et quotas de production qui ont efficacement limité l'offre), envolée des prix du fret maritime (des capacités ont été retirées du marché pendant la crise et l'offre n'a pas suivi le redémarrage de la demande) ;

- ◆ le scénario inflation France : au-delà de l'accélération ponctuelle (sensible et largement « technique ») anticipée en 2021, peu de chances que se mette en place un processus d'inflation auto-entretenu via la hausse des salaires et des effets de second tour alimentant un retour durable de l'inflation et une hausse massive des taux d'intérêt.

La **politique monétaire en Zone Euro** irait vers un engagement explicite en faveur de taux d'intérêt faibles (et de spreads resserrés) compatibles avec des trajectoires de reprise modérée et d'inflation encore faible conduisant à une accélération du rythme des achats de la BCE au titre du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Program*).

Concernant **les taux d'intérêt, courbe des taux ancrée à la hausse** :

- ◆ États-Unis : UST 10 ans vers 1,75% fin 2021 à l'issue d'une remontée « chahutée » compte tenu des profils d'inflation (pic au T2-2021) et de croissance (pic au T3-2021). 2,15% fin 2022.
- ◆ Zone euro : Bund à -0,20% fin 2021 et -0,10% fin 2022 ; OAT à 0,10% fin 2021 et 0,20% fin 2022 (tensions courant 2022 avec les élections présidentielles).

**Le deuxième scénario, « adverse modéré », suppose une sortie de crise sanitaire en Europe plus lente et plus poussive que dans le scénario central. De nouveaux variants virulents, combinés à des campagnes de vaccination longues et difficiles avec une efficacité réduite des vaccins face à ces variants ; assouplissement des mesures sanitaires effectif seulement au S1 2022.**

Le deuxième scénario reprend des prévisions identiques à celles du premier scénario pour l'année 2021. Pour l'année 2021, il est supposé un profil assez comparable au T1 2021 (déconfinement prudent), mais en revanche, une forte pression au T2 2021 et un maintien de mesures restrictives assez marquées au second semestre. La réussite des campagnes vaccinales et l'assouplissement des mesures sanitaires ne seraient vraiment effectifs qu'au premier semestre 2022.

Une poursuite de la pandémie accompagnée de mesures de soutien des États revues en baisse, d'un manque de visibilité et d'effets de saturation pour les ménages : tout cela conduirait à une confiance des agents très dégradée et une demande intérieure très médiocre en 2021 en zone euro.

La croissance serait toutefois assez marquée aux États-Unis, affectée par une situation sanitaire un peu moins favorable que dans le scénario central, mais dopée par le plan de relance.

Au niveau Zone Euro / France :

- ◆ 2021 : croissance positive mais nettement plus faible que dans le scénario central. Crise sanitaire encore présente au second semestre 2021 et chute de la confiance conduiraient à une demande intérieure dégradée. Exemple France : croissance de 2,7% en France contre 5,4% en central. Ce chiffre resterait relativement élevé du fait d'acquis très positifs fin 2020.
- ◆ 2022 : demande encore fragile au premier semestre. Redémarrage progressif et croissance annuelle du même ordre qu'en 2021, 3,3% en France, car acquis de croissance très faible fin 2021.
- ◆ Remontée du chômage et des faillites plus marquée que dans le scénario central.

**Le troisième scénario est légèrement plus favorable que le premier scénario et prévoit un déploiement rapide des vaccins dans l'UE, avec une montée en puissance de la production des laboratoires, un degré élevé d'acceptation par le public et un niveau élevé d'efficacité du vaccin contre les éventuelles mutations virales.**

Cela permettrait un retrait plus rapide des contraintes sanitaires (au cours du second semestre 2021). La confiance s'améliore rapidement. D'où un retour du PIB à son niveau d'avant-crise dès la fin 2021 et une croissance assez soutenue en 2022. De plus, les plans de relance nationaux et européen se révèlent efficaces et permettent de renforcer le processus de reprise.

Par ailleurs, croissance marquée aux États-Unis, avec une forte efficacité du « méga » plan de relance mais sans resserrement violent des conditions financières.

**Le quatrième scénario, le moins probable et le plus négatif, est caractérisé par un repli de l'activité un peu plus fort en 2021 avec un choc supplémentaire en France du type réactivation des tensions sociales, blocages, grèves.**

En France, dans ce scénario, la demande intérieure fléchit nettement au S1 2021. Il y a une circulation persistante du virus. Les mesures de soutien de l'État ne sont pas renouvelées en 2021, et enfin une hausse du chômage et des faillites sont constatées.

Avec des anticipations des chefs d'entreprise très médiocres liées à une absence de visibilité et à des capacités excédentaires, il y a une nette révision en baisse de l'investissement.

Les ménages restent très prudents avec peu d'achats importants. Il y a également une réactivation des tensions sociales et un gel du programme de réformes. Enfin est prévue une dégradation du rating souverain et pays d'un cran.

Dans ce scénario, en France, la reprise graduelle serait différée courant 2021 avec un niveau tendanciel d'activité grevé par une hausse plus forte du chômage (12,5% en 2021 après 10% en 2020). Le PIB connaîtrait un recul marqué au premier semestre 2021. En moyenne annuelle, il serait en hausse modérée à 1,9%, soit un décrochement prononcé par rapport à une hausse prévue de 5,4% en 2021 en scénario central. Fin 2022, le PIB resterait inférieur d'environ 4% au niveau « normal » atteint en 2019.

A relever, **les mesures de soutien ont été prises en compte** dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

**Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers)**, des compléments sectoriels sont établis au niveau local (*forward looking local*) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

À fin juin 2021, en intégrant les *forward looking* locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèle sains) et des provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement **31% et 69%** des stocks de couverture sur le périmètre Crédit Agricole CIB.

À fin juin 2021, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 45% du coût du risque semestriel de Crédit Agricole CIB contre **55%** pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions.

### Analyse de sensibilité des provisions IFRS 9 (ECL Stages 1 et 2)

Le premier scénario, dit central, a été pondéré à 60 % pour le calcul des ECL IFRS du T2 2021. À titre d'exemple, sur la base des données au 31 mars 2021, la baisse de 10 points de la pondération du premier scénario dans les calculs au T2 2021 au profit

du deuxième scénario, plus défavorable, entraînerait une hausse du stock d'ECL au titre du *forward looking* central de l'ordre de 0,6 % pour Crédit Agricole CIB.

Cette sensibilité anticipée en central, peu importante, pourrait être réduite en raison des ajustements au titre du *forward looking local*.

## NOTE 3 : RISQUE DE CRÉDIT

### 3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit »)

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

#### ► Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>34 583</b>	<b>(6)</b>	<b>314</b>		<b>22</b>	<b>(23)</b>	<b>34 919</b>	<b>(29)</b>	<b>34 890</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(19)</b>	-	<b>19</b>	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(19)	-	19	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 <sup>1</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>34 564</b>	<b>(6)</b>	<b>333</b>	-	<b>22</b>	<b>(23)</b>	<b>34 919</b>	<b>(29)</b>	<b>34 890</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(1 584)</b>	-	<b>108</b>	-	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>(1 475)</b>	<b>(1)</b>	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... <sup>2</sup>	14 726	(1)	428	-	-	-	15 154	(1)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(16 899)	2	(321)	-	-	-	(17 220)	2	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	589	-	1	-	1	(1)	591	(1)	-
<b>Total</b>	<b>32 980</b>	<b>(6)</b>	<b>441</b>	-	<b>23</b>	<b>(24)</b>	<b>33 444</b>	<b>(30)</b>	<b>33 414</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>3</sup>	(349)	-	-	-	-	-	(349)	-	-
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>32 631</b>	<b>(6)</b>	<b>441</b>	-	<b>23</b>	<b>(24)</b>	<b>33 095</b>	<b>(30)</b>	<b>33 065</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3. Les principes de provisionnement des buckets sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » de Crédit Agricole CIB et dans le chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit ».

<sup>2</sup> Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

<sup>3</sup> Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

## ► Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>26 645</b>	<b>(4)</b>	<b>55</b>	<b>-</b>	<b>401</b>	<b>(355)</b>	<b>27 101</b>	<b>(359)</b>	<b>26 742</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 <sup>1</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>26 645</b>	<b>(4)</b>	<b>55</b>	<b>-</b>	<b>401</b>	<b>(355)</b>	<b>27 101</b>	<b>(359)</b>	<b>26 742</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(619)</b>	<b>(1)</b>	<b>(5)</b>	<b>-</b>	<b>12</b>	<b>(10)</b>	<b>(612)</b>	<b>(11)</b>	<b>-</b>
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... <sup>2</sup>	29 547	(3)	-	-	-	-	29 547	(3)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(30 352)	2	(6)	-	-	-	(30 358)	2	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	(4)	-	-	-	-	-	(4)	-	-
Autres	190	-	1	-	12	(10)	203	(10)	-
<b>Total</b>	<b>26 026</b>	<b>(5)</b>	<b>50</b>	<b>-</b>	<b>413</b>	<b>(365)</b>	<b>26 489</b>	<b>(370)</b>	<b>26 119</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>3</sup>	23	-	-	-	-	-	23	-	-
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>26 049</b>	<b>(5)</b>	<b>50</b>	<b>-</b>	<b>413</b>	<b>(365)</b>	<b>26 512</b>	<b>(370)</b>	<b>26 142</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3. Les principes de provisionnement des buckets sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » de Crédit Agricole CIB et dans le chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit".

<sup>2</sup> Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

<sup>3</sup> Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) et variation de l'effet change.

## Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 3 : RISQUE DE CRÉDIT

### ► Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>123 108</b>	<b>(175)</b>	<b>17 402</b>	<b>(572)</b>	<b>4 169</b>	<b>(1 934)</b>	<b>144 679</b>	<b>(2 681)</b>	<b>141 998</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(2 871)</b>	<b>-</b>	<b>2 590</b>	<b>(7)</b>	<b>282</b>	<b>(53)</b>	<b>1</b>	<b>(60)</b>	<b>-</b>
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(3 732)	4	3 733	(38)	-	-	1	(34)	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	871	(4)	(871)	7	-	-	-	3	-
Transferts vers Bucket 3 <sup>1</sup>	(10)	-	(282)	25	292	(61)	-	(36)	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	10	(1)	(10)	8	-	7	-
<b>Total après transferts</b>	<b>120 237</b>	<b>(175)</b>	<b>19 992</b>	<b>(579)</b>	<b>4 451</b>	<b>(1 987)</b>	<b>144 680</b>	<b>(2 741)</b>	<b>141 939</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>7 906</b>	<b>(14)</b>	<b>(2 079)</b>	<b>49</b>	<b>(607)</b>	<b>141</b>	<b>5 220</b>	<b>176</b>	<b>-</b>
Nouvelle production : achat, octroi, origination, renégociation... <sup>2</sup>	66 266	(164)	2 151	(472)	-	-	68 417	(636)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(60 395)	144	(4 618)	480	(497)	98	(65 510)	722	-
Passages à perte	-	-	-	-	(186)	177	(186)	177	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	6	-	56	-	(91)	-	(29)	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	2 035	-	388	(15)	76	(43)	2 499	(58)	-
<b>Total</b>	<b>128 143</b>	<b>(189)</b>	<b>17 913</b>	<b>(530)</b>	<b>3 844</b>	<b>(1 846)</b>	<b>149 900</b>	<b>(2 565)</b>	<b>147 335</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>3</sup>	(61)	-	(6)	-	117	-	50	-	-
<b>Au 30 juin 2021 <sup>4</sup></b>	<b>128 082</b>	<b>(189)</b>	<b>17 907</b>	<b>(530)</b>	<b>3 961</b>	<b>(1 846)</b>	<b>149 950</b>	<b>(2 565)</b>	<b>147 385</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3. Les principes de provisionnement des buckets sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » de Crédit Agricole CIB et dans le chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit ».

<sup>2</sup> Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

<sup>3</sup> Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) et variation de l'effet change.

<sup>4</sup> Au 30 juin 2021, le montant des prêts garantis par l'État (PGE) accordés à la clientèle par Crédit Agricole CIB dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19 s'élève à 2,07 milliards d'euros.

## ► Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>En millions d'euros</i>								
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>11 042</b>	<b>(6)</b>	-	-	-	<b>(3)</b>	<b>11 042</b>	<b>(9)</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 <sup>1</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>11 042</b>	<b>(6)</b>	-	-	-	<b>(3)</b>	<b>11 042</b>	<b>(9)</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>1 254</b>	<b>(1)</b>	-	-	-	-	<b>1 254</b>	<b>(1)</b>
Réévaluation de juste valeur sur la période	(91)	-	-	-	-	-	(91)	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... <sup>2</sup>	3 424	(2)	-	-	-	-	3 424	(2)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(2 330)	1	-	-	-	-	(2 330)	1
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	251	-	-	-	-	-	251	-
<b>Total</b>	<b>12 296</b>	<b>(7)</b>	-	-	-	<b>(3)</b>	<b>12 296</b>	<b>(10)</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>12 296</b>	<b>(7)</b>	-	-	-	<b>(3)</b>	<b>12 296</b>	<b>(10)</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3. Les principes de provisionnement des buckets sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » de Crédit Agricole CIB et dans le chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit".

<sup>2</sup> Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

<sup>3</sup> Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

## Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 3 : RISQUE DE CRÉDIT

### ► Engagements de financement

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>113 817</b>	<b>(93)</b>	<b>5 899</b>	<b>(153)</b>	<b>215</b>	<b>(43)</b>	<b>119 931</b>	<b>(289)</b>	<b>119 642</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(1 866)</b>	<b>(6)</b>	<b>1 867</b>	<b>(26)</b>	-	-	<b>1</b>	<b>(32)</b>	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(2 527)	4	2 528	(40)	-	-	1	(36)	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	661	(10)	(661)	14	-	-	-	4	-
Transferts vers Bucket 3 <sup>1</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>111 951</b>	<b>(99)</b>	<b>7 766</b>	<b>(179)</b>	<b>215</b>	<b>(43)</b>	<b>119 932</b>	<b>(321)</b>	<b>119 611</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(195)</b>	<b>(10)</b>	<b>(758)</b>	<b>(37)</b>	<b>(17)</b>	<b>(2)</b>	<b>(970)</b>	<b>(49)</b>	-
Nouveaux engagements donnés <sup>2</sup>	50 488	(123)	869	(212)	-	-	51 357	(335)	-
Extinction des engagements	(52 286)	104	(1 732)	240	(119)	7	(54 137)	351	-
Passages à perte	-	-	-	-	(4)	5	(4)	5	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	13	-	(60)	-	(14)	-	(61)	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	1 603	(4)	105	(5)	106	-	1 814	(9)	-
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>111 756</b>	<b>(109)</b>	<b>7 008</b>	<b>(216)</b>	<b>198</b>	<b>(45)</b>	<b>118 962</b>	<b>(370)</b>	<b>118 592</b>

<sup>1</sup> Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3. Les principes de provisionnement des buckets sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » de Crédit Agricole CIB et dans le chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit ».

<sup>2</sup> Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

## ► Engagements de garantie

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>48 669</b>	<b>(14)</b>	<b>3 623</b>	<b>(21)</b>	<b>615</b>	<b>(100)</b>	<b>52 907</b>	<b>(135)</b>	<b>52 772</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(32)</b>	<b>(1)</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>23</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>	<b>(9)</b>	<b>-</b>
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(674)	-	674	(2)	-	-	-	(2)	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	643	(2)	(643)	2	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 <sup>1</sup>	(1)	-	(23)	-	24	(8)	-	(8)	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	1	-	(1)	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>48 637</b>	<b>(15)</b>	<b>3 632</b>	<b>(21)</b>	<b>638</b>	<b>(108)</b>	<b>52 907</b>	<b>(144)</b>	<b>52 763</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>15 046</b>	<b>(2)</b>	<b>(1 123)</b>	<b>(3)</b>	<b>31</b>	<b>(13)</b>	<b>13 954</b>	<b>(18)</b>	<b>-</b>
Nouveaux engagements donnés <sup>2</sup>	34 975	(30)	629	(57)	-	-	35 604	(87)	-
Extinction des engagements	(20 999)	28	(1 819)	60	(71)	6	(22 889)	94	-
Passages à perte	-	-	-	-	(1)	1	(1)	1	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	(6)	-	(16)	-	(22)	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	1 070	-	67	-	103	(4)	1 240	(4)	-
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>63 683</b>	<b>(17)</b>	<b>2 509</b>	<b>(24)</b>	<b>669</b>	<b>(121)</b>	<b>66 861</b>	<b>(162)</b>	<b>66 699</b>

<sup>1</sup> Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3. Les principes de provisionnement des buckets sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » de Crédit Agricole CIB et dans le chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit ».

<sup>2</sup> Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

## CONCENTRATIONS DU RISQUE DE CRÉDIT

### ◆ Concentrations du risque de crédit par agent économique

#### ► Actifs financiers au coût amorti par agent économique

En millions d'euros	30.06.2021				31.12.2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)			Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			
Administration générale	15 002	716	52	15 770	17 091	698	58	17 847
Banques centrales	3 363	-	-	3 363	2 706	-	-	2 706
Établissements de crédit	31 106	50	414	31 570	32 049	55	402	32 506
Grandes entreprises	125 200	17 608	3 869	146 677	120 997	16 950	4 068	142 015
Clientèle de détail	12 090	24	63	12 177	11 492	68	66	11 626
Dépréciations	(199)	(532)	(2 234)	(2 965)	(184)	(574)	(2 310)	(3 068)
<b>TOTAL</b>	<b>186 562</b>	<b>17 866</b>	<b>2 164</b>	<b>206 592</b>	<b>184 151</b>	<b>17 197</b>	<b>2 284</b>	<b>203 632</b>

#### ► Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

En millions d'euros	30.06.2021				31.12.2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)			Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			
Administration générale	7 967	-	-	7 967	7 311	-	-	7 311
Banques centrales	82	-	-	82	66	-	-	66
Établissements de crédit	3 553	-	-	3 553	2 923	-	-	2 923
Grandes entreprises	694	-	-	694	742	-	-	742
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 296</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 296</b>	<b>11 042</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 042</b>

#### ► Dettes envers la clientèle par agent économique

En millions d'euros	30.06.2021	31.12.2020
Administration générale	21 306	7 377
Grandes entreprises	106 400	120 391
Clientèle de détail	22 650	21 316
<b>TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>150 356</b>	<b>149 084</b>

#### ► Engagements de financement par agent économique

En millions d'euros	30.06.2021				31.12.2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)			Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			
Administration générale	3 977	702	-	4 679	2 921	743	-	3 664
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	6 205	-	-	6 205	8 396	-	-	8 396
Grandes entreprises	99 968	6 305	199	106 472	100 583	5 154	212	105 949
Clientèle de détail	1 605	1	-	1 606	1 916	3	3	1 922
Provisions <sup>1</sup>	(108)	(217)	(45)	(370)	(93)	(154)	(42)	(289)
<b>TOTAL</b>	<b>111 647</b>	<b>6 791</b>	<b>154</b>	<b>118 592</b>	<b>113 723</b>	<b>5 746</b>	<b>173</b>	<b>119 642</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## ► Engagements de garantie par agent économique

	30.06.2021				31.12.2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Engagements provisionnés (Bucket 3)	Engagements sains			Engagements provisionnés (Bucket 3)
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Total		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Total	
<i>En millions d'euros</i>								
Administration générale	14	-	-	14	1	-	-	1
Banques centrales	446	-	-	446	464	-	-	464
Établissements de crédit	5 546	26	2	5 574	5 876	34	2	5 912
Grandes entreprises	56 925	2 479	662	60 066	41 674	3 586	613	45 873
Clientèle de détail	704	3		707	653	2	1	656
Provisions <sup>1</sup>	(17)	(24)	(120)	(161)	(14)	(21)	(99)	(134)
<b>TOTAL</b>	<b>63 618</b>	<b>2 484</b>	<b>544</b>	<b>66 646</b>	<b>48 654</b>	<b>3 601</b>	<b>517</b>	<b>52 772</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

## ► Actifs financiers au coût amorti par zone géographique

	30.06.2021				31.12.2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains			Actifs dépréciés (Bucket 3)	Actifs sains			Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Total		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Total	
<i>En millions d'euros</i>								
France (y compris DOM-TOM)	48 273	3 761	824	52 858	49 283	3 580	808	53 671
Autres pays de l'Union européenne	35 756	3 174	737	39 667	44 168	3 494	869	48 531
Autres pays d'Europe	22 568	1 402	174	24 144	13 577	501	213	14 291
Amérique du Nord	24 243	3 001	220	27 464	25 783	3 324	293	29 400
Amériques centrale et du Sud	7 173	2 327	1 261	10 761	6 794	2 059	1 204	10 057
Afrique et Moyen-Orient	11 898	1 797	684	14 379	11 333	1 841	677	13 851
Asie et Océanie (hors Japon)	30 830	1 721	273	32 824	29 586	1 778	299	31 663
Japon	6 020	1 216	224	7 460	3 811	1 194	231	5 236
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(199)	(532)	(2 234)	(2 965)	(184)	(574)	(2 310)	(3 068)
<b>TOTAL</b>	<b>186 562</b>	<b>17 867</b>	<b>2 163</b>	<b>206 592</b>	<b>184 151</b>	<b>17 197</b>	<b>2 284</b>	<b>203 632</b>

## ► Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

	30.06.2021				31.12.2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains			Actifs dépréciés (Bucket 3)	Actifs sains			Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Total		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Total	
<i>En millions d'euros</i>								
France (y compris DOM-TOM)	2 170	-	-	2 170	2 017	-	-	2 017
Autres pays de l'Union européenne	4 198	-	-	4 198	4 212	-	-	4 212
Autres pays d'Europe	652	-	-	652	506	-	-	506
Amérique du Nord	2 590	-	-	2 590	2 203	-	-	2 203
Amériques centrale et du Sud	180	-	-	180	112	-	-	112
Afrique et Moyen-Orient	388	-	-	388	331	-	-	331
Asie et Océanie (hors Japon)	900	-	-	900	842	-	-	842
Japon	1 178	-	-	1 178	699	-	-	699
Organismes supra-nationaux	40	-	-	40	120	-	-	120
<b>TOTAL</b>	<b>12 296</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 296</b>	<b>11 042</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 042</b>

## Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 3 : RISQUE DE CRÉDIT

### ► Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021	31.12.2020
France (y compris DOM-TOM)	37 500	34 536
Autres pays de l'Union européenne	37 531	41 677
Autres pays d'Europe	20 865	12 487
Amérique du Nord	15 784	22 448
Amériques centrale et du Sud	5 110	5 204
Afrique et Moyen-Orient	8 344	6 595
Asie et Océanie (hors Japon)	16 795	13 630
Japon	8 427	12 507
Organismes supra-nationaux	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>150 356</b>	<b>149 084</b>

### ► Engagements de financement par zone géographique

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021				31.12.2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)			Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			
France (y compris DOM-TOM)	34 704	704	42	<b>35 450</b>	38 074	662	41	<b>38 777</b>
Autres pays de l'Union européenne	24 891	860	56	<b>25 807</b>	35 384	1 102	148	<b>36 634</b>
Autres pays d'Europe	13 511	814	3	<b>14 328</b>	5 749	164	2	<b>5 915</b>
Amérique du Nord	23 782	2 918	7	<b>26 707</b>	22 324	2 446	3	<b>24 773</b>
Amériques centrale et du Sud	2 045	1 366	78	<b>3 489</b>	1 939	1 231	1	<b>3 171</b>
Afrique et Moyen-Orient	4 140	236	-	<b>4 376</b>	3 331	281	-	<b>3 612</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	7 593	110	13	<b>7 716</b>	6 146	14	20	<b>6 180</b>
Japon	1 089	-	-	<b>1 089</b>	869	-	-	<b>869</b>
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions <sup>1</sup>	(108)	(217)	(45)	<b>(370)</b>	(93)	(154)	(42)	<b>(289)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>111 647</b>	<b>6 791</b>	<b>154</b>	<b>118 592</b>	<b>113 723</b>	<b>5 746</b>	<b>173</b>	<b>119 642</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### ► Engagements de garantie par zone géographique

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021				31.12.2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)			Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			
France (y compris DOM-TOM)	19 035	525	59	<b>19 619</b>	11 469	327	11	<b>11 807</b>
Autres pays de l'Union européenne	10 006	916	532	<b>11 454</b>	11 830	1 395	487	<b>13 712</b>
Autres pays d'Europe	5 685	398	-	<b>6 083</b>	3 061	140	-	<b>3 201</b>
Amérique du Nord	17 839	433	13	<b>18 285</b>	11 447	1 267	53	<b>12 767</b>
Amériques centrale et du Sud	1 368	13	22	<b>1 403</b>	1 340	3	18	<b>1 361</b>
Afrique et Moyen-Orient	1 718	20	30	<b>1 768</b>	1 554	48	29	<b>1 631</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	6 883	93	8	<b>6 984</b>	6 681	334	18	<b>7 033</b>
Japon	1 102	111	-	<b>1 213</b>	1 286	108	-	<b>1 394</b>
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions <sup>1</sup>	(17)	(24)	(120)	<b>(161)</b>	(14)	(21)	(99)	<b>(134)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>63 619</b>	<b>2 485</b>	<b>544</b>	<b>66 648</b>	<b>48 654</b>	<b>3 601</b>	<b>517</b>	<b>52 772</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
<b>Sur les actifs financiers au coût amorti</b>	<b>2 248</b>	<b>4 996</b>	<b>2 775</b>
Opérations avec les établissements de crédit	328	659	391
Opérations avec la clientèle	1 784	3 979	2 162
Titres de dettes	136	358	222
<b>Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>63</b>	<b>143</b>	<b>78</b>
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Titres de dettes	63	143	78
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>113</b>	<b>154</b>	<b>184</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>6</b>
<b>PRODUITS D'INTÉRÊTS<sup>1 2</sup></b>	<b>2 431</b>	<b>5 309</b>	<b>3 043</b>
<b>Sur les passifs financiers au coût amorti</b>	<b>(625)</b>	<b>(1 848)</b>	<b>(1 381)</b>
Opérations avec les établissements de crédit	(417)	(852)	(583)
Opérations avec la clientèle	(172)	(591)	(405)
Dettes représentées par un titre	2	(279)	(317)
Dettes subordonnées	(38)	(126)	(76)
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>(162)</b>	<b>(258)</b>	<b>(165)</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>(13)</b>	<b>(21)</b>	<b>(18)</b>
<b>CHARGES D'INTÉRÊTS</b>	<b>(800)</b>	<b>(2 127)</b>	<b>(1 564)</b>

<sup>1</sup> dont 21 millions d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2021 contre 47 millions d'euros au 31 Décembre 2020 et 23 millions d'euros au 30 juin 2020.

<sup>2</sup> dont 38,7 millions d'euros correspondant à des surbonifications reçues de l'État au 30 juin 2021 contre 41,5 millions d'euros au 31 Décembre 2020 et 1,5 million d'euros au 30 juin 2020.

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts et charges d'intérêts sont respectivement de 176,79 millions d'euros et 114,09 millions d'euros.

Comme indiqué dans les états financiers du 31 décembre 2020 de Crédit Agricole CIB, une troisième série d'opérations ciblées de refinancement de long terme (TLTRO III) a été décidée en mars 2019 par la BCE, dont les modalités ont été revues à plusieurs reprises entre septembre 2019 et avril 2021. Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, Crédit Agricole CIB se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

Dans l'attente de la décision définitive de l'IFRS IC sur le traitement comptable de ces opérations, Crédit Agricole CIB main-

tient le traitement tel que présenté dans les états financiers du 31 décembre 2020.

Le Groupe a évalué leurs intérêts courus au taux de la Facilité des Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1<sup>er</sup> janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente au premier semestre 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 30 juin 2021 pour la période afférente au premier semestre 2021), le taux d'intérêt retenu est le minimum entre le taux de Facilité des Dépôts et le MRO - 50 bps compte tenu de l'incertitude quant à l'atteinte des critères de variation de crédits éligibles pendant la période spéciale de référence additionnelle (dont l'échéance n'est pas intervenue).

### 4.2 Produits et charges de commissions

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021			31.12.2020			30.06.2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	14	(21)	(7)	29	(31)	(1)	16	(20)	(4)
Sur opérations avec la clientèle	278	(58)	220	563	(106)	456	305	(53)	252
Sur opérations sur titres	19	(64)	(45)	52	(125)	(74)	32	(50)	(18)
Sur opérations de change	6	(20)	(13)	10	(38)	(28)	6	(22)	(15)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	194	(136)	57	359	(201)	157	199	(127)	71
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	153	(68)	85	295	(136)	159	142	(67)	75
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	149	(22)	127	295	(27)	269	143	(10)	133
<b>TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS</b>	<b>813</b>	<b>(389)</b>	<b>424</b>	<b>1 603</b>	<b>(664)</b>	<b>938</b>	<b>843</b>	<b>(349)</b>	<b>494</b>

## Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 4: NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

### 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
Dividendes reçus	206	199	105
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	73	2 265	2 112
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	5	7	(6)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	6	(14)	(8)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option <sup>1</sup>	87	(602)	(84)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	524	(120)	(1 054)
Résultat de la comptabilité de couverture	2	3	2
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>903</b>	<b>1 738</b>	<b>1 067</b>

<sup>1</sup> Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En millions d'euros	30.06.2021			31.12.2020			30.06.2020		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>808</b>	<b>(806)</b>	<b>2</b>	<b>1 088</b>	<b>(1 085)</b>	<b>3</b>	<b>964</b>	<b>(962)</b>	<b>2</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	86	(719)	(632)	893	(196)	697	821	(141)	680
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	722	(87)	634	195	(889)	(694)	143	(821)	(678)
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>46</b>	<b>(46)</b>	<b>-</b>	<b>62</b>	<b>(62)</b>	<b>-</b>	<b>69</b>	<b>(69)</b>	<b>-</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	45	(1)	44	11	(51)	(40)	6	(63)	(57)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1	(45)	(44)	51	(11)	40	63	(6)	57
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE</b>	<b>854</b>	<b>(852)</b>	<b>2</b>	<b>1 150</b>	<b>(1 147)</b>	<b>3</b>	<b>1 033</b>	<b>(1 031)</b>	<b>2</b>

### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

En millions d'euros	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables <sup>1</sup>	12	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	12	35	30
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES</b>	<b>24</b>	<b>35</b>	<b>30</b>

<sup>1</sup> Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

#### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

En millions d'euros	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
Titres de dettes	5	11	1
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
<b>Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>1</b>
Titres de dettes	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(1)	(4)	(1)
<b>Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	<b>(1)</b>
<b>GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI <sup>1</sup></b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

#### 4.6 Produits (charges) nets des autres activités

En millions d'euros	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Autres produits (charges) nets	33	32	22
<b>PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>22</b>

#### 4.7 Charges générales d'exploitation

En millions d'euros	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
Charges de personnel	(1 120)	(2 166)	(1 090)
Impôts, taxes et contributions réglementaires <sup>1</sup>	(346)	(299)	(262)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(400)	(819)	(408)
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(1 866)</b>	<b>(3 284)</b>	<b>(1 760)</b>

<sup>1</sup> Dont 298 millions d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2021 contre 235,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 et 221,5 millions d'euros au 30 juin 2020.

#### 4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(109)</b>	<b>(213)</b>	<b>(107)</b>
Immobilisations corporelles <sup>1</sup>	(77)	(158)	(82)
Immobilisations incorporelles	(32)	(55)	(25)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>
Immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	(2)	(2)
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>(109)</b>	<b>(215)</b>	<b>(109)</b>

<sup>1</sup> Dont 56,4 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2021, contre 115 millions d'euros au 31 décembre 2020 et 61,2 millions d'euros au 30 juin 2020.

## Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 4: NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.9 Coût du risque			
<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2) (A)</b>	(35)	(412)	(179)
<b>Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	(30)	(40)	(116)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	(2)	(3)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(16)	(29)	(97)
Engagements par signature	(14)	(9)	(16)
<b>Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	(5)	(372)	(63)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	55	(313)	(84)
Engagements par signature	(60)	(59)	21
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3) (B)</b>	(43)	(486)	(351)
<b>Bucket 3 : Actifs dépréciés</b>	(43)	(486)	(351)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(18)	(535)	(396)
Engagements par signature	(25)	49	45
<b>Autres actifs ( C)</b>	<b>7</b>	<b>(8)</b>	-
<b>Risques et charges (D)</b>	<b>(30)</b>	<b>(27)</b>	<b>(1)</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A) + (B) + (C) + (D)</b>	<b>(101)</b>	<b>(933)</b>	<b>(531)</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(17)	(28)	(16)
Récupérations sur prêts et créances	83	107	61
comptabilisés au coût amorti	83	107	61
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Décotes sur crédits restructurés	-	(17)	(18)
Pertes sur engagements par signature	-	-	-
Autres pertes	(3)	(16)	(13)
Autres produits	-	31	21
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>(38)</b>	<b>(856)</b>	<b>(496)</b>

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs			
<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	-	3	3
Plus-values de cession	-	3	4
Moins-values de cession	-	-	(1)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>(37)</b>	<b>1</b>	-
Plus-values de cession	-	10	10
Moins-values de cession	(37)	(9)	(10)
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	-	-	-
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS</b>	<b>(37)</b>	<b>4</b>	<b>3</b>

## 4.11 Impôts

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
Charge d'impôt courant	(168)	(247)	(105)
Charge d'impôt différé	(13)	38	50
<b>TOTAL CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>(181)</b>	<b>(209)</b>	<b>(55)</b>

### RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021		
	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	969	28,41 %	(275)
Effet des différences permanentes	-	1,15 %	(11)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	-	(1,48) %	14
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires	-	0,15 %	(1)
Changement de taux	-	(0,39) %	4
Effet de l'imposition à taux réduit	-	(0,42) %	4
Effet des autres éléments	-	(8,73) %	84
<b>TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT</b>	<b>-</b>	<b>18,68 %</b>	<b>(181)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2021.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2020		
	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	1 583	32,02 %	(507)
Effet des différences permanentes	-	(3,17) %	50
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	-	(4,26) %	67
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires	-	(0,15) %	2
Effet de l'imposition à taux réduit	-	(0,11) %	2
Changement de taux	-	(0,23) %	4
Effet des autres éléments	-	(10,92) %	173
<b>TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT</b>	<b>-</b>	<b>13,19 %</b>	<b>(209)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2020		
	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	730	32,02 %	(234)
Effet des différences permanentes	-	0,88 %	(6)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	-	(5,14) %	38
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires	-	(1,43) %	10
Effet de l'imposition à taux réduit	-	0,92 %	(7)
Changement de taux	-	0,37 %	(3)
Effet des autres éléments	-	4,13 %	(30)
<b>TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT</b>	<b>-</b>	<b>7,50 %</b>	<b>(55)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2020.

### 4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

#### ► Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros

	30.06.2021	31.12.2020	30.06.2020
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	<b>240</b>	<b>(486)</b>	<b>(18)</b>
Écart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	37	-	-
Autres variations	203	(486)	(18)
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>(19)</b>	<b>22</b>	<b>(13)</b>
Écart de réévaluation de la période	(8)	24	(16)
Transferts en résultat	(11)	-	-
Autres variations	-	(2)	3
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>(265)</b>	<b>223</b>	<b>323</b>
Écart de réévaluation de la période	(263)	223	323
Transferts en résultat	(1)	-	-
Autres variations	(1)	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	<b>(2)</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>73</b>	<b>(23)</b>	<b>(42)</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	-	<b>(4)</b>	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>29</b>	<b>(268)</b>	<b>248</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	-	-	-
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	34	(39)	46
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	<b>(38)</b>	<b>(148)</b>	<b>88</b>
Écart de réévaluation de la période	(38)	(151)	88
Transferts en réserves	-	3	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>9</b>	<b>(142)</b>	<b>(110)</b>
Écart de réévaluation de la période	2	(148)	(111)
Transferts en réserves	9	13	-
Autres variations	(2)	(7)	1
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4</b>	<b>85</b>	<b>11</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>9</b>	<b>(244)</b>	<b>35</b>
<b>GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>38</b>	<b>(512)</b>	<b>283</b>
Dont part du Groupe	39	(512)	284
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(1)	(1)

**VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔTS**

	31.12.2020				Variation				30.06.2021			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En millions d'euros</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur écarts de conversion	(5)	-	(5)	(5)	240	-	240	239	235	-	235	234
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	55	(13)	42	42	(19)	4	(15)	(15)	36	(9)	27	27
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	701	(182)	519	518	(265)	69	(196)	(195)	436	(113)	323	323
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>751</b>	<b>(195)</b>	<b>556</b>	<b>555</b>	<b>(44)</b>	<b>73</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>707</b>	<b>(122)</b>	<b>585</b>	<b>584</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(4)	-	(4)	(4)	-	-	-	-	(4)	-	(4)	(4)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	(4)	-	(4)	(4)	-	-	-	-	(4)	-	(4)	(4)
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>743</b>	<b>(195)</b>	<b>548</b>	<b>547</b>	<b>(44)</b>	<b>73</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>699</b>	<b>(122)</b>	<b>577</b>	<b>576</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(462)	79	(383)	(378)	34	(6)	28	29	(428)	73	(355)	(349)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(352)	94	(258)	(258)	(38)	9	(29)	(29)	(390)	103	(287)	(287)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(49)	5	(44)	(44)	9	1	10	10	(40)	6	(34)	(34)
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(863)</b>	<b>178</b>	<b>(685)</b>	<b>(680)</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>(858)</b>	<b>182</b>	<b>(676)</b>	<b>(670)</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(863)</b>	<b>178</b>	<b>(685)</b>	<b>(680)</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>(858)</b>	<b>182</b>	<b>(676)</b>	<b>(670)</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(120)</b>	<b>(17)</b>	<b>(137)</b>	<b>(133)</b>	<b>(39)</b>	<b>77</b>	<b>38</b>	<b>39</b>	<b>(159)</b>	<b>60</b>	<b>(99)</b>	<b>(94)</b>

## Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 4: NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2019				Variation				31.12.2020			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En millions d'euros</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur écarts de conversion	481	-	481	481	(486)	-	(486)	(486)	(5)	-	(5)	(5)
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	33	(8)	25	25	22	(5)	17	17	55	(13)	42	42
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	478	(164)	314	313	223	(18)	205	205	701	(182)	519	518
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>992</b>	<b>(172)</b>	<b>820</b>	<b>819</b>	<b>(241)</b>	<b>(23)</b>	<b>(264)</b>	<b>(264)</b>	<b>751</b>	<b>(195)</b>	<b>556</b>	<b>555</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(4)	-	(4)	(4)	-	-	-	-	(4)	-	(4)	(4)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	(4)	-	(4)	(4)	(4)	-	(4)	(4)
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>988</b>	<b>(172)</b>	<b>816</b>	<b>815</b>	<b>(245)</b>	<b>(23)</b>	<b>(268)</b>	<b>(268)</b>	<b>743</b>	<b>(195)</b>	<b>548</b>	<b>547</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(329)</b>	<b>85</b>	<b>(244)</b>	<b>(243)</b>	<b>(863)</b>	<b>178</b>	<b>(685)</b>	<b>(680)</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(423)	72	(351)	(346)	(39)	7	(32)	(32)	(462)	79	(383)	(378)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(204)	60	(144)	(145)	(148)	34	(114)	(113)	(352)	94	(258)	(258)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	93	(39)	54	54	(142)	44	(98)	(98)	(49)	5	(44)	(44)
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(534)</b>	<b>93</b>	<b>(441)</b>	<b>(437)</b>	<b>(329)</b>	<b>85</b>	<b>(244)</b>	<b>(243)</b>	<b>(863)</b>	<b>178</b>	<b>(685)</b>	<b>(680)</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(534)</b>	<b>93</b>	<b>(441)</b>	<b>(437)</b>	<b>(329)</b>	<b>85</b>	<b>(244)</b>	<b>(243)</b>	<b>(863)</b>	<b>178</b>	<b>(685)</b>	<b>(680)</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>454</b>	<b>(79)</b>	<b>375</b>	<b>378</b>	<b>(574)</b>	<b>62</b>	<b>(512)</b>	<b>(511)</b>	<b>(120)</b>	<b>(17)</b>	<b>(137)</b>	<b>(133)</b>

## NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

### DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

La définition des métiers de Crédit Agricole CIB est conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A..

### PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

Le portefeuille d'activités s'articule autour de quatre pôles.

- ◆ La banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international, ainsi que les activités de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers.
- ◆ La banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marchés de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions & acquisitions et primaire actions) ; - ces deux pôles constituent la quasi-totalité du pôle Banque de Financement et d'Investissement de Crédit Agricole S.A..
- ◆ La Gestion de fortune, domaine dans lequel Crédit Agricole CIB est également présent au travers de ses implantations en France, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne, en Italie depuis l'acquisition de Banca Leonardo et plus récemment en Asie sur Singapour et Hong Kong.
- ◆ Les activités hors métiers comprennent les différents impacts non imputables aux autres pôles.

### 5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

En millions d'euros	30.06.2021					
	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CACIB
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 321</b>	<b>1 298</b>	<b>2 619</b>	<b>409</b>	<b>(9)</b>	<b>3 019</b>
Charges d'exploitation	(659)	(973)	(1 632)	(341)	(2)	(1 975)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>662</b>	<b>325</b>	<b>987</b>	<b>68</b>	<b>(11)</b>	<b>1 044</b>
Coût du risque	(51)	18	(33)	(5)	-	(38)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(37)	-	(37)	-	-	(37)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>574</b>	<b>343</b>	<b>917</b>	<b>63</b>	<b>(11)</b>	<b>969</b>
Impôts sur les bénéfices	(69)	(126)	(195)	(6)	20	(181)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-	5	-	5
<b>Résultat net</b>	<b>505</b>	<b>217</b>	<b>722</b>	<b>62</b>	<b>9</b>	<b>793</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(1)	(2)	6	-	4
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>506</b>	<b>218</b>	<b>724</b>	<b>56</b>	<b>9</b>	<b>789</b>

## Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

31.12.2020						
<i>En millions d'euros</i>	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CACIB
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 556</b>	<b>2 541</b>	<b>5 097</b>	<b>820</b>	<b>17</b>	<b>5 934</b>
Charges d'exploitation	(1 133)	(1 678)	(2 811)	(685)	(3)	(3 499)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 423</b>	<b>863</b>	<b>2 286</b>	<b>135</b>	<b>14</b>	<b>2 435</b>
Coût du risque	(797)	(27)	(824)	(32)	-	(856)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	-	1	3	-	4
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>627</b>	<b>836</b>	<b>1 463</b>	<b>106</b>	<b>14</b>	<b>1 583</b>
Impôts sur les bénéfices <sup>1</sup>	14	(240)	(226)	(12)	29	(209)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-	(25)	-	(25)
<b>Résultat net</b>	<b>641</b>	<b>596</b>	<b>1 237</b>	<b>69</b>	<b>43</b>	<b>1 349</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)	-	(2)	10	-	8
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>643</b>	<b>596</b>	<b>1 239</b>	<b>59</b>	<b>43</b>	<b>1 341</b>

<sup>1</sup> Intègre des éléments d'impôts exceptionnels sur la période

30.06.2020						
<i>En millions d'euros</i>	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CACIB
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 372</b>	<b>1 320</b>	<b>2 692</b>	<b>408</b>	<b>(8)</b>	<b>3 092</b>
Charges d'exploitation	(605)	(908)	(1 513)	(354)	(2)	(1 869)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>767</b>	<b>412</b>	<b>1 179</b>	<b>54</b>	<b>(10)</b>	<b>1 223</b>
Coût du risque	(449)	(46)	(495)	(1)	-	(496)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1	-	1	-	-	1
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	3	-	3
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>319</b>	<b>366</b>	<b>685</b>	<b>56</b>	<b>(10)</b>	<b>731</b>
Impôts sur les bénéfices	61	(133)	(72)	(1)	18	(55)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>380</b>	<b>233</b>	<b>613</b>	<b>55</b>	<b>8</b>	<b>676</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	-	(1)	5	-	4
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>381</b>	<b>233</b>	<b>614</b>	<b>50</b>	<b>8</b>	<b>672</b>

## NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

## 6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

## ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021	31.12.2020
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	278 467	284 101
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	347	314
Instruments de capitaux propres	294	259
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	53	55
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>278 814</b>	<b>284 415</b>
Dont Titres prêtés	895	666

## ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021	31.12.2020
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>9 156</b>	<b>6 221</b>
Actions et autres titres à revenu variable	9 156	6 221
<b>Titres de dettes</b>	<b>25 884</b>	<b>18 691</b>
Effets publics et valeurs assimilées	18 283	13 069
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 579	5 605
OPCVM	22	17
<b>Prêts et créances</b>	<b>134 251</b>	<b>124 272</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	1 410	872
Titres reçus en pension livrée	132 841	123 400
Valeurs reçues en pension	-	-
<b>Instruments dérivés</b>	<b>109 176</b>	<b>134 917</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>278 467</b>	<b>284 101</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que Crédit Agricole CIB est autorisée à redonner en garantie.

## INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021	31.12.2020
Actions et autres titres à revenu variable	155	124
Titres de participation non consolidés	139	135
<b>TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>294</b>	<b>259</b>

## INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITÈRES SPPI

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021	31.12.2020
<b>Titres de dettes</b>	<b>51</b>	<b>50</b>
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	16	16
OPCVM	35	34
<b>Prêts et créances</b>	<b>2</b>	<b>5</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	2	5
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
<b>TOTAL INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITÈRES SPPI À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>53</b>	<b>55</b>

## Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

### PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En millions d'euros	30.06.2021	31.12.2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	239 354	250 169
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	25 367	24 059
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>264 721</b>	<b>274 228</b>

### PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

En millions d'euros	30.06.2021	31.12.2020
Titres vendus à découvert	40 431	37 179
Titres donnés en pension livrée	94 121	83 540
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	104 802	129 450
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>239 354</b>	<b>250 169</b>

### PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

- ♦ Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées par capitaux propres non recyclables

30.06.2021					
En millions d'euros	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation <sup>1</sup>
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	<b>3 416</b>	<b>666</b>	<b>390</b>	<b>39</b>	<b>-</b>
<b>Titres de dettes</b>	<b>21 744</b>				
<b>Autres passifs financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25 160</b>	<b>666</b>	<b>390</b>	<b>39</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

31.12.2020					
En millions d'euros	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation <sup>1</sup>
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	<b>3 629</b>	<b>1 207</b>	<b>352</b>	<b>152</b>	<b>(5)</b>
<b>Titres de dettes</b>	<b>20 191</b>				
<b>Autres passifs financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 820</b>	<b>1 207</b>	<b>352</b>	<b>152</b>	<b>(5)</b>

<sup>1</sup> Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

En application de la norme IFRS9, Crédit Agricole CIB calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

#### BASE DE CALCUL DU RISQUE DE CRÉDIT PROPRE

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole CIB, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

#### CALCUL DU RÉSULTAT LATENT INDUIT PAR LE RISQUE DE CRÉDIT PROPRE (ENREGISTRÉ EN GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES)

L'approche privilégiée par Crédit Agricole CIB est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des

émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

#### CALCUL DU RÉSULTAT RÉALISÉ INDUIT PAR LE RISQUE DE CRÉDIT PROPRE (ENREGISTRÉ EN RÉSERVES CONSOLIDÉES)

Le choix de Crédit Agricole CIB est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au spread de crédit multipliée par la variation de ce spread entre la date d'émission et celle du remboursement.

**PASSIFS FINANCIERS DONT LES VARIATIONS SONT COMPTABILISÉES EN RÉSULTAT NET**

					30.06.2021			
					Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
<i>En millions d'euros</i>								
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>		<b>207</b>		-	-	-	-	
<b>Titres de dettes</b>		-		-	-	-	-	
<b>Autres passifs financiers</b>		-		-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>		<b>207</b>		-	-	-	-	
					31.12.2020			
					Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
<i>En millions d'euros</i>								
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>		<b>239</b>		-	-	-	-	
<b>Titres de dettes</b>		-		-	-	-	-	
<b>Autres passifs financiers</b>		-		-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>		<b>239</b>		-	-	-	-	

**6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

							30.06.2021			31.12.2020		
							Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>En millions d'euros</i>												
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		12 296	44	(8)		11 042	192	(137)				
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		325	51	(90)		269	47	(95)				
<b>TOTAL</b>		<b>12 621</b>	<b>95</b>	<b>(98)</b>		<b>11 311</b>	<b>239</b>	<b>(232)</b>				

**INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES**

							30.06.2021			31.12.2020		
							Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>En millions d'euros</i>												
Effets publics et valeurs assimilées		2 031	11	(1)		2 595	19	-				
Obligations et autres titres à revenu fixe		10 265	32	(7)		8 447	174	(137)				
<b>Total des titres de dettes</b>		<b>12 296</b>	<b>43</b>	<b>(8)</b>		<b>11 042</b>	<b>192</b>	<b>(137)</b>				
<b>Total des prêts et créances</b>		-	-	-		-	-	-				
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>		<b>12 296</b>	<b>43</b>	<b>(8)</b>		<b>11 042</b>	<b>193</b>	<b>(137)</b>				
Impôts sur les bénéfices		-	(9)	-		-	(14)	-				
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)</b>		-	<b>34</b>	<b>(8)</b>		-	<b>179</b>	<b>(137)</b>				

## INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

### ► Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

En millions d'euros	30.06.2021			31.12.2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	39	14	(21)	37	12	(20)
Titres de participation non consolidés	286	37	(69)	232	34	(74)
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>325</b>	<b>51</b>	<b>(90)</b>	<b>269</b>	<b>46</b>	<b>(94)</b>
Impôts sur les bénéfices	-	(5)	10	-	(4)	8
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)</b>	<b>-</b>	<b>46</b>	<b>(80)</b>	<b>-</b>	<b>42</b>	<b>(86)</b>

## INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

En millions d'euros	30.06.2021			31.12.2020		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>1</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>1</sup>	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>1</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>1</sup>
Actions et autres titres à revenu variable	1	-	-	332	-	(10)
Titres de participation non consolidés	3	-	(8)	8	-	-
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>(8)</b>	<b>340</b>	<b>-</b>	<b>(10)</b>
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	6
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>

<sup>1</sup> Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

## 6.3 Actifs financiers au coût amorti

En millions d'euros	30.06.2021	31.12.2020
Prêts et créances sur les établissements de crédit	26 142	26 742
Prêts et créances sur la clientèle <sup>1</sup>	147 385	142 000
Titres de dettes	33 065	34 890
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>206 592</b>	<b>203 632</b>

<sup>1</sup> Au 30 juin 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, le montant des encours de prêts garantis par l'État (PGE) accordé par Crédit Agricole CIB s'élève à 2,07 milliards d'euros.

## PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021	31.12.2020
<b>Établissements de crédit</b>	-	-
Comptes et prêts	25 259	26 068
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux <sup>1</sup>	6 083	3 048
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux <sup>1</sup>	343	414
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	1 254	1 034
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>26 513</b>	<b>27 102</b>
Dépréciations	(371)	(360)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>26 142</b>	<b>26 742</b>
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>26 142</b>	<b>26 742</b>

<sup>1</sup> Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

## PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021	31.12.2020
<b>Opérations avec la clientèle</b>	-	-
Créances commerciales	16 197	14 956
Autres concours à la clientèle	128 444	124 192
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	1 026	1 320
Prêts subordonnés	41	41
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	125	130
Comptes ordinaires débiteurs	4 117	4 041
<b>Valeur brute</b>	<b>149 950</b>	<b>144 680</b>
Dépréciations	(2 565)	(2 680)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>147 385</b>	<b>142 000</b>
<b>Opérations de location-financement</b>	-	-
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>147 385</b>	<b>142 000</b>

## TITRES DE DETTES

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021	31.12.2020
Effets publics et valeurs assimilées	6 315	6 821
Obligations et autres titres à revenu fixe	26 779	28 097
<b>Total</b>	<b>33 094</b>	<b>34 918</b>
Dépréciations	(29)	(28)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>33 065</b>	<b>34 890</b>

### 6.4 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de Crédit Agricole CIB au risque souverain sont les suivantes :

### ACTIVITÉ BANCAIRE

#### ► Expositions nettes de dépréciations

	30.06.2021						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>En millions d'euros</i>							
Arabie Saoudite	8	-	-	1 225	1 233	-	1 233
Argentine	-	-	-	41	41	-	41
Autriche	83	-	-	16	99	-	99
Belgique	-	-	69	344	413	(3)	410
Bésil	66	-	180	138	384	-	384
Chine	98	-	35	187	320	(1)	319
Egypte	-	-	-	297	297	-	297
Espagne	-	-	503	-	503	-	503
États-Unis	1 913	-	44	362	2 319	(1)	2 318
France	-	-	324	1 718	2 042	(16)	2 026
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	57	-	-	950	1 007	-	1 007
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	3	3	-	3
Japon	272	-	436	1 066	1 774	-	1 774
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	28	-	-	-	28	-	28
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	24	24	-	24
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	1 090	-	440	3 545	5 075	-	5 075
<b>TOTAL</b>	<b>3 614</b>	<b>-</b>	<b>2 031</b>	<b>9 916</b>	<b>15 561</b>	<b>(22)</b>	<b>15 540</b>

## Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

	31.12.2020						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>En millions d'euros</i>							
Arabie Saoudite	-	-	-	890	890	-	890
Argentine	-	-	-	44	44	-	44
Autriche	119	-	-	16	135	-	135
Belgique	-	-	72	350	422	(4)	418
Brésil	8	-	112	158	278	-	278
Chine	189	-	34	136	360	(2)	358
Egypte	-	-	-	347	347	-	347
Espagne	-	-	1 056	-	1 056	-	1 056
États-Unis	1 721	-	43	655	2 419	(2)	2 417
France	-	-	497	2 486	2 984	(31)	2 953
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	58	-	-	880	938	-	938
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	246	1 435	1 681	-	1 681
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	78	78	-	78
Venezuela	-	-	-	30	30	-	30
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	1 087	-	470	3 507	5 063	-	5 063
<b>TOTAL</b>	<b>3 182</b>	<b>-</b>	<b>2 530</b>	<b>11 012</b>	<b>16 724</b>	<b>(39)</b>	<b>16 685</b>

2

## Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

### 6.5 Passifs financiers au coût amorti

<i>En millions d'euros</i>	<b>30.06.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
Dettes envers les établissements de crédit	69 655	61 450
Dettes envers la clientèle	150 356	149 084
Dettes représentées par un titre	46 609	42 229
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>266 620</b>	<b>252 763</b>

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>En millions d'euros</i>	<b>30.06.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
<b>Établissements de crédit</b>	-	-
Comptes et emprunts	67 581	60 187
dont comptes ordinaires créditeurs <sup>1</sup>	3 695	2 943
dont comptes et emprunts au jour le jour <sup>1</sup>	994	458
Titres donnés en pension livrée	2 074	1 263
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>69 655</b>	<b>61 450</b>

<sup>1</sup> Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

### DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>En millions d'euros</i>	<b>30.06.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
Comptes ordinaires créditeurs	67 211	72 997
Comptes d'épargne à régime spécial	128	135
Autres dettes envers la clientèle	82 192	75 447
Titres donnés en pension livrée	825	505
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>150 356</b>	<b>149 084</b>

### DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>En millions d'euros</i>	<b>30.06.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	42 432	38 136
Emprunts obligataires	4 177	4 093
Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>46 609</b>	<b>42 229</b>

## 6.6 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur. Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écart de conversion	Autres mouvements	30.06.2021
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	-	-	-	-	-	-	-
Valeur brute	1 737	-	44	(8)	14	-	1 787
Amortissements et dépréciations	(845)	-	(77)	9	(11)	(1)	(925)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>892</b>	-	<b>(33)</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>(1)</b>	<b>862</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	-	-	-	-	-	-	-
Valeur brute	717	-	50	(3)	3	-	767
Amortissements et dépréciations	(336)	-	(32)	-	(2)	-	(370)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>381</b>	-	<b>19</b>	<b>(3)</b>	-	-	<b>397</b>

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2019	01.01.2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2020
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur brute	1 735	-	-	71	(30)	(48)	8	1 737
Amortissements et dépréciations	(736)	-	-	(158)	20	31	(2)	(845)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>999</b>	-	-	<b>(87)</b>	<b>(10)</b>	<b>(17)</b>	<b>7</b>	<b>892</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur brute <sup>1</sup>	649	-	-	103	(3)	(8)	(24)	717
Amortissements et dépréciations	(287)	-	-	(56)	3	4	-	(336)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>362</b>	-	-	<b>47</b>	-	<b>(4)</b>	<b>(24)</b>	<b>381</b>

<sup>1</sup> Transfert de la valeur du Fonds de Commerce de CACIB Miami en activités abandonnées.

## 6.7 Écarts d'acquisition

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2020 BRUT	31.12.2020 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	30.06.2021 BRUT	30.06.2021 NET
Banque de financement et d'investissement	654	484	-	-	-	-	-	654	484
Gestion de fortune	559	559	-	-	-	(4)	-	555	555
<b>TOTAL</b>	<b>1 213</b>	<b>1 043</b>	-	-	-	<b>(4)</b>	-	<b>1 209</b>	<b>1 039</b>

Dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels du 30 juin 2021, conformément aux principes du Groupe, compte tenu de l'absence d'indices objectifs de perte de valeur, les écarts d'acquisition n'ont fait l'objet d'aucun test de dépréciation.

## Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

### 6.8 Provisions

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2020	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	30.06.2021
Risques sur les produits épargne-logement	-	-	-	-	-	-	-	-
Risques d'exécution des engagements par signature	422	-	288	(5)	(189)	15	-	531
Risques opérationnels	28	-	26	(2)	-	1	-	53
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	561	-	22	(8)	(2)	-	(43)	530
Litiges divers	364	-	6	(14)	(2)	1	-	355
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	2	-	-	-	-	-	-	2
Autres risques	49	-	1	(2)	(13)	-	-	35
<b>TOTAL</b>	<b>1 426</b>	<b>-</b>	<b>342</b>	<b>(32)</b>	<b>(205)</b>	<b>17</b>	<b>(43)</b>	<b>1 506</b>

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2019	01.01.2020	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2020
Risques sur les produits épargne-logement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Risques d'exécution des engagements par signature	442	-	-	490	(14)	(471)	(25)	-	422
Risques opérationnels	1	-	-	28	-	-	(1)	-	28
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	517	-	-	30	(17)	(17)	(5)	53	561
Litiges divers	389	-	-	9	(21)	(11)	(2)	-	364
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	3	-	-	-	-	(1)	-	-	2
Autres risques	70	-	-	20	(3)	(38)	-	-	49
<b>TOTAL</b>	<b>1 422</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>577</b>	<b>(55)</b>	<b>(538)</b>	<b>(34)</b>	<b>53</b>	<b>1 426</b>

## 6.9 Dettes subordonnées

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021	31.12.2020
Dettes subordonnées à durée déterminée	3 684	3 230
Dettes subordonnées à durée indéterminée	504	1 121
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 188</b>	<b>4 351</b>

## 6.10 Capitaux propres

### COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2021

Au 30 juin 2021, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires de Crédit Agricole CIB	Nombre de titres au 30.06.2021	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	283 037 792	97,33 %	97,33 %
SACAM développement <sup>1</sup>	6 485 666	2,23 %	2,23 %
Delfinances <sup>2</sup>	1 277 888	0,44 %	0,44 %
<b>TOTAL</b>	<b>290 801 346</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> Détenu par le Groupe Crédit Agricole.

<sup>2</sup> Détenu par le Groupe Crédit Agricole S.A..

Au 30 juin 2021, le capital social de Crédit Agricole CIB s'élève à 7 851 636 milliers d'euros composé de 290 801 346 actions ordinaires de 27 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

### RÉSULTAT PAR ACTION

	30.06.2021	31.12.2020
-		
Résultat net part du Groupe de la période <i>(en millions d'euros)</i>	789	1 341
Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés <i>(en millions d'euros)</i>	(131)	(264)
<b>Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires <i>(en millions d'euros)</i></b>	<b>658</b>	<b>1 077</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	290 801 346	290 801 346
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	290 801 346	290 801 346
<b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION <i>(en euros)</i></b>	<b>2,26</b>	<b>3,70</b>
<b>Résultat de base par action des activités poursuivies <i>(en euros)</i></b>	<b>2,25</b>	<b>3,79</b>
<b>Résultat de base par action des activités abandonnées <i>(en euros)</i></b>	<b>0,02</b>	<b>(0,09)</b>
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS) <i>(en euros)</i></b>	<b>2,26</b>	<b>3,70</b>
<b>Résultat dilué par action des activités poursuivies <i>(en euros)</i></b>	<b>2,25</b>	<b>3,79</b>
<b>Résultat dilué par action des activités abandonnées <i>(en euros)</i></b>	<b>0,02</b>	<b>(0,09)</b>

Le Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à -131 millions d'euros au titre du premier semestre 2021.

### DIVIDENDES

Année de rattachement du dividende	Montant du dividende en millions d'euros
2017	1 235
2018	489
2019	512
2020	1 023

Au titre de l'exercice 2020, l'Assemblée générale du 03/05/2021 de Crédit Agricole CIB a approuvé le versement d'un dividende brut par action de 3,52 euros.

## Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

### INSTRUMENTS FINANCIERS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Devise	30.06.2021						
		Montant en devises au 31.12.2020	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 30.06.2021	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée	Frais d'émission net d'impôt	Impact en Capitaux propres part du Groupe Cumulé
		En millions de devises d'émissions	En millions de devises d'émissions	En millions de devises d'émissions	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros
16/11/2015	EUR	1 800	(600)	1 200	1 200	641	-	559
09/06/2016	USD	720	-	720	635	268	-	367
27/06/2018	EUR	500	-	500	500	75	-	425
19/09/2018	EUR	500	-	500	500	62	-	438
26/02/2019	USD	470	-	470	414	59	-	355
18/06/2019	EUR	300	-	300	300	27	-	273
27/01/2020	EUR	500	-	500	500	22	-	478
04/02/2021	USD	-	-	730	609	10	-	599
23/03/2021	EUR	-	-	200	200	2	-	198
23/03/2021	EUR	-	-	400	400	3	-	397
23/06/2021	EUR	-	-	220	220	-	-	220
23/06/2021	EUR	-	-	930	930	-	-	930
25/06/2021	EUR	-	-	1 500	1 500	-	-	1 500
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-	<b>7 908</b>	<b>1 169</b>	-	<b>6 739</b>

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021	31.12.2020
<b>Titres super-subordonnés à durée indéterminée</b>	-	-
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(131)	(264)
Économie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	37	84

## NOTE 7 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

### ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021	31.12.2020
<b>Engagements donnés</b>	<b>221 270</b>	<b>177 623</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>118 962</b>	<b>119 931</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	6 205	8 396
Engagements en faveur de la clientèle	112 757	111 535
Ouverture de crédits confirmés	100 194	101 372
Ouverture de crédits documentaires	4 563	3 902
Autres ouvertures de crédits confirmés	95 631	97 470
Autres engagements en faveur de la clientèle	12 563	10 163
<b>Engagements de garantie</b>	<b>67 115</b>	<b>53 205</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	6 327	6 674
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 789	2 795
Autres garanties	3 538	3 879
Engagements d'ordre de la clientèle	60 788	46 531
Cautions immobilières	1 514	1 954
Autres garanties d'ordre de la clientèle	59 274	44 577
<b>Engagements sur titres</b>	<b>35 193</b>	<b>4 487</b>
Titres à livrer	35 193	4 487
<b>Engagements reçus</b>	<b>216 468</b>	<b>169 051</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>2 880</b>	<b>1 212</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	464	544
Engagements reçus de la clientèle	2 416	668
<b>Engagements de garantie</b>	<b>178 909</b>	<b>163 744</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	16 443	5 879
Engagements reçus de la clientèle	162 466	157 865
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	26 748	25 644
Autres garanties reçues	135 718	132 221
<b>Engagements sur titres</b>	<b>34 679</b>	<b>4 095</b>
Titres à recevoir	34 679	4 095

Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, Crédit Agricole CIB a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des garanties de l'État français (PGE). Au 30 juin 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 1,77 milliards d'euros.

### INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021	31.12.2020
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>	-	-
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	62 599	55 491
Titres prêtés	895	666
Dépôts de garantie sur opérations de marché	18 504	25 574
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	97 020	85 329
<b>TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE</b>	<b>179 018</b>	<b>167 060</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>	-	-
Autres dépôts de garantie	-	-
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	-	-
Titres empruntés	5	7
Titres et valeurs reçus en pension	152 087	141 172
Titres vendus à découvert	40 425	37 172
<b>Total juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>192 518</b>	<b>178 352</b>

### CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au cours du premier semestre 2021, Crédit Agricole CIB a apporté 6,1 milliards d'euros de créances à la Banque de France dans le cadre de son refinancement par l'intermédiaire de Crédit Agricole S.A., contre 4,8 milliards d'euros au 31 décembre 2020, et a également apporté 3,1 milliards d'euros à la *Federal Reserve System* contre 3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

Au 30 juin 2021, Crédit Agricole CIB n'a effectué aucun tirage des lignes de refinancement ainsi obtenues.

Par ailleurs dans le cadre des émissions sécurisées de *European Secured Notes Issuer* (ESNI), société de titrisation de droits français créée par cinq banques dont le Groupe Crédit Agricole, 72 millions d'euros de créances ont été mobilisées.

### GARANTIES DÉTENUES

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le Groupe Crédit Agricole CIB et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élèvent à 192 milliards d'euros au 30 juin 2021 contre 178 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Elles correspondent principalement aux pensions.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB n'en possède ni au 30 juin 2021 ni au 31 décembre 2020.

# NOTE 8 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

## Principes retenus par Crédit Agricole CIB

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de Crédit Agricole CIB à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de Crédit Agricole CIB.

## Reclassements effectués par Crédit Agricole CIB

Le groupe Crédit Agricole CIB n'a pas opéré en 2021 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

# NOTE 9 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à

partir de cotations observables de *spreads* de *Crédit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction, peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté. Le niveau 3 de la hiérarchie est retenu pour les instruments financiers à la juste valeur pour lesquels la valorisation fait appel, exclusivement ou pour partie significative, à des paramètres de marché non observables.

Sont considérés comme inobservables les paramètres pour lesquels aucune information de marché n'est disponible, ou bien pour lesquels les informations de marché disponibles sont considérées comme insuffisantes. Cette qualification peut faire appel au dire d'expert. Les informations examinées peuvent comprendre des transactions effectivement conclues, des cotations fermes ou indicatives, des informations résultant de consensus de marché. Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- ◆ des actifs ou passifs à taux variables dont la rémunération s'ajuste régulièrement aux taux de marché en vigueur ;
- ◆ des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- ◆ des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- ◆ des actifs ou passifs exigibles à vue.

**9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti**

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

**ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR**

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au bilan au 30.06.2021	Juste valeur au 30.06.2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>173 527</b>	<b>173 712</b>	-	<b>31 044</b>	<b>142 668</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>26 142</b>	<b>26 148</b>	-	<b>26 054</b>	<b>94</b>
Comptes ordinaires et prêts JJ	6 426	6 426	-	6 426	-
Comptes et prêts à terme	18 462	18 467	-	18 373	94
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	1 254	1 255	-	1 255	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>147 385</b>	<b>147 564</b>	-	<b>4 990</b>	<b>142 574</b>
Créances commerciales	16 173	16 191	-	-	16 191
Autres concours à la clientèle	125 986	126 147	-	-	126 147
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	1 026	1 026	-	991	35
Prêts subordonnés	40	40	-	-	40
Avances en comptes courants d'associés	125	125	-	-	125
Comptes ordinaires débiteurs	4 035	4 035	-	3 999	36
<b>Titres de dettes</b>	<b>33 065</b>	<b>33 104</b>	<b>16 234</b>	<b>2 008</b>	<b>14 862</b>
Effets publics et valeurs assimilées	6 314	6 328	6 305	23	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	26 751	26 776	9 929	1 985	14 862
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>206 592</b>	<b>206 816</b>	<b>16 234</b>	<b>33 052</b>	<b>157 530</b>

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au bilan au 31.12.2020	Juste valeur au 31.12.2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>168 742</b>	<b>168 902</b>	-	<b>31 605</b>	<b>137 297</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>26 742</b>	<b>26 745</b>	-	<b>26 615</b>	<b>130</b>
Comptes ordinaires et prêts JJ	3 462	3 462	-	3 447	15
Comptes et prêts à terme	22 246	22 250	-	22 135	115
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	1 034	1 033	-	1 033	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>142 000</b>	<b>142 157</b>	-	<b>4 990</b>	<b>137 167</b>
Créances commerciales	14 931	14 939	-	-	14 939
Autres concours à la clientèle	121 621	121 770	-	1	121 769
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	1 320	1 320	-	1 067	253
Prêts subordonnés	40	40	-	-	40
Avances en comptes courants d'associés	130	130	-	-	130
Comptes ordinaires débiteurs	3 958	3 958	-	3 922	36
<b>Titres de dettes</b>	<b>34 890</b>	<b>34 932</b>	<b>15 587</b>	<b>3 086</b>	<b>16 259</b>
Effets publics et valeurs assimilées	6 819	6 838	6 726	112	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 071	28 094	8 861	2 974	16 259
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>203 632</b>	<b>203 834</b>	<b>15 587</b>	<b>34 691</b>	<b>153 556</b>

## Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 9 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

	Valeur au bilan au 30.06.2021	Juste valeur au 30.06.2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>	-	-	-	-	-
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>69 655</b>	<b>69 655</b>	-	<b>69 469</b>	<b>186</b>
Comptes ordinaires et emprunts JJ	4 688	4 688	-	4 688	-
Comptes et emprunts à terme	62 893	62 893	-	62 893	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	2 074	2 074	-	1 888	186
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>150 356</b>	<b>150 356</b>	-	<b>150 281</b>	<b>75</b>
Comptes ordinaires créditeurs	67 211	67 211	-	67 211	-
Comptes d'épargne à régime spécial	128	128	-	128	-
Autres dettes envers la clientèle	82 192	82 192	-	82 188	4
Titres donnés en pension livrée	825	825	-	754	71
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>46 609</b>	<b>46 611</b>	-	<b>46 611</b>	-
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>4 188</b>	<b>4 188</b>	-	<b>4 188</b>	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>270 808</b>	<b>270 810</b>	-	<b>270 549</b>	<b>261</b>

	Valeur au bilan au 31.12.2020	Juste valeur au 31.12.2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>	-	-	-	-	-
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>61 450</b>	<b>61 450</b>	-	<b>61 336</b>	<b>114</b>
Comptes ordinaires et emprunts JJ	3 402	3 402	-	3 402	-
Comptes et emprunts à terme	56 785	56 785	-	56 785	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	1 263	1 263	-	1 149	114
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>149 084</b>	<b>149 084</b>	-	<b>149 080</b>	<b>4</b>
Comptes ordinaires créditeurs	72 997	72 997	-	72 997	-
Comptes d'épargne à régime spécial	135	135	-	135	-
Autres dettes envers la clientèle	75 447	75 447	-	75 443	4
Titres donnés en pension livrée	505	505	-	505	-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>42 229</b>	<b>42 221</b>	-	<b>42 221</b>	-
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>4 351</b>	<b>4 351</b>	-	<b>4 351</b>	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>257 114</b>	<b>257 106</b>	-	<b>256 988</b>	<b>118</b>

## 9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- ◆ de prix ou de paramètres indépendants et/ou contrôlés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...);
- ◆ de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

**Les ajustements de *mark-to-market*** : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue *via* les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

**Les réserves *bid/ask*** : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

**Les réserves pour incertitude** : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- ◆ les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- ◆ les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », Crédit Agricole CIB (CACIB) intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- ◆ au risque de défaut ou à la qualité de crédit (*Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment*)
- ◆ aux coûts et gains futurs de financement (*Funding Valuation Adjustment*)
- ◆ au risque de liquidité associé au collatéral (*Liquidity Valuation Adjustment*).

#### AJUSTEMENT CVA

Le CVA (*Credit Valuation Adjustment*) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de

nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

#### AJUSTEMENT DVA

Le DVA (*Debit Valuation Adjustment*) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole CIB fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de CASA) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS CASA pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

#### AJUSTEMENT FVA

Le FVA (*Funding Valuation Adjustment*) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (*Assets & Liabilities Management*). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les Spreads de funding ALM.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (*Initial Margin Value Adjustment*) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

#### AJUSTEMENT LVA

Le LVA (*Liquidity Valuation Adjustment*) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (*Credit Support Annex*), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

## RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### ► Actifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>En millions d'euros</i>	<b>30.06.2021</b>	<b>Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1</b>	<b>Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2</b>	<b>Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>278 467</b>	<b>32 809</b>	<b>238 479</b>	<b>7 179</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 410	-	244	1 166
Titres reçus en pension livrée	132 841	-	130 161	2 680
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	35 040	32 733	1 856	451
Effets publics et valeurs assimilées	18 283	17 383	900	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 579	6 474	956	149
OPCVM	22	22	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	9 156	8 854	-	302
Instruments dérivés	109 176	76	106 218	2 882
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>347</b>	<b>134</b>	<b>19</b>	<b>194</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>294</b>	<b>104</b>	<b>14</b>	<b>176</b>
Actions et autres titres à revenu variable	155	104	14	37
Titres de participation non consolidés	139	-	-	139
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>53</b>	<b>30</b>	<b>5</b>	<b>18</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2	-	-	2
Titres de dettes	51	30	5	16
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	16	-	-	16
OPCVM	35	30	5	-
<b>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>12 621</b>	<b>12 206</b>	<b>167</b>	<b>248</b>
<b>Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>325</b>	<b>77</b>	<b>0</b>	<b>248</b>
Actions et autres titres à revenu variable	39	-	-	39
Titres de participation non consolidés	286	77	-	209
<b>Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>12 296</b>	<b>12 129</b>	<b>167</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	12 296	12 129	167	-
Effets publics et valeurs assimilées	2 031	2 031	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 265	10 098	167	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>1 267</b>	<b>-</b>	<b>1 267</b>	<b>-</b>
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>292 702</b>	<b>45 149</b>	<b>239 932</b>	<b>7 621</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	188	-	188	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	1 343	1 297	-	46
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	261	-	261	-
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	<b>1 792</b>	<b>1 297</b>	<b>449</b>	<b>46</b>

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de dettes non subordonnées.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de dettes non subordonnées et des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit, des titres de dettes subordonnées et des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

*En millions d'euros*

	31.12.2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>284 101</b>	<b>22 628</b>	<b>255 713</b>	<b>5 760</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	872	-	141	731
Titres reçus en pension livrée	123 400	-	121 397	2 003
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	24 912	22 626	1 859	427
Effets publics et valeurs assimilées	13 069	11 773	1 296	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 606	4 887	563	156
OPCVM	17	17	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	6 221	5 948	2	271
Instruments dérivés	134 917	2	132 316	2 599
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>314</b>	<b>124</b>	<b>16</b>	<b>174</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>259</b>	<b>95</b>	<b>11</b>	<b>153</b>
Actions et autres titres à revenu variable	124	95	11	18
Titres de participation non consolidés	135	-	-	135
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>55</b>	<b>29</b>	<b>5</b>	<b>21</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	5	-	-	5
Titres de dettes	50	29	5	16
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	16	-	-	16
OPCVM	34	29	5	-
<b>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>11 311</b>	<b>9 807</b>	<b>1 310</b>	<b>194</b>
<b>Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>269</b>	<b>75</b>	<b>-</b>	<b>194</b>
Actions et autres titres à revenu variable	37	1	-	36
Titres de participation non consolidés	232	74	-	158
<b>Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>11 042</b>	<b>9 733</b>	<b>1 309</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	11 042	9 733	1 309	-
Effets publics et valeurs assimilées	2 596	2 546	49	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 447	7 187	1 260	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>1 503</b>	<b>-</b>	<b>1 503</b>	<b>-</b>
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>297 230</b>	<b>32 560</b>	<b>258 542</b>	<b>6 128</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	1 545	-	1 533	12
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	340	154	-	186
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	1 320	1	1 319	-
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	<b>3 205</b>	<b>155</b>	<b>2 852</b>	<b>198</b>

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des options listées sur sous-jacent equity.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent des obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des instruments de dérivés de transaction. Ces transferts résultent principalement d'une meilleure identification des niveaux de juste valeur sur des opérations déjà présentes au 31 décembre 2019 pour 186 M€.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 1 concernent des obligations et autres titres à revenus fixes.

## Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 9 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### ► Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30.06.2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>239 354</b>	<b>40 380</b>	<b>196 953</b>	<b>2 021</b>
Titres vendus à découvert	40 431	40 319	112	-
Titres donnés en pension livrée	94 121	-	93 374	747
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	104 802	61	103 467	1 274
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>25 367</b>	<b>-</b>	<b>18 473</b>	<b>6 894</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>1 202</b>	<b>-</b>	<b>1 202</b>	<b>-</b>
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>265 923</b>	<b>40 380</b>	<b>216 628</b>	<b>8 915</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	772	42	-	730
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	749	-	749	-
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	<b>1 521</b>	<b>42</b>	<b>749</b>	<b>730</b>

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts de Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des ventes à découvert.

	31.12.2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>250 169</b>	<b>36 932</b>	<b>211 341</b>	<b>1 895</b>
Titres vendus à découvert	37 179	36 931	248	-
Titres donnés en pension livrée	83 540	-	82 803	737
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	129 449	1	128 290	1 158
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>24 059</b>	<b>-</b>	<b>18 307</b>	<b>5 752</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>1 709</b>	<b>-</b>	<b>1 709</b>	<b>-</b>
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>275 936</b>	<b>36 932</b>	<b>231 357</b>	<b>7 647</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	1 057	-	1 057	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	1 204	64	-	1 140
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	681	-	681	-
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	<b>2 942</b>	<b>64</b>	<b>1 738</b>	<b>1 140</b>

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des options listées sur sous-jacent equity.

Les transferts de Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des titres de créances négociables.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 1 n'ont pas d'impact sur l'année 2020.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée et des swaps de taux. La revue de la cartographie d'observabilité sur les instruments dérivés et sur les passifs à la juste valeur par option s'élève à 500 M€ et concerne les pensions livrées.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 résultent principalement d'une meilleure identification des niveaux de juste valeur sur des opérations déjà présentes au 31 décembre 2019 pour 425 M€ et d'une revue de la cartographie d'observabilité pour 624 M€.

### Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

### Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

#### ◆ Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

#### ◆ Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

#### ◆ les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts), ou pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;

#### ◆ les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, crédit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;

#### ◆ les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures ;

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers et les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;

#### ◆ les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

### Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée

au résultat soit de manière étalée sur la durée d'in observabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

#### ◆ Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, CLO, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

#### ◆ Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

#### ◆ Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité selon les trois niveaux indiquant pour chaque produit, devise et maturité le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

#### ◆ les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ; ceci peut comprendre des opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacent ;

#### ◆ les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;

#### ◆ les produits dérivés complexes ci-dessous :

- certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations non-observables entre différents sous-jacents actions ;
- certains produits de taux exotiques dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt (produits structurés basés sur des différences de taux ou produits dont les corrélations ne sont pas observables) ;
- certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice. Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
- les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires ;
- les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
- les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions) ;
- les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit corporate. Celles-ci sont désormais non significatives.

**VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3**
**► Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

En millions d'euros	Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction						Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat						Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					
		Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Titres détenus à des fins de transaction				Instruments dérivés	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI				Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur propres recyclables			
				Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction		Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Titres de dettes					Titres de dettes			
											Créances sur la clientèle	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes			Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Effets publics et valeurs assimilées
<b>Solde de clôture (31.12.2020)</b>	<b>6 128</b>	<b>731</b>	<b>2 003</b>	-	<b>156</b>	<b>271</b>	<b>427</b>	<b>2 599</b>	<b>18</b>	<b>135</b>	<b>5</b>	-	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>36</b>	<b>158</b>	-	-	-
Gains /pertes de la période <sup>1</sup>	(230)	(12)	(256)	-	6	33	39	(7)	(5)	4	-	-	-	-	1	6	-	-	-
Comptabilisés en résultat	(245)	(14)	(256)	-	6	33	39	(10)	(6)	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	15	2	-	-	-	-	-	3	1	2	-	-	-	-	1	6	-	-	-
Achats de la période	2 564	751	1 515	-	2	2	4	268	9	-	-	-	-	-	1	16	-	-	-
Ventes de la période	(291)	(270)	-	-	(2)	-	(2)	-	(8)	-	-	-	-	-	-	(11)	-	-	-
Émissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(402)	(37)	(336)	-	-	(4)	(4)	(21)	-	-	(4)	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	25	-	-	-	-	-	-	(25)	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	66	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	66	-	-	-
Transferts	(214)	-	(246)	-	(11)	-	(11)	43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	46	-	-	-	-	-	-	46	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	(260)	-	(246)	-	(11)	-	(11)	(3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30.06.2021)</b>	<b>7 621</b>	<b>1 163</b>	<b>2 680</b>	-	<b>151</b>	<b>302</b>	<b>453</b>	<b>2 882</b>	<b>39</b>	<b>139</b>	<b>1</b>	-	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>38</b>	<b>210</b>	-	-	-

<sup>1</sup> Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains / pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>(248)</b>
Comptabilisés en résultat	(245)
Comptabilisés en capitaux propres	(3)

## ► Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

En millions d'euros	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
<b>Solde de clôture (31.12.2020)</b>	<b>7 647</b>	-	<b>737</b>	-	-	-	<b>1 158</b>	<b>5 752</b>	-
Gains / pertes de la période <sup>1</sup>	(162)	-	(66)	-	-	-	(135)	39	-
Comptabilisés en résultat	(166)	-	(66)	-	-	-	(139)	39	-
Comptabilisés en capitaux propres	4	-	-	-	-	-	4	-	-
Achats de la période	362	-	145	-	-	-	217	-	-
Ventes de la période	(182)	-	-	-	-	-	(3)	(179)	-
Émissions de la période	2 289	-	-	-	-	-	-	2 289	-
Dénouements de la période	(1 020)	-	(22)	-	-	-	(83)	(915)	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	(19)	-	(48)	-	-	-	119	(90)	-
Transferts vers niveau 3	730	-	-	-	-	-	125	605	-
Transferts hors niveau 3	(749)	-	(48)	-	-	-	(6)	(695)	-
<b>Solde de clôture (30.06.2021)</b>	<b>8 915</b>	-	<b>746</b>	-	-	-	<b>1 273</b>	<b>6 896</b>	-

<sup>1</sup> Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture.

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(166)
Comptabilisés en résultat	(166)
Comptabilisés en capitaux propres	-

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

### 9.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

En millions d'euros	30.06.2021	31.12.2020
<b>Marge différée au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>138</b>	<b>66</b>
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	64	61
Comptabilisée en résultat durant la période	-	-
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	(35)	(63)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période	(5)	(6)
Autres mouvements	4	80
<b>Marge différée en fin de période</b>	<b>166</b>	<b>138</b>

Le montant de 80 M€, inscrit en Autres mouvements, est lié à la révision au cours de l'exercice 2020, de la méthode historique de calcul du *day one* sur le périmètre non-linéaire.

## NOTE 10 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2021

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2021 se présente ainsi de façon détaillée :

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implan- tation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation au 30.06.2021	% de contrôle		% d'intérêt	
						30.06.2021	31.12.2020	30.06.2021	31.12.2020
<b>Société mère et ses succursales</b>									
Crédit Agricole CIB S.A.		France		Société mère	mère	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB (Dubai)		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB (Abu Dhabi)		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)		Corée du sud	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB (Espagne)		Espagne	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB (Inde)		Inde	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB (Japon)		Japon	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB (Singapour)		Singapour	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)		Royaume-Uni	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)		Hong-Kong	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB (États-Unis)		États-Unis	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB (Taipei)		Taiwan	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB (Finlande)		Finlande	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB (Allemagne)		Allemagne	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB (Suède)		Suede	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB (Italie)		Italie	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB (Belgique)		Belgique	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB (Miami)		États-Unis	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB (Canada)		Canada	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB QFC Branch		Qatar	France	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
<b>Établissements bancaires et financiers</b>									
Banco Crédito Agricole Brasil S.A.		Brésil		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa	S2	Algérie		Filiale	intégration globale	-	100	-	100
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.		Australie		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB China Ltd.		Chine		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB China Ltd. Chinese Branch		Chine		Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.		Inde		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB AO		Russie		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
CA Indosuez Wealth (Europe)		Luxembourg		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
CA Indosuez Wealth (Europe - Espagne)		Espagne	Luxembourg	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
CA Indosuez Wealth (Europe - Belgique)		Belgique	Luxembourg	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
CA Indosuez (Suisse) S.A.		Suisse		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
CA Indosuez (Suisse) S.A. (Hong-Kong)		Hong-Kong	Suisse	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
CA Indosuez (Suisse) S.A. (Singapour)		Singapour	Suisse	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch		Suisse		Succursale	intégration globale	100	100	100	100
CFM Indosuez Wealth		Monaco		Filiale	intégration globale	70	70	69	69
CA Indosuez Finanziaria S.A.		Suisse		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
UBAF		France		Co-entreprise	mise en équivalence	47	47	47	47
UBAF (Japon)		Japon	France	Co-entreprise	mise en équivalence	47	47	47	47
UBAF (Corée du Sud)		Corée du Sud	France	Co-entreprise	mise en équivalence	47	47	47	47
UBAF (Singapour)		Singapour	France	Co-entreprise	mise en équivalence	47	47	47	47
CA Indosuez Wealth (France)		France		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
CA Indosuez Gestion		France		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Ester Finance Technologies		France		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
CA Indosuez Wealth Italy S.P.A.		Italie		Filiale	intégration globale	100	100	100	100

## Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 10 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2021

Périmètre de consolidation	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation au 30.06.2021	% de contrôle		% d'intérêt	
						30.06.2021	31.12.2020	30.06.2021	31.12.2020
<b>Groupes</b>									
Crédit Agricole CIB									
<b>Sociétés de bourse</b>									
Crédit Agricole Securities (USA) Inc		États-Unis		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole Securities (Asia) Ltd		Hong Kong		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole Securities Asia Limited Séoul Branch (CASAL Séoul Branch)		Corée du Sud		Succursale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)		Japon	Pays-Bas	Succursale	intégration globale	100	100	100	100
<b>Sociétés d'investissement</b>									
CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM	D4	Brésil		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.		France		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole Securities Asia BV		Pays-Bas		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole Global Partners Inc.		États-Unis		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.		Royaume-Uni		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
CA Indosuez Wealth (Groupe)		France		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Doumer Finance S.A.S.		France		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Fininvest		France		Filiale	intégration globale	98	98	98	98
Fletirec		France		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
CFM Indosuez Conseil en Investissement		France		Filiale	intégration globale	70	70	69	69
CFM Indosuez Gestion		Monaco		Filiale	intégration globale	70	70	68	68
CFM Indosuez Conseil en Investissement, Succursale de Noumea		Nouvelle-Caledonie	France	Succursale	intégration globale	70	70	69	69
<b>Assurances</b>									
CAIRS Assurance S.A.		France		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
<b>Divers</b>									
CLIFAP		France		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.		Hong-kong		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.		Guernesey		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB Financial Solutions		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB Global Banking		France		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
MERISMA	S5	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	-	100	-	100
Benelpart		Belgique		Filiale	intégration globale	100	100	97	97
Financière des Scarabées		Belgique		Filiale	intégration globale	100	100	99	99
Lafina		Belgique		Filiale	intégration globale	100	100	98	98
SNGI Belgium		Belgique		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
TCB		France		Filiale	intégration globale	99	99	97	97
Molinier Finances		France		Filiale	intégration globale	100	100	97	97
SNGI		France		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Sofipac		Belgique		Filiale	intégration globale	99	99	96	96
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.		États-Unis		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole America Services Inc.		États-Unis		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
CA Indosuez Wealth (Asset Management)		Luxembourg		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Atlantic Asset Securitization LLC		États-Unis		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100		
LMA SA		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100		
FIC-FIDC		Brésil		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100	100	100
Héphaïstos Multidevises FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100		
Eucalyptus FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100		
Pacific USD FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100		
Shark FCC	S1	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale		100		
Pacific EUR FCC		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100		
Pacific IT FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100		
Triple P FCC		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100		
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100	100	100

2

## Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 10 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2021

Périmètre de consolidation	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation au 30.06.2021	% de contrôle		% d'intérêt	
						30.06.2021	31.12.2020	30.06.2021	31.12.2020
Groupe Crédit Agricole CIB									
CA-CIB Pension Limited Partnership		Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100	100	100
ItalAsset Finance SRL		Italie		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100	100	100
Financière Lumis		France		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Lafayette Asset Securitization LLC		États-Unis		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100		
Fundo A De Investimento Multimercado		Brésil		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100	100	100
Tsubaki ON	S1	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale		100		
Tsubaki OFF	S1	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale		100		
Azqore		Suisse		Filiale	intégration globale	80	80	80	80
Azqore Singapore Branch SA		Singapour	Suisse	Succursale	intégration globale	80	80	80	80
Crédit Agricole CIB Transactions		France		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
FCT La Route Avance		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100		
Sufinair B.V.		Pays-Bas		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Sinefinair B.V.		Pays-Bas		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A.		Luxembourg		Filiale	intégration globale	100	100	100	100
FCT CFN DIH		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100		
FIXED INCOME DERIVATIVES - STRUCTURED FUND PLC		Irlande		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100	100	100

### (a) Modification du périmètre

#### Entrée (E) dans le périmètre

- E1 : Franchissement de seuil
- E2 : Création
- E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

#### Sorties (S) du périmètre :

- S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle
- S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif
- S4 : Fusion absorption
- S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

#### Divers (D) :

- D1 : Changement de dénomination sociale
- D2 : Modification de méthode de consolidation
- D3 : Entités nouvellement présentées dans la note de périmètre
- D4 : Entités en IFRS 5
- D5 : Entrée de périmètre en application d'IFRS 10
- D6 : Changement de méthode de consolidation en application d'IFRS 11

### (b) Type d'entité et nature du contrôle

- F: Filiale
- S: Succursale
- ESC: Entité structurée contrôlée
- Co-E: Co-entreprise
- Co-ES: Co-entreprise structurée
- OC: Opération en commun
- EA: Entreprise associée
- EAS: Entreprise associée structurée

## NOTE 11 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2021

---

Aucun événement n'est intervenu postérieurement à la clôture.

# 4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2021

## Commissaires aux Comptes - Membres de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

### PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex - S.A.S. au capital de € 2 160 460 - 348 058 165 R.C.S. Nanterre

### ERNST & YOUNG et Autres

Tour First - TSA 14444 - 92037 Paris-La Défense cedex - S.A.S. à capital variable - 438 476 913 R.C.S. Nanterre

A l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## 1. CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## 2. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 août 2021

### Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Agnès Hushherr

Laurent Tavernier

Matthieu Préchoux

Olivier Durand

# 3

## SOMMAIRE

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

3

#### 1. Notes des agences de notation ..... 104

#### 2. Statuts en vigueur au 30 juin 2021 .. 105

TITRE I.....	105
TITRE II.....	105
TITRE III.....	107
TITRE IV.....	109
TITRE V.....	109
TITRE VI.....	110
TITRE VII.....	110

#### 3. Autres informations sur l'évolution récente de la société ..... 111

3.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2021.....	111
3.2 COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 30 JUIN 2021.....	115
3.3 COMPOSITION DU COMITÉ DES RISQUES AU 30 JUIN 2021.....	118
3.4 COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT AU 30 JUIN 2021.....	118
3.5 COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE AU 30 JUIN 2021.....	118
3.6 COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS AU 30 JUIN 2021.....	118
3.7 COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU COMITÉ DE DIRECTION AU 30 JUIN 2021.....	118

#### 4. Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration..... 120

4.1 (ARTICLE 435 [2-C] DU RÈGLEMENT (UE) N°575/2013 ET ARTICLE L.511-99 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER).....	120
--	-----

# 1. NOTES DES AGENCES DE NOTATION

Au 11 août 2021, les notations de crédits de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) auprès des agences de notation sont les suivantes :

Notations	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings
Contrepartie long terme/ court terme	AA-/A-1+ (RCR)	Aa2/P-1(CRR)	AA- (DCR)
Dette senior préférée LT	A+	Aa3	AA-
Perspective	Stable	Stable	Négative
Dernière date de revue	24.06.2021	19.09.2019	10.11.2020
Décision de notation	Affirmation des notes LT/CT ; perspective révisée de négative à stable	Relèvement des notes LT (1 cran) ; perspective révisée de positive à stable ; notes CT confirmées	Affirmation des notes LT/CT ; perspective inchangée
Dette senior préférée CT	A-1	Prime-1	F1+

# 2. STATUTS EN VIGUEUR AU 30 JUIN 2021

## TITRE I

### FORME – DÉNOMINATION – OBJET – SIÈGE – DURÉE

#### ARTICLE PREMIER – FORME

La Société est une société anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements de crédit et aux sociétés anonymes, ainsi que par les présents statuts.

#### ART. 2 – DÉNOMINATION SOCIALE

La Société a pour dénomination : « Crédit Agricole Corporate and Investment Bank »

#### ART. 3 – OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- ◆ d'effectuer toutes opérations de banque et toutes opérations financières et notamment :
  - la réception de fonds, l'octroi de prêts, d'avances, de crédits, de financements, de garanties, la réalisation de tous encaissements, règlements, recouvrements ;
  - le conseil en matière financière et notamment de financement, d'endettement, de souscription, d'émission, de placement, d'acquisition, de cession, de fusion, de restructuration ;
  - la conservation, la gestion, l'achat, la vente, l'échange, le courtage, l'arbitrage, de tous titres, droits sociaux, produits financiers, dérivés, devises, marchandises, métaux précieux et autres valeurs de toute nature ;
- ◆ de fournir tous services d'investissement et services connexes au sens du Code Monétaire et Financier et de tout texte subséquent ;
- ◆ de créer et de participer à toutes entreprises, groupements, sociétés par voie d'apport, de souscription, d'achat d'actions ou de droits sociaux, de fusion, ou de toute autre manière ;
- ◆ d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ou à l'un des objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ;
- ◆ le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, et sous quelque forme que ce soit.

#### ART. 4 – SIÈGE SOCIAL

Le siège social est au 12, Place des États-Unis - CS 70052 – 92547 Montrouge Cedex (France).

#### ART. 5 – DURÉE

La Société expirera le 25 novembre 2064, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

## TITRE II

### CAPITAL SOCIAL - ACTIONS

#### ART. 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à EUR 7 851 636 342 (sept milliards huit cent cinquante et un millions six cent trente-six mille trois cent quarante-deux). Il est divisé en 290 801 346 (deux cent quatre-vingt-dix millions huit cent un mille trois cent quarante-six) actions de EUR 27 (vingt-sept euros) nominal chacune, entièrement libérées.

#### ART. 7 – FORME DES ACTIONS - CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

##### 7A. FORME DES ACTIONS

Les actions sont obligatoirement inscrites en compte nominatif pur auprès de la société émettrice.

##### 7B. CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

I. Les cessions d'actions au profit des conjoints, des ascendants et descendants sont libres.

Il en est de même des cessions au profit de Crédit Agricole S.A. et de toute société placée sous son contrôle, au sens de l'article L.233-3 I & II du Code de commerce.

II. Hormis les cas visés au I. ci-dessus, aucune personne physique ou morale ("le cessionnaire") ne peut devenir actionnaire de la Société ou titulaire d'un droit démembré portant sur toute action ou tout droit qui en serait issu, de quelque manière que ce soit ("la cession"), si elle n'a pas été préalablement agréée par le Président du Conseil d'administration, dans les conditions exposées ci-après :

1° La demande d'agrément du cessionnaire est notifiée à la Société par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception, indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des actions dont la cession est envisagée ainsi que le prix offert et les conditions de la vente. L'agrément résulte, soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la demande. La décision d'agrément est prise par le Président. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Le cédant est informé de la décision, dans les quinze jours de la réception de la notification, par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de refus, le cédant aura dix jours à compter de la réception, pour faire connaître, dans la même forme, s'il renonce ou non à son projet de cession.

2° Dans le cas où le cédant ne renoncerait pas à son projet de cession, le Président est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions, soit par des actionnaires ou par des tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la Société en vue d'une réduction du capital.

A cet effet, le Président avisera les actionnaires de la cession projetée, par lettre recommandée, en invitant chacun à lui indiquer le nombre d'actions qu'il veut acquérir.

Les offres d'achat sont adressées par les actionnaires au Président, par lettre recommandée avec avis de réception, dans les dix jours de la notification qu'ils ont reçue. La répartition entre les actionnaires acheteurs des actions offertes est faite par le Président, proportionnellement à leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

3° Si aucune demande d'achat n'a été adressée au Président dans le délai ci-dessus, ou si les demandes ne portent pas sur la totalité des actions, le Président peut faire acheter les actions disponibles par des tiers.

4° Avec l'accord du cédant, les actions peuvent également être achetées par la Société. Le Président sollicite cet accord par lettre recommandée avec avis de réception à laquelle le cédant doit répondre dans les dix jours de la réception.

En cas d'accord, sur proposition du Président, le Conseil d'Administration convoque une assemblée générale extraordinaire des actionnaires à l'effet de décider du rachat des actions par la Société et de la réduction corrélative du capital social. Cette convocation doit intervenir suffisamment tôt pour que soit respecté le délai de trois mois ci-après.

Dans tous les cas d'achat ou de rachat visés ci-dessus, le prix des actions est fixé comme indiqué au 6° ci-après.

5° Si la totalité des actions n'a pas été achetée ou rachetée dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus d'agrément, le cédant peut réaliser la vente au profit du cessionnaire primitif, pour la totalité des actions cédées, nonobstant les offres d'achat partielles qui auraient pu être faites.

Ce délai de trois mois peut être prolongé par ordonnance de référé du président du tribunal de commerce, non susceptible de recours, à la demande de la Société, l'actionnaire cédant et le cessionnaire dûment appelés.

6° Dans le cas où les actions offertes sont acquises par des actionnaires ou des tiers, le Président notifie au cédant les nom, prénoms et domicile du ou des acquéreurs.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions est déterminé dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Les frais d'expertise sont supportés par moitié par le vendeur et par l'acquéreur.

7° Dans les huit jours de la détermination du prix, avis est donné au cédant, par lettre recommandée avec avis de réception, d'avoir, dans les quinze jours de la réception dudit avis, à faire connaître s'il renonce à la cession ou, dans le cas contraire, à se présenter au siège social pour toucher ce prix, lequel n'est pas productif d'intérêt, ainsi que pour signer l'ordre de mouvement. Faute pour le cédant de se présenter dans le délai de quinze jours susvisé ou d'avoir, dans ce délai, notifié à la Société sa renonciation, la cession au nom du ou des acquéreurs est régularisée d'office sur instruction du Président du Conseil d'Administration ou d'une personne spécialement mandatée, avec effet à la date de cette régularisation.

8° Les dispositions du présent article s'appliquent généralement à tout mode quelconque de transfert de propriété, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, de gré à gré ou autrement, alors même que la cession aurait lieu par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice ou privée, volontaire ou forcée. Elles sont notamment applicables en cas d'apport en société, d'apport partiel d'actif, de fusion ou de scission ou de transmission universelle de patrimoine.

9° La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission. Elle s'applique aussi en cas de cession du droit de souscription à une augmentation de capital en numé-

raire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Dans l'un et l'autre cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat stipulés au présent article s'exercent sur les actions souscrites, et le délai imparti au Président pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte ou non celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En cas de rachat, le prix est égal à la valeur des actions nouvelles déterminée dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

10° En cas d'attribution d'actions de la Société, à la suite du partage d'une société possédant ces actions, les attributions à des personnes n'ayant pas déjà la qualité d'actionnaire seront soumises à l'agrément institué au présent article.

En conséquence, tout projet d'attribution à des personnes autres que des actionnaires devra faire l'objet d'une demande d'agrément par le liquidateur de la société dans les conditions fixées au 1° ci-dessus.

A défaut de notification au liquidateur de la décision du Président, dans les trois mois de la demande d'agrément, celui-ci sera acquis.

En cas de refus d'agrément de certains attributaires, le liquidateur pourra, dans les trente jours de la notification du refus d'agrément, modifier les attributions de façon à ne faire présenter que des attributaires agréés.

Dans le cas où aucun attributaire ne serait agréé, comme dans le cas où le liquidateur n'aurait pas modifié son projet de partage dans le délai ci-dessus, les actions attribuées aux actionnaires non agréés devront être achetées ou rachetées à la société en liquidation dans les conditions fixées sous les 2° à 4° ci-dessus. A défaut d'achat ou de rachat de la totalité des actions, objet du refus d'agrément, dans le délai fixé au 5° ci-dessus, le partage pourra être réalisé conformément au projet présenté.

III. Les transmissions d'actions par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

### ART. 8 – DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation à une part proportionnelle au nombre d'actions existantes, compte tenu s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, ou libéré et non libéré, du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

Toutes les actions qui composent ou qui composeront le capital social seront toujours assimilées en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence tous impôts et taxes qui, pour quelque raison que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital de ces actions, devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre toutes les actions composant le capital, lors de ce ou ces remboursements, de façon que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leurs propriétaires, tout en tenant compte éventuellement de leur montant nominal et non amorti et des droits des actions de catégories différentes, les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne confèrent aucun droit contre la Société, les actionnaires devant faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaire.

## TITRE III

### ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

#### ART 9. – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de six à vingt Administrateurs : 6 au moins nommés par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-18 du Code de Commerce ou tout texte subséquent et 2 élus par les salariés conformément aux dispositions des articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de Commerce ou tout texte subséquent.

Participent également aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative :

- ◆ le cas échéant, le ou les Censeurs désignés conformément à l'article 17 ci-après ;
- ◆ un membre titulaire du Comité social et économique désigné par celui-ci.

#### 1. ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Ces Administrateurs sont nommés, renouvelés et révoqués dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

La durée de leurs fonctions est de trois ans. Toutefois :

- ◆ par exception, l'Assemblée générale peut, pour la mise en place ou le maintien d'un échelonnement, désigner un ou plusieurs administrateurs pour une durée différente n'excédant pas trois ans, afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs ;
- ◆ l'Administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur par suite de décès, de démission, ou autres cas prévus par la loi, le remplacement par cooptation s'effectue dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

#### 2. ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LES SALARIÉS

Leur nombre est fixé à deux : l'un est élu par les cadres et assimilés ; l'autre par les autres salariés.

En tout état de cause leur nombre ne peut excéder le tiers des Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale.

Ils sont élus dans les conditions et selon les modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ou, à défaut arrêtées par le Directeur général après consultation des organisations syndicales représentatives de l'entreprise.

Ces deux Administrateurs sont élus pour une période expirant le même jour :

- ◆ soit à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires se tenant la troisième année civile suivant celle de leur élection,
- ◆ soit à l'issue du processus électoral organisé au cours de cette troisième année civile si ce processus est réalisé postérieurement à l'Assemblée.

En cas de vacance par décès, par démission, par révocation ou rupture du contrat de travail d'un Administrateur élu par les salariés, le siège vacant est pourvu conformément aux dispositions légales et réglementaires et son remplaçant entre en fonction instantanément. A défaut de remplaçant apte à remplir les fonctions, il est procédé à une nouvelle élection dans le délai de trois mois.

En toute hypothèse, la durée pour laquelle est nommé un Administrateur élu par les salariés est limitée à la période restant à courir jusqu'à la date à laquelle prend fin son contrat de travail.

#### ART. 10 - AUTRES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ADMINISTRATEURS

Tout Administrateur atteignant l'âge de soixante-cinq ans est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui suit cette date anniversaire.

Le mandat d'un Administrateur nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires peut toutefois être reconduit d'année en année, dans la limite de cinq fois, sans que le nombre d'Administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-cinq ans puisse à aucun moment, dépasser le tiers du nombre total des Administrateurs en fonction. Si le nombre des Administrateurs n'est pas exactement divisible par trois, le tiers est calculé par excès.

#### ART. 11 – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou du tiers au moins des Administrateurs.

Le cas échéant, le Directeur général peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé. Le Président est lié par cette demande.

Les réunions du Conseil d'Administration ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement.

Pour la validité des délibérations, le nombre des Administrateurs présents doit être au moins égal à la moitié de celui des Administrateurs en exercice.

Tout Administrateur peut donner mandat à un autre de le représenter à une réunion du Conseil d'Administration. Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de télécommunication et notamment de visioconférence dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents et représentés ; en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les Administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration sont tenus à la discrétion en ce qui concerne les délibérations du Conseil ainsi qu'à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel ou présentées comme telles par le Président du Conseil.

Le Président ou le tiers au moins des Administrateurs peut consulter par écrit le Conseil d'Administration aux conditions de quorum et de majorité précitées, sur les décisions suivantes :

- ◆ remplacement d'un administrateur par cooptation mentionné au 9.1 des présents statuts ;
- ◆ modification des statuts nécessaire pour les mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- ◆ convocation de l'Assemblée Générale ;
- ◆ transfert du siège social dans le même département.

En cas de consultation écrite, chaque Administrateur ainsi que le/les Censeur(s) et le représentant du Comité Social et Économique reçoivent par tout moyen permettant d'établir la preuve de l'envoi un formulaire de consultation écrite comportant le texte des décisions proposées, accompagné des documents nécessaires au

vote, ainsi que la mention du délai de réponse imparti décompté à partir de la date d'envoi.

Pendant le délai de réponse imparti, chaque Administrateur peut demander toute explication ou information complémentaire qu'il juge utile sur l'objet de la consultation.

Le vote de chaque Administrateur est exprimé sur le formulaire de consultation écrite comportant le texte des décisions proposées.

En cas de défaut de réponse dans le délai imparti, l'Administrateur est considéré comme absent pour le calcul du quorum. Tout Administrateur qui dans le délai imparti, n'aura pas exprimé de façon claire et non équivoque son vote sur une ou plusieurs des décisions proposées est considéré comme s'étant abstenu pour le vote de cette/ces décision(s).

Les décisions du Conseil sont réputées avoir été prises à l'échéance du délai de réponse imparti.

### ART. 12 – REGISTRE DE PRÉSENCE ET PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est tenu au siège social un registre de présence qui est signé par les Administrateurs participant à la réunion du Conseil.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Ces procès-verbaux sont signés par le président de séance et par au moins un autre Administrateur ; en cas d'empêchement ou président de séance, ils sont signés par deux Administrateurs au moins.

En cas de consultation écrite du Conseil, le mode de consultation, les décisions proposées et le résultat de la consultation écrite ainsi que la mention des documents transmis, sont consignés dans un procès-verbal signé par le Président ou par deux Administrateurs au moins.

Il est suffisamment justifié du nombre des Administrateurs en exercice, de leur présence ou de leur représentation par la production d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil ou un Vice-Président du Conseil, le Directeur général ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation, ces copies ou extraits sont certifiés par un seul liquidateur.

### ART. 13 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société, et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen. Le Conseil fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Pour autant qu'ils ne soient pas expressément attribués par la loi, le Conseil peut conférer ceux de ses pouvoirs qu'il choisit à telles personnes ou comités que bon lui semble, par un mandat spécial

et pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdélégation.

Le Conseil d'Administration décide que la direction générale de la Société est assurée, soit par le Président du Conseil d'Administration soit par le Directeur général.

De façon générale, le Conseil d'Administration est investi de tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la législation en vigueur.

### ART. 14 – RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les Administrateurs peuvent recevoir en rémunération de leur activité une somme fixe annuelle dont le montant est déterminé par l'Assemblée Générale Ordinaire et demeure maintenu jusqu'à décision contraire.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres le montant de cette rémunération.

Il peut en outre lui-même allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats conférés à des Administrateurs. Ces dernières rémunérations sont soumises aux dispositions légales relatives aux conventions réglementées.

Par ailleurs, le Président et le ou les Vice-Présidents peuvent recevoir une rémunération dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration.

### ART. 15 – PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration élit en son sein un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration peut élire un ou plusieurs Vice-Présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leurs mandats d'Administrateurs.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

De façon générale, le Président est investi de tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la législation en vigueur.

Par dérogation aux dispositions de l'article 10 alinéa 1 des présents statuts, la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'Administration est fixée à 67 ans sauf dans le cas où le Président assume également les fonctions de Directeur général de la Société.

Il bénéficie des dispositions de l'article 10 alinéa 2.

### ART. 16 – DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale de la Société est assurée, sous sa responsabilité soit par le Président du Conseil d'Administration soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur général.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général, avec le titre de Directeur général délégué.

#### 1. DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers, notamment en justice.

Eu égard à l'objet social et conformément à la loi, les cautions, avals et autres garanties en faveur de tiers sont consenties par le Directeur général.

Le Directeur général peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même soumet pour avis à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités.

Le Directeur général peut conférer ceux de ses pouvoirs qu'il choisira à telles personnes ou comités que bon lui semble, par un mandat spécial et pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdélégation.

Lorsque le Directeur général est Administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général est fixée à soixante-cinq ans.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions du présent article lui sont applicables.

## 2. DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Le nombre de Directeurs Généraux Délégués ne peut dépasser cinq.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué est fixée à soixante-cinq ans.

L'étendue et la durée des pouvoirs de chaque Directeur général délégué sont déterminées par le Conseil d'Administration, en accord avec le Directeur général, au moment de sa nomination.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

## ART. 17 – CENSEURS

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Président peut nommer une ou plusieurs personnes physiques ou morales en qualité de Censeurs.

Les Censeurs sont nommés pour une durée expirant à l'issue du premier Conseil d'Administration se tenant postérieurement à l'Assemblée Générale Annuelle réunie au cours de la troisième année civile suivant celle de leur nomination. Le Censeur atteignant l'âge de soixante-douze ans est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la séance du Conseil d'Administration qui suit cette date anniversaire.

Chaque Censeur peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président.

Selon l'ordre du jour, les Censeurs sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales des actionnaires et peuvent, à l'invitation du Président, prendre part aux délibérations avec voix consultative.

Les Censeurs peuvent recevoir des honoraires dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration.

## TITRE IV

### CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

#### ART. 18 – COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme, aux époques et dans les conditions fixées par la législation en vigueur, des Commissaires aux Comptes chargés de remplir la mission définie par la loi.

Ces Commissaires sont rééligibles.

Ils perçoivent une rémunération dont l'importance est fixée suivant les modalités légales ou réglementaires en vigueur.

## TITRE V

### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

#### ART. 19 – COMPOSITION – NATURE DES ASSEMBLÉES

Les Assemblées Générales sont composées de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les Assemblées Générales, régulièrement constituées, représentent l'universalité des actionnaires. Les délibérations des Assemblées, prises conformément aux lois et règlements en vigueur, obligent tous les actionnaires.

Les Assemblées Générales sont extraordinaires lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts et ordinaires dans tous les autres cas.

Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée, s'il en existe, pour statuer sur toutes modifications des droits des actions de cette catégorie.

Ces Assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

#### ART. 20 – RÉUNIONS

Les Assemblées sont convoquées conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans la convocation.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Vice-Président du Conseil d'Administration ou par un Administrateur désigné par le Président du Conseil d'Administration à cet effet. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son président de séance.

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Il n'y est porté que les propositions émanant de l'auteur de la convocation ou des actionnaires.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a un nombre de voix proportionnel à la fraction du capital social correspondant aux actions qu'il possède ou représente, à la condition que celles-ci ne soient pas privées du droit de vote.

Le Conseil d'Administration peut décider que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur.

#### ART. 21 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère dans les conditions de quorum et de majorités prévues par les lois et règlements en vigueur.

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle prend connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les comptes annuels et, le cas échéant, consolidés et fixe la répartition des produits de l'exercice. Elle nomme les Commissaires aux Comptes.

Elle délibère sur toutes autres propositions portées à l'ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En dehors de cette Assemblée annuelle, il peut être convoqué exceptionnellement toute autre Assemblée Générale Ordinaire.

### ART. 22 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère dans les conditions de quorum et de majorités prévues par les lois et les règlements en vigueur.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts.

### ART. 23 – PROCÈS-VERBAUX

Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles numérotées. Ces procès-verbaux sont signés par les membres composant le bureau.

Les justifications à faire, vis-à-vis des tiers, des délibérations de l'Assemblée résultent de copies ou extraits certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Vice-Président du Conseil d'Administration, le Secrétaire de l'Assemblée ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet par l'une des personnes susvisées.

## TITRE VI

### COMPTES

#### ART. 24 – EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

#### ART. 25 – DOCUMENTS COMPTABLES

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration dresse l'inventaire et les comptes annuels, et établit, en outre, un rapport de gestion, conformément aux lois et règlements qui lui sont applicables.

#### ART. 26 – AFFECTATION ET RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

##### I. BÉNÉFICE DE L'EXERCICE – RÉSERVE LÉGALE – BÉNÉFICE DISTRIBUTABLE

Sont effectués sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, les prélèvements prévus par la législation en vigueur.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable.

##### II. RÉPARTITION DU BÉNÉFICE DISTRIBUTABLE – DISTRIBUTION DE RÉSERVES

###### 1. Report à nouveau et constitution de réserves

L'Assemblée Générale Ordinaire peut prélever toutes sommes sur le bénéfice distribuable pour les reporter à nouveau ou les affecter à un ou plusieurs postes de réserve. Ce ou ces fonds de réserve peuvent recevoir toutes affectations décidées par l'Assemblée, sur proposition de Conseil d'Administration et, notamment, en vue de l'amortissement ou de la réduction du capital par voie de remboursement ou de rachat des actions.

###### 2. Dividende

Le solde du bénéfice distribuable est attribué aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social.

###### 3. Distribution de réserves

L'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a disposition ; en ce cas, la résolution doit indiquer expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements ont été effectués.

###### 4. Limitation des distributions

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que les lois et règlements en vigueur ne permettent pas de distribuer.

###### 5. Répartition des titres en portefeuille

L'Assemblée Générale Ordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, décider en représentation de toutes distributions de bénéfices ou de réserves, la répartition des titres négociables existant dans le portefeuille de la Société, avec obligation pour les actionnaires de procéder aux regroupements nécessaires pour obtenir tel ou tel nombre de titres ainsi répartis.

### III. MISE EN PAIEMENT DES DIVIDENDES

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale sont fixées par elle ou à défaut par le Conseil d'Administration, la mise en paiement devant toutefois obligatoirement avoir lieu dans le délai prévu par les lois et règlements en vigueur.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende, ou des acomptes sur dividende, en numéraire ou en actions.

## TITRE VII

### DISSOLUTION – LIQUIDATION

#### ART. 27

A moins que les lois et règlements en vigueur n'en disposent autrement, à l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

# 3. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ

## 3.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2021

### Président

- M. Philippe BRASSAC

### Administrateurs

- M. Paul CARITE
- Mme Claire DORLAND CLAUZEL\*
- M. Michel GANZIN\*\*\*\*
- M. Olivier GAVALDA
- Mme Françoise GRI\*
- M. Guy GUILAUMÉ\*\*\* (en remplacement de M. Jacques BOYER)
- M. Luc JEANNEAU
- M. Jean-Guy LARRIVIERE\*\*
- M. Abdel-Liacem LOUAHCHI\*\*
- Mme Meritxell MAESTRE CORTADELLA\*
- Mme Anne-Laure NOAT\*
- Mme Catherine POURRE\*
- Mme Laurence RENOULT
- M. Odet TRIQUET
- M. Claude VIVENOT\*\*\* (en remplacement de M. François THIBAUT)

### Censeurs

- M. Émile LAFORTUNE
- M. Christian ROUCHON

\* Administrateurs indépendants

\*\* Administrateurs représentant les salariés élus en novembre 2020

\*\*\* Administrateurs nommés par les actionnaires lors de l'Assemblée générale du 3 mai 2021

\*\*\*\* Administrateur nommé le 1<sup>er</sup> janvier 2021

### Biographies résumées et fonctions exercées au 30 juin 2021 par Messieurs Michel Ganzin (Administrateur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021), Guy Guilauré et Claude Vivenot (Administrateurs à compter du 3 mai 2021)



#### Michel GANZIN

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB : **Administrateur**

Adresse professionnelle : Crédit Agricole S.A., 12, place des États-Unis 92120 Montrouge

#### › NÉ EN 1967

#### NATIONALITÉ

Française

#### PREMIÈRE NOMINATION

2021

#### ÉCHÉANCE DU MANDAT

2024

#### ANCIENNETÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

< 1 an

Ne détient aucune action de la Société

#### › BIOGRAPHIE RÉSUMÉE

Michel Ganzin est Directeur général adjoint de Crédit Agricole S.A., en charge du pôle Développement Client et Humain. Il est membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A..

Entré au Crédit Lyonnais en 1989, Michel Ganzin devient Directeur d'agence en 1997 puis Directeur Particuliers et Professionnels du réseau d'agences de l'Hérault en 2001. De 2004 à 2008, il occupe des fonctions de Responsable de marchés et de l'animation commerciale au siège de LCL. Il devient en 2008 Directeur des réseaux hors agences de LCL. En 2010, Michel Ganzin est nommé Directeur général adjoint unique du Crédit Agricole de Val de France, avant de devenir, en 2015, Directeur général de la Caisse régionale de Centre Ouest. En 2018, il est nommé Directeur général adjoint de Crédit Agricole S.A., en charge du pôle Fonctionnement et Transformation, avant de prendre la responsabilité du pôle Développement Client et Humain en décembre 2020.

Michel Ganzin est titulaire d'une Licence de Sciences économiques, d'un diplôme d'études supérieures bancaires (DES) et d'un CESA Management HEC. Il est, en outre, diplômé du Centre d'études supérieures de banque (CESB).

#### › PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISES

 Planification stratégique

 Ressources Humaines – Rémunérations

 Management d'entreprise

#### › FONCTIONS EXERCÉES AU 30 JUIN 2021

##### Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole

- Directeur général adjoint (en charge du pôle développement Client et Humain) au Crédit Agricole S.A.
- Président : Groupement (GIE) Cartes bancaires ; Commission de gestion provisoire de la Caisse régionale de Corse ;
- Administrateur : Crédit Agricole Payment Services ; IFCAM ; Predica ; European Payments Initiative ; BforBank
- Censeur : Pacifica
- Membre du Conseil de surveillance : Crédit Agricole Technologies Services
- Représentant permanent de Crédit Agricole S.A. : SCI Quentyvel ; SAS Evergreen Montrouge
- Président et Membre du Conseil de gestion de Uni-Medias

##### Dans des sociétés extérieures au groupe Crédit Agricole dont les actions sont admises sur un marché réglementé

—

##### Dans d'autres structures extérieures au groupe Crédit Agricole

—

#### › FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

##### Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole

- Directeur général : Crédit Agricole Centre Ouest (2018)
- Président : LESICA (2020) ; CALXIT (2020)
- Administrateur : CAGIP (2020) ; FIRECA Portage & Participation (2021) ; FIRECA Expérimentations (2021)

##### Dans des structures extérieures au groupe Crédit Agricole

—



## Guy GUILAUMÉ

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB : **Administrateur et membre du Comité d'audit**

Adresse professionnelle : CRCAM Anjou Maine - 77 avenue Olivier Messien - 72083 LE MANS

### › NÉ EN 1958

#### NATIONALITÉ

Française

#### PREMIÈRE NOMINATION

2021

#### ÉCHÉANCE DU MANDAT

2024

#### ANCIENNETÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

< 1 an

Ne détient aucune action de la Société

### › BIOGRAPHIE RÉSUMÉE

Après des études en Économie et gestion à l'École Supérieure de Formation Agricole d'Angers, Guy Guilaumé s'est installé en 1981 en tant qu'agriculteur exploitant dans les productions laitière et porcine jusqu'en septembre 2020.

Parallèlement, il s'est largement investi dans le développement et le rayonnement du Crédit Agricole.

Il devient administrateur de la Caisse locale de Crédit Agricole du Pays de Château-Gontier (nouvelle dénomination en 2014) en 1988, puis Président de cette Caisse locale de 1995 à 2020.

Il est Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine depuis mars 2017 (Vice-Président de 1997 à 2017).

De plus, il occupe divers mandats au sein de la Fédération Nationale de Crédit Agricole (F.N.C.A.), de Crédit Agricole S.A. et d'autres filiales du Groupe Crédit Agricole.

Jusqu'en 2020, il a exercé plusieurs mandats au niveau local et régional, notamment à la Chambre régionale d'Agriculture, à l'Agence Départementale de développement économique Mayenne Expansion et dans divers organismes à vocation agricole.

### › PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISES

 Planification stratégique

 Gouvernance

 Ressources Humaines – Rémunérations

### › FONCTIONS EXERCÉES AU 30 JUIN 2021

#### Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole

- Président : CRCAM de l'Anjou et du Maine ; Commission Ressources Humaines (FNCA) ; Délégation Fédérale de négociation (FNCA) ; Comité Groupe Projet Humain (Crédit Agricole S.A.) ;
- Administrateur : CA Consumer Finance
- Membre : Comité d'entreprise Européen (Crédit Agricole S.A.) ; Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (FNCA)

#### Dans des sociétés extérieures au groupe Crédit Agricole dont les actions sont admises sur un marché réglementé

—

#### Dans d'autres structures extérieures au groupe Crédit Agricole

- Président : Association HECA ; Association développement solidaire ;
- Membre représentant de la CRCAM de l'Anjou et du Maine : Association SOLAAL
- Co-gérant : SCI Guesclin

### › FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

#### Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole

- Membre : Comité des nominations de la CRCAM de l'Anjou et du Maine (2017) ; Conseil de Direction (représentant la CRCAM) de la SAS UNI INVEST ANJOU MAINE (2017) ; Commission Transformation et Performance de la FNCA (2018).
- Président : Fonds de dotation Actions Mutualistes (représentant la Caisse régionale) du Crédit Agricole (2017) ; Comité Politiques et Négociations Sociales de la FNCA (2019)

#### Dans des structures extérieures au groupe Crédit Agricole

- Cogérant du GAEC DE LA MORANDIERE (2020).
- Vice-président : AGECIF CAMA (Représentant du Groupe Crédit Agricole) (2021)
- Président : AGECIF CAMA (2019) ; Service de Promotion des Pays de La Loire « Food-Loire » (2018)
- Membre du Bureau (représentant la CRCAM) de la Chambre régionale d'agriculture des Pays de La Loire (2018).



### Claude VIVENOT

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB : **Administrateur**

Adresse professionnelle : CRCAM Lorraine - 56-58 avenue André Malraux - 57000 METZ

#### › NÉ EN 1958

##### NATIONALITÉ

Française

##### PREMIÈRE NOMINATION

2021

##### ÉCHÉANCE DU MANDAT

2022

##### ANCIENNETÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

< 1 an

Ne détient aucune action de la Société

#### › BIOGRAPHIE RÉSUMÉE

Dirigeant d'une exploitation agricole depuis de nombreuses années, Claude Vivenot a également été Président d'une des principales coopératives de collecte et d'approvisionnement de céréales de la Lorraine de 2001 à 2012. Parallèlement à ces fonctions, il devient Administrateur de la Caisse locale de Metz en 2005 puis Président en 2011. Il intègre la Caisse régionale de Crédit Agricole de Lorraine en mars 2006 en tant qu'Administrateur. Il en est nommé Président à compter du 29 mars 2012. Il exerce parallèlement diverses fonctions et responsabilités au sein du groupe Crédit Agricole et occupe plusieurs mandats sociaux au sein de filiales du Groupe.

#### › PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISES



**Responsabilité sociale et environnementale**



**Comptabilité et information financière**



**Gouvernance**

#### › FONCTIONS EXERCÉES AU 30 JUIN 2021

##### Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole

- Président : CRCAM Lorraine ; Commission agriculture (FNCA) ; Commission Finance et risques (FNCA) ; IFCAM ;
- Administrateur : LCL ; SAS de la Boétie ;
- Membre du bureau et Trésorier : FNCA

##### Dans des sociétés extérieures au groupe Crédit Agricole dont les actions sont admises sur un marché réglementé

—

##### Dans d'autres structures extérieures au groupe Crédit Agricole

- Chef d'exploitation agricole : EARL de Redigny

#### › FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

##### Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole

—

##### Dans des structures extérieures au groupe Crédit Agricole

—

## 3.2 COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 30 JUIN 2021

Au 30 juin 2021, la Direction générale est composée comme suit :

- M. Jacques RIPOLL – Directeur général
- M. Jean-François BALAY – Directeur général délégué
- M. Olivier BÉLORGEY – Directeur général délégué
- M. Pierre GAY – Directeur général délégué

### Biographies résumées et fonctions exercées au 30 juin 2021 par Messieurs Jean-François Balaÿ, Olivier Bélorgey et Pierre Gay (Directeurs généraux délégués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021)



#### Jean-François BALAY

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB : **Directeur général délégué**

Adresse professionnelle : 12, place des États-Unis – CS 70052 - 92547 Montrouge Cedex - France

#### › BIOGRAPHIE RÉSUMÉE

Jean-François Balaÿ commence sa carrière au Crédit Lyonnais (devenu LCL) en 1989 où il a exercé différentes fonctions managériales au sein du marché Entreprises à Londres, Paris et en Asie. De 2001 à 2006, il est Responsable de l'Origination et de la Structuration pour l'Europe à la Syndication de crédits chez LCL puis Calyon (devenu Crédit Agricole CIB). En 2006, il devient Responsable adjoint de l'équipe EMEA avant de prendre la responsabilité en 2009 de Global Loan Syndication Group. En 2012, il est nommé Responsable de Debt Optimisation & Distribution. En 2016, Jean-François Balaÿ est nommé Responsable des Risques et du Contrôle Permanent. Il est nommé Directeur général adjoint en juillet 2018, supervisant les financements structurés, le pôle distribution et optimisation de la dette, la direction des actifs dépréciés et le commerce international et la banque commerciale. Jean-François Balaÿ est nommé Directeur général délégué le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Jean-François Balaÿ a un DESS Banques et Finances de l'Université Lumière Lyon II et une Maîtrise de Sciences Economiques de l'Université Lumière Lyon II.

#### › NÉ EN 1965

#### NATIONALITÉ

Française

#### PREMIÈRE NOMINATION

2021

#### ÉCHÉANCE DU MANDAT

Mandat à durée indéterminée

Ne détient aucune action de la Société

#### › FONCTIONS EXERCÉES AU 30 JUIN 2021

##### Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole

- Administrateur : Crédit Agricole CIB China ; CAPS
- Membre du Comité de direction : Crédit Agricole S.A

##### Dans des sociétés extérieures au groupe Crédit Agricole dont les actions sont admises sur un marché réglementé

—

##### Dans d'autres structures extérieures au groupe Crédit Agricole

—

#### › FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

##### Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole

- Administrateur : UBAF (2020)

##### Dans des structures extérieures au groupe Crédit Agricole

—



### Olivier BÉLORGEY

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB : **Directeur général délégué**

Adresse professionnelle : 12, place des États-Unis – CS 70052 - 92547 Montrouge Cedex - France

#### › BIOGRAPHIE RÉSUMÉE

Olivier Bélorgey commence sa carrière au Crédit Lyonnais en 1991 à la Direction des Marchés de Capitaux. En 1995, il rejoint l'unité Gestion Actif/Passif de la Direction Financière en tant que responsable du risque de taux. En 1999, il intègre le réseau de banque de détail comme Directeur des Particuliers et des Professionnels avant de rejoindre la Direction des Ressources Humaines en tant que Responsable des politiques RH en 2001. Il prend la tête du Contrôle de Gestion de Crédit Agricole CIB (anciennement Calyon) en 2004 puis devient en 2007 Responsable de la Gestion Actif / Passif de Crédit Agricole CIB, responsabilité étendue au Credit Portfolio Management en 2009. En 2011, Olivier Bélorgey prend la responsabilité de la Direction de la Gestion Financière de Crédit Agricole S.A., avant de devenir Directeur financier de Crédit Agricole CIB en 2017. Il prend également la responsabilité des achats en septembre 2020. Olivier Bélorgey est nommé Directeur général délégué le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Olivier Bélorgey est diplômé de l'École Polytechnique et titulaire d'un DEA en physique de la matière condensée et docteur ès-Sciences.

#### › NÉ EN 1964

#### NATIONALITÉ

Française

#### PREMIÈRE NOMINATION

2021

#### ÉCHÉANCE DU MANDAT

Mandat à durée indéterminée

Ne détient aucune action de la Société

#### › FONCTIONS EXERCÉES AU 30 JUIN 2021

##### Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole

- Responsable Financement et Trésorerie Groupe Crédit Agricole
- Superviseur : Crédit Agricole CIB China ;

##### Dans des sociétés extérieures au groupe Crédit Agricole dont les actions sont admises sur un marché réglementé

—

##### Dans d'autres structures extérieures au groupe Crédit Agricole

- Président : Crédit logement

#### › FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

##### Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole

—

##### Dans des structures extérieures au groupe Crédit Agricole

—



**Pierre GAY**

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB : **Directeur général délégué**

Adresse professionnelle : 12, place des États-Unis – CS 70052 - 92547 Montrouge Cedex - France

› **BIOGRAPHIE RÉSUMÉE**

Pierre Gay entre dans le Groupe en 1990 où il occupe divers postes au sein de Calyon, Crédit Agricole Indosuez et au Crédit Lyonnais. Il devient Directeur général de Newedge pour l'Asie en 2005. En 2011 il devient Trésorier du groupe Newedge avant de devenir Trésorier de Crédit Agricole CIB en 2014. En 2016, il est nommé Responsable des activités de marchés en France, étendu au périmètre Europe hors Royaume-Uni la même année. Il devient Responsable mondial des marchés de capitaux en février 2019. Pierre Gay est nommé Directeur général délégué le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pierre Gay a une maîtrise en mathématiques appliquées de l'Université Lyon I et un DEA de gestion ESC LYON de l'Université de Lyon III.

› **NÉ EN 1963**

NATIONALITÉ

Française

PREMIÈRE NOMINATION

2021

ÉCHÉANCE DU MANDAT

Mandat à durée indéterminée

Ne détient aucune action de la Société

› **FONCTIONS EXERCÉES AU 30 JUIN 2021**

**Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole**

- Membre du Comité de direction : Crédit Agricole S.A.

**Dans des sociétés extérieures au groupe Crédit Agricole dont les actions sont admises sur un marché réglementé**

—

**Dans d'autres structures extérieures au groupe Crédit Agricole**

—

› **FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

**Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole**

—

**Dans des structures extérieures au groupe Crédit Agricole**

—

### 3.3 COMPOSITION DU COMITÉ DES RISQUES AU 30 JUIN 2021

---

- Mme Anne-Laure Noat, Présidente et administratrice indépendante
- M. Paul Carite
- Mme Françoise Gri, administratrice indépendante
- Mme Meritxell Maestre Cortadella, administratrice indépendante
- Mme Catherine Pourre, administratrice indépendante
- M. Odet Triquet (en remplacement de M. François Thibault)

### 3.4 COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT AU 30 JUIN 2021

---

- Mme Catherine Pourre, Présidente et administratrice indépendante
- Mme Claire Dorland Clauzel, administratrice indépendante
- M. Olivier Gavalda
- M. Guy Guilauré (en remplacement de M. Jacques Boyer)
- Mme Meritxell Maestre Cortadella, administratrice indépendante
- Mme Anne-Laure Noat, administratrice indépendante

### 3.5 COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE AU 30 JUIN 2021

---

- Mme Claire Dorland Clauzel, Présidente et administratrice indépendante
- M. Luc Jeanneau
- Mme Meritxell Maestre Cortadella, administratrice indépendante

### 3.6 COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS AU 30 JUIN 2021

---

- Mme Anne-Laure Noat, Présidente et administratrice indépendante
- Mme Claire Dorland Clauzel, administratrice indépendante
- M. Jean-Guy Larrivière, administrateur représentant les salariés
- M. Luc Jeanneau

### 3.7 COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU COMITÉ DE DIRECTION AU 30 JUIN 2021

---

#### La composition du Comité exécutif de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank au 30 juin 2021 est la suivante :

- |                             |  |
|-----------------------------|--|
| ▪ M. Jacques RIPOLL         | Directeur général  |
| ▪ M. Jean-François BALAY    | Directeur général délégué  |
| ▪ M. Olivier BÉLORGEY       | Directeur général délégué  |
| ▪ M. Pierre GAY             | Directeur général délégué  |
| ▪ M. Stéphane DUCROIZET     | Directeur général adjoint – Risk & Permanent Control                                 |
| ▪ M. Pierre DULON           | Directeur général adjoint – Global IT et OPC – Operations, Premises & Countries COOs |
| ▪ M. Didier GAFFINEL        | Directeur général adjoint – Global Coverage and Investment Banking                   |
| ▪ Mme Anne-Catherine ROPERS | Directrice générale adjointe – Human Resources                                       |

**LE COMITÉ DE DIRECTION EST COMPOSÉ AU 30 JUIN 2021 DU COMITÉ EXÉCUTIF AUQUEL SE RAJOINTENT :**

**Comité de direction :**

▪ M. Régis MONFRONT	Chairman Investment Banking
▪ M. François MARION	Senior Advisor*
▪ M. Marc-André POIRIER	SRO Amériques
▪ M. Michel ROY	SRO Asie-Pacifique
▪ M. Thierry SIMON	SRO Moyen-Orient – Afrique
▪ M. Frank SCHÖNHERR	SCO Allemagne
▪ Mme Ivana BONNET	SCO Italie
▪ M. Hubert REYNIER	SCO UK
▪ M. Jamie MABILAT	Debt Optimisation & Distribution
▪ M. Julian HARRIS	Debt restructuring & Advisory Services
▪ Mme Anne GIRARD	Global Compliance
▪ Mme Hélène COMBE-GUILLEMET	Global Investment Banking
▪ M. Frédéric COUDREAU	Global IT
▪ M. Arnaud D'INTIGNANO	Global Markets Division
▪ M. Thomas SPITZ	Global Markets Division
▪ M. Arnaud CHUPIN	Inspection Générale
▪ M. Laurent CHENAIN	International Trade & Transaction Banking
▪ M. Bruno FONTAINE	Legal
▪ M. Éric LECHAUDEL	Operations, Premises & Countries COOs
▪ M. Didier REBOUL	Pôle ETI du Groupe Crédit Agricole
▪ M. Jacques de VILLAINES	Structured Finance

\*Fin des fonctions de Monsieur François Marion à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

# 4. REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 4.1 (ARTICLE 435 [2-C] DU RÈGLEMENT (UE) N°575/2013 ET ARTICLE L.511-99 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

---

Conformément à l'article L.511-99 du Code monétaire et financier, le Comité des nominations et de la gouvernance, constitué par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, a examiné l'objectif à atteindre concernant la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration, ainsi que la politique à mettre en œuvre pour y parvenir.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L.225-17 du Code de commerce, le Conseil d'administration doit être composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Conformément à l'article L.225-18-1 du Code de commerce, cette représentation équilibrée doit s'établir pour Crédit Agricole Corporate and Investment Bank à une proportion qui ne peut être inférieure à 40 % pour chaque sexe.

La proportion de femmes parmi les administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est actuellement de 43 %. La Banque s'est donnée pour objectif de maintenir ce ratio à un niveau au moins égal à 40 % pour chaque sexe. La politique définie à cette fin passe notamment par la recherche active de candidatures de qualité d'administrateurs hommes ou femmes permettant de continuer à respecter ce ratio en cas d'évolution de la composition du Conseil d'administration, tout en assurant une complémentarité dans les parcours, les expériences et les compétences des administrateurs visant à répondre aux attentes de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et des textes applicables en termes de compétences individuelle et collective des membres du Conseil.



# 4

## SOMMAIRE

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

<b>1. Attestation de responsabilité</b> .....	<b>122</b>	<b>3. Table de concordance</b> .....	<b>124</b>
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b> .....	<b>123</b>		
COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS .....	123		



# 1. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ

## ♦ RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Jacques Ripoll, Directeur général de Crédit Agricole CIB.

## ♦ ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, que les informations contenues dans le présent Amendement au Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité constitué des sections indiquées dans la table de concordance du document située à la fin de ce document, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Montrouge, le 11 août 2021

**Le Directeur général de Crédit Agricole CIB**  
**Jacques Ripoll**

# 2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

## COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

### Commissaires aux comptes titulaires

#### Ernst & Young et Autres

Membre du réseau Ernst & Young

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Société représentée par : Olivier Durand et Matthieu Préchoux

Siège social :

1-2, place des Saisons

92400 Courbevoie - PARIS-La Défense

#### PricewaterhouseCoopers Audit

Membre du réseau PricewaterhouseCoopers

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Société représentée par : Agnès Husherr et Laurent Tavernier

Siège social :

63, rue de Villiers

92200 NEUILLY-SUR-SEINE

### Mandats des Commissaires aux comptes titulaires

Le mandat de la société Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018.

Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018.

### Mandats des Commissaires aux comptes suppléants

Le mandat de la société Picarle et Associés en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres n'a pas été renouvelé par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts de la Société.

Le mandat de M. Etienne Boris en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit n'a pas été renouvelé par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts de la Société.

# 3. TABLE DE CONCORDANCE

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CE) n° 809/2004 (annexe I) de la Commission et pris en application de la directive dite "Prospectus". Cette table de correspondance renvoie ainsi d'une part aux pages du Document d'enregistrement universel 2020 (DEU 2020) dans la deuxième colonne ainsi qu'au présent Amendement dans la première colonne.

ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ	N° de page du premier amendement au document d'enregistrement universel 2020	N° de page du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2021
<b>1 Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente</b>		
1.1 Personnes responsables des informations	122	467
1.2 Déclaration des personnes responsables	122	467
1.3 Nom, adresse et qualifications de l'expert ayant produit une déclaration ou un rapport		-
1.4 Attestation confirmant la reproduction fidèle des informations fournies par un tiers		-
1.5 Déclaration de l'émetteur (dépôt du Document d'enregistrement universel)		-
<b>2 Contrôleurs légaux des comptes</b>		
2.1 Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes de l'Émetteur	123	468
2.2 Changements des contrôleurs légaux	N/A.	468
<b>3 Facteurs de Risque</b>	13 à 16	144 à 152
<b>4 Informations concernant l'Émetteur</b>		
4.1 Raison sociale et nom commercial	40, 105	280 ; 456
4.2 Lieu d'enregistrement, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique de l'Émetteur	40, 105	280
4.3 Date de constitution et durée de vie de l'Émetteur		456
4.4 Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse, numéro de téléphone et site web	40, 105	280 ;456
<b>5 Aperçu des activités</b>		
5.1 Principales activités		
5.1.1 Description des activités principales de l'Émetteur		20 à 22
5.1.2 Nouveaux produits ou nouvelles activités, s'ils sont importants		457
5.2 Description des principaux marchés		16, 20 à 22
5.3 Évènements importants dans le développement des activités de l'Émetteur		N/A
5.4 Stratégies et objectifs financiers et non-financiers de l'Émetteur		6 à 7, 18
5.5 Degré de dépendance à l'égard des brevets, licences ou contrats industriels, commerciaux ou financiers	25	192
5.6 Position concurrentielle	7 à 9	18, 131 à 132
5.7 Investissements	50, 53, 98 à 100	
5.7.1 Investissements importants (y compris leur montant) réalisés durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques		456
5.7.2 Investissements importants en cours de réalisation ou à réaliser		456
5.7.3 Informations sur les co-entreprises		363 à 364
5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles		66
<b>6 Structure organisationnelle</b>		
6.1 Description du groupe et de la place de l'Émetteur en son sein		4 à 5, 8 à 9
6.2 Principales filiales	98 à 100	390 à 392, 424
<b>7 Situation financière et résultat</b>		
7.1 Situation financière <sup>1</sup>		
7.1.1 Évolution et résultat et situation à chaque exercice	5 à 12, 44 à 50	130 à 140, 286 à 289, 408 à 409
7.1.2 Évolution probable des activités de l'Émetteur et R&D	12	134 à 135
7.2 Résultats d'exploitation <sup>1</sup>	5 à 12, 44	130 à 140, 284, 409
7.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation et conséquences	5 à 6	127 à 129
7.2.2 Raisons expliquant les changements importants		N/A
<b>8 Trésorerie et capitaux</b>		

ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ	N° de page du premier amendement au document d'enregistrement universel 2020	N° de page du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2021
8.1 Capitaux à court terme et à long terme	26 à 27, 47 à 49, 85 à 86	133, 197 à 219, 268 à 289, 369
8.2 Source et montant des flux de trésorerie	50	289
8.3 Besoins de financement et structure de financement	21 à 22	188, 332 à 334
8.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	26 à 27, 85	199 à 219, 364, 393, 395
8.5 Sources de financement nécessaires aux engagements visés au point 5.7.2		456
<b>9 Environnement réglementaire</b>		
9.1 Description de l'environnement réglementaire	15 à 16	150 à 151
<b>10 Informations sur les tendances</b>		
10.1 Tendances récentes et changement significatif de performance financière (ou déclaration négative)	11 à 12	134 à 135, 457
10.2 Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'Émetteur	11 à 12, 101	11, 134 à 135, 396, 457
<b>11 Prévisions ou estimations du bénéfice</b>		
11.1 Prévision ou estimation du bénéfice en cours de validité		N/A
11.2 Nouvelle prévision ou estimation		N/A
11.3 Déclaration		N/A
<b>12 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>		
12.1 Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	111 à 119	73 à 121
12.2 Conflits d'intérêts		80-81 et 111-112
<b>13 Rémunérations et avantages</b>		
13.1 Montant de la rémunération et avantage en nature		89 à 90, 113 à 118, 373 à 375, 439
13.2 Montant totale des sommes provisionnées aux fins de pensions et retraites		89 à 90, 113 à 118, 302 à 303, 366, 373 à 375, 419, 439
<b>14 Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>		
14.1 Date d'expiration du mandat	111 à 119	91 à 110, 452
14.2 Contrats de service		112
14.3 Comité d'audit et comité des rémunérations	118	85-86 (audit) ; 86-87 (risques)
14.4 Déclaration sur le régime de gouvernance		74
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance		N/A
<b>15 Salariés</b>		
15.1 Nombre de salariés		16, 48 à 49, 373, 439
15.2 Participations et stock options		303, 375
15.3 Participation des salariés dans le capital		120
<b>16 Principaux actionnaires</b>		
16.1 Nom de toute personne détenant un pourcentage du capital social ou des droits de vote et devant être notifiée		369
16.2 Principaux actionnaires et droits de vote	85	120 ;369
16.3 Information relative au contrôle		120
16.4 Description des accords qui pourraient entraîner un changement de contrôle		120
<b>17 Transactions avec des parties liées</b>		
17.1 Détails des transactions	10	283, 363 à 364, 434
<b>18 Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'Émetteur</b>		
18.1 Informations financières historiques		
18.1.1 Informations financières auditées pour les trois derniers exercices		
États financiers consolidés audités de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2020 :		
(i) bilan consolidé	46 à 47	15, 133, 286
(ii) compte de résultat consolidé	44	15, 130, 284
(iii) état consolidé du résultat global	45	285
(iv) variation des fonds propres consolidés	48 à 49	287 à 288
(v) tableau des flux de trésorerie consolidés	50	289
(vi) méthodes comptables et notes explicatives	51 à 52	291 à 308

## Chapitre 4 – Informations générales

TABLE DE CONCORDANCE

ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ	N° de page du premier amendement au document d'enregistrement universel 2020	N° de page du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2021
États financiers non-consolidés audités de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2020 :		
(i) bilan non consolidé	N/A	137, 408
(ii) éléments de hors-bilan non consolidés	N/A	409
(iii) compte de résultat non consolidé	N/A	409, 139
(iv) méthodes comptables et notes explicatives	N/A	411 à 419
États financiers consolidés audités de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2019 :		
(i) bilan consolidé	N/A	15, 133, 286
(ii) compte de résultat consolidé	N/A	15, 130, 284
(iii) état consolidé du résultat global	N/A	285
(iv) variation des fonds propres consolidés	N/A	287 à 288
(v) tableau des flux de trésorerie consolidés	N/A	289
(vi) méthodes comptables et notes explicatives.		291 à 308
États financiers non-consolidés audités de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2019 :		
(i) bilan non consolidé	N/A	137, 408
(ii) éléments de hors-bilan non consolidés	N/A	409
(iii) compte de résultat non consolidé	N/A	409, 139
(iv) méthodes comptables et notes explicatives	N/A	411 à 419
18.2 Informations financières intermédiaires et autres		
États financiers consolidés audités de l'Émetteur pour le premier semestre 2021 (30/06/2021):		
(i) bilan consolidé	46 à 47	N/A
(ii) compte de résultat consolidé	44	N/A
(iii) état consolidé du résultat global	45	N/A
(iv) variation des fonds propres consolidés	48 à 49	N/A
(v) tableau des flux de trésorerie consolidés	50	N/A
(vi) méthodes comptables et notes explicatives	51 à 52	N/A
États financiers non-consolidés audités pour le premier semestre 2021 (30/06/2021) :	N/A	N/A
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques		
18.3.1 Rapports d'audit		
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés de l'Émetteur pour le premier semestre 2021 (30/06/2021)	102	
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2020	N/A	397 à 403
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers non consolidés de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2020	N/A	441 à 446
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2019	N/A	DEU 2019 : 381 à 385
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers non consolidés de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2019	N/A	DEU 2019 : 422 à 427
18.3.2 Autres informations auditées		N/A
18.3.3 Informations financières ne figurant pas dans les états financiers audités		N/A
18.4 Informations pro forma		
18.4.1 Modification significative des valeurs brutes		N/A
18.5 Politiques en matière de dividendes		
18.5.1 Politique en matière de distribution de dividendes	85	370
18.5.2 Montant du dividende par action	85	284, 370
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	23 à 25	190 à 192
18.7 Changement significatif de la situation financière de l'Émetteur		457
<b>19 Informations supplémentaires</b>		
19.1 Capital social		
19.1.1 Montant du capital social	40, 105	120 ; 369
19.1.2 Actions non représentatives du capital		N/A

ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ	N° de page du premier amendement au document d'enregistrement universel 2020	N° de page du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2021
19.1.3 Actions détenues par l'Émetteur ou en son nom, ou par ses filiales		N/A
19.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription		N/A
19.1.5 Droit d'acquisition et/ou obligation attachée au capital autorisé		N/A
19.1.6 Information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option		N/A
19.1.7 Historique du capital social		140
19.2 Actes constitutifs et statuts	105 à 110	
19.2.1 Registre, numéro d'entrée et description de l'objet social de l'Émetteur	40, 105	280, 450
19.2.2 Catégories d'actions existantes	105	120, 450 à 451
19.2.3 Disposition(s) qui aurai(en)t pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle		120
<b>20 Contrats Importants</b>		457
<b>21 Documents disponibles</b>		
21.1 Déclaration relative aux documents disponibles		457

N/A : non applicable.

<sup>1</sup> En application de l'annexe I du règlement européen 2017/1129, sont incorporés par référence les éléments suivants :

- les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion de Crédit Agricole CIB figurant respectivement aux pages 266 à 379 et 390 à 421, aux pages 380 à 385 et 422 à 428 et aux pages 119 à 129 du Document d'enregistrement universel 2019 de Crédit Agricole CIB déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2020 sous le numéro D.20-0170. L'information est disponible sur le lien suivant : [Document d'enregistrement universel 2019](#)
- les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion de Crédit Agricole CIB figurant respectivement aux pages 288 à 411 et 422 à 452, aux pages 412 à 417 et 453 à 458 et aux pages 145 à 154 du Document de référence 2018 de Crédit Agricole CIB déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2019 sous le numéro D.19-0277. L'information est disponible sur le lien suivant : [Document de référence 2018](#).

Les parties du Document d'enregistrement universel de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le Document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2018 non visées ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document d'enregistrement universel.

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Document ont été déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent Document. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur ([Rapports d'activité & Documents d'enregistrement universel | Crédit Agricole CIB \(ca-cib.fr\)](#)) et sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-après. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

## TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	N° de page du premier Amendement au Document d'enregistrement universel 2020
<b>États financiers au 30 juin 2021</b>	
Rapport semestriel d'activité	5 à 38
Événements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	7 à 9
Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	11 à 12
Principales transactions intervenues entre parties liées	10
<b>Attestation du responsable</b>	<b>122</b>
<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2021</b>	<b>102</b>